



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal

Présents :

Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président;
Madame Carine LECOMTE, Monsieur Kamal MITRI, Monsieur Didier LAFORGE, Madame Anne LAMESCH, Monsieur Olivier WALTZING, Echevins;
Madame Anne-Catherine GOFFINET, Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX, Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Monsieur Romain GAUDRON, Monsieur Matthieu SAINLEZ, Monsieur Ludovic TURBANG, Monsieur Henri MANIGART, Monsieur Morad LAQLII, Monsieur Paul KIAME, Monsieur Raphaël GIGI, Madame Géraldine FROGNET, Monsieur Philippe LANDRAIN, Madame Vanessa WAGNER, Madame Patty SCHMIT, Monsieur Pierre-Philippe BALON, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur René TIMMERMANS, Monsieur Bernard BIREN, Conseillers;
Monsieur Alain DEWORME, Président du CPAS;
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général;

Excusés :

Madame Marie NEUBERG, Monsieur Marc KERGER, Monsieur Jean-Marie LAMBERT, Madame Bénédicte ISTACE, Conseillers;

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 5
2. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation..... 5
3. Approbation du dossier de demande de subvention auprès du Commissariat Général au Tourisme pour la réalisation d'un parcours touristique dans le Vieil Arlon 18
4. Schéma d'Orientation Local en vue de mettre en œuvre la Zone d'Aménagement communal concerté à caractère économique de Schoppach - Contenu du Rapport sur les incidences environnementales (RIE) 25

5.	Approbation des modifications budgétaires n°2 pour l'exercice ordinaire pour l'année 2023...	30
6.	Approbation du budget pour l'exercice 2024	31
7.	Modification du statut administratif - chapitre 10 - Régime des congés - section 3 - congés de circonstances et exceptionnels	36
8.	Modification du statut pécuniaire : chapitre 6 - allocation : section 4 : allocation pour exercice d'une fonction supérieure - chapitre 6 - allocation : section 8 - Allocations pour prestations de weekend et jours fériés, pour prestations dominicales, pour prestations nocturnes et complément horaire de nuit	36
9.	Approbation du budget communal pour l'exercice 2024	37
10.	Approbation de la dotation communale au budget 2024 de la Zone de secours Luxembourg	65
11.	Approbation de la dotation communale au budget 2024 de la Zone de police 5297	65
12.	Accès au futur parc sportif et récréatif de l'Hydrion : Acquisition pour cause d'utilité publique des parcelles n°s 1527 B 8 et n° 1527 C 8 : Approbation du projet d'acte.....	67
13.	Création de Réserves Naturelles Domaniales : Approbation de quatre conventions de mise à disposition au profit de la Région Wallonne (DGOARNE).....	68
14.	Approbation d'un plan de bornage d'une propriété privée contiguë à la voirie de la route de Bouillon à Stockem.....	70
15.	Désignation d'un représentant communal au sein des intercommunales IDELUX-Projets Publics, IDELUX-Finances et IDELUX-Développement.....	71
16.	Intercommunale SOFILUX - approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2023 à 18h00	72
17.	Intercommunale VIVALIA - approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2023	72
18.	Intercommunale VIVALIA - approbation du point unique de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2023	76
19.	Intercommunale IDELUX Finances - approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 20 décembre 2023 à 10h00	77
20.	Intercommunale IDELUX Eau - approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 20 décembre 2023 à 10h00	78
21.	Intercommunale IDELUX Environnement - approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire du 20 décembre 2023 à 10h00	78
22.	Intercommunale IDELUX Développement - approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 20 décembre 2023 à 10h00	79

23.	Intercommunale IDELUX Projets publics approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales stratégiques du 20 décembre 2023 à 10h00.....	81
24.	Approbation du budget de la Fabrique d'église de Autelhaut pour l'exercice 2024.....	82
25.	Approbation de la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Eglise de Guirsch pour l'exercice 2023	83
26.	Approbation des comptes 2022 de l'asbl "Les Aralunaires"	84
27.	Octroi d'une subvention au Royal Tennis Club Arlon pour l'organisation du tournoi international de tennis du 31 décembre 2023 au 8 janvier 2024.....	84
28.	Remboursement du précompte immobilier 2023 à l'ASBL Royale Philharmonie Union Sterpenich – Barnich.....	85
29.	Octroi d'une aide exceptionnelle au Club Arlon Echecs	86
30.	Répartition et paiement des aides sportives accordées pour l'année 2023 aux clubs sportifs, membres de la Commission des sports de la Ville d'Arlon	86
31.	Remboursement du précompte immobilier à l'ASBL Union Sportive Waltzing pour l'année 2023.	89
32.	Remboursement du précompte immobilier au Musée d'Autelbas pour l'année 2023.....	90
33.	Régie communale autonome des sports d'Arlon : approbation du contrat de gestion.	91
34.	Mise en place d'un Comité de pilotage pour la coordination et le suivi du « Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat » et désignation des membres	91
34.1.	Interpellation du groupe Ecolo + pour le prochain Conseil communal relative à l'audit de l'asbl complexe sportif de la Spetz et l'impact de celui-ci dans la mise en œuvre de la Régie communale autonome (RCA).	93

Huis Clos

35.	Octroi de chèques "sport" pour l'année 2023-2024	Erreur ! Signet non défini.
36.	Octroi de primes communales "Action Climat" 2023	Erreur ! Signet non défini.
37.	Démission d'un directeur à l'Académie de musique de la Ville d'ARLON à partir du 1er août 2024.....	Erreur ! Signet non défini.
38.	Extension d'attributions d'un professeur de piano	Erreur ! Signet non défini.
39.	Nomination à titre définitif d'un professeur de formation musicale.....	Erreur ! Signet non défini.
40.	Rectification d'une nomination à titre définitif d'un professeur des Arts du feu pour la spécialité Céramique	Erreur ! Signet non défini.

41. Ratification des désignations à titre temporaire de chargées de cours de niveau secondaire et d'éducatrices-secrétaires à l'Ecole industrielle et commerciale de la Ville d'Arlon, pour l'année scolaire 2023-2024..... **Erreur ! Signet non défini.**
42. Ratification des congés d'enseignants pour l'année scolaire 2023-2024. **Erreur ! Signet non défini.**
43. Ratification des désignations de maîtres de philosophie et de citoyenneté temporaires pour l'année scolaire 2023-2024..... **Erreur ! Signet non défini.**
44. Ratification des désignations des instituteurs primaires temporaires à partir du mois de septembre 2023 **Erreur ! Signet non défini.**
45. Démission d'une employée de bibliothèque pour admission à la retraite .**Erreur ! Signet non défini.**
46. Demande d'autorisation afin de pouvoir exercer une activité professionnelle complémentaire salariée pour une auxiliaire professionnelle contractuelle **Erreur ! Signet non défini.**
47. Approbation de la convention de mise à disposition d'un régisseur communal au Palais **Erreur ! Signet non défini.**
48. Approbation de la convention de mise à disposition d'un employé d'administration-régisseur communal au Palais **Erreur ! Signet non défini.**
49. Prolongation de la désignation d'un responsable faisant fonction au service environnement.....**Erreur ! Signet non défini.**
50. Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures à un ouvrier qualifié définitif au service voirie.....**Erreur ! Signet non défini.**
51. Disponibilité pour convenance personnelle sollicitée par un ouvrier qualifié au service environnement..... **Erreur ! Signet non défini.**
52. Mise en disponibilité pour inaptitude physique d'un contremaître en chef..... **Erreur ! Signet non défini.**

+ + +

*Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
ouvre la séance à 19 heures et 05 minutes.*

+ + +

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur MAGNUS – Ce dernier conseil de l'année, vous savez qu'il se termine toujours en général par un verre offert à l'ensemble des Conseillers communaux, à la Presse, et bien évidemment à tous ceux qui sont dans la salle.

Nous excusons Marc Kerger et Bénédicte Istace, nous avons une pensée pour eux et on leur souhaite un bon rétablissement. Monsieur Triffaux aura du retard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

Je vous propose de démarrer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre. Est-ce qu'il y a des remarques ou des suggestions ?

Madame LAMESCH – C'est anecdotique, mais à la page 72, 1^{er} paragraphe, on parle de coûts – la dernière phrase des coûts c'est : « *des coûts qui font mal uniquement au portefeuille.* » C'est « coûts » avec « t » et pas avec « p » au bout.

Mais plus fondamentalement à la page 84, par rapport au vote sur le coût des sacs poubelles, il y a 5 abstentions, il y a Mme M. Gaudron et M. R. Gaudron, j'imagine que c'est Madame NEUBERG qui avait voté contre.

Monsieur MAGNUS – Le PV est donc accepté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Le Conseil communal :

À l'unanimité,

Approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation

Le Conseil communal :

M. le Bourgmestre a pris les ordonnances de police suivantes :

Vu les ordonnances de police prises par M. le Bourgmestre ;

Vu les articles 117 (alinéa 1er), et 119 (alinéa 1er), 130 bis, 133 (alinéa 1er), 134 (alinéa 1er) et 135 (par.2) de la loi communale et le rapport de M. le Bourgmestre ;

- *Le 30 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre Façade Proximus, en date du 13.11.2023 à 08h00 au 20.11.2023 à 17h00.*
- *Le 30 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 97 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 13.11.2023 à 08h00 au 20.11.2023 à 17h00, hormis le jeudi 16.11.2023 jour de marché hebdomadaire.*
- *Le 30 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 69 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 10.11.2023 à 08h00 au 15.11.2023 à 17h00.*
- *Le 31 octobre 2023 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons zone artisanale 37, 23, 21, 34, 11, 3, 4, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de*

travaux de soufflage et jointage de fibre optique, en date du 20.11.2023 à 07h00 au 08.12.2023 à 17h00.

- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 14.11.2023 à 08h00 au 21.11.2023 à 17h00.
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 14.11.2023 à 08h00 au 21.11.2023 à 17h00.
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre de façade Proximus, en date du 14.11.2023 à 08h00 au 21.11.2023 à 17h00.
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer la circulation des véhicules Square de la Lys, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 14.11.2023 à 08h00 au 21.11.2023 à 17h00.
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 68 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 24.11.2023 à 07h00 au 24.11.2023 à 18h00.
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16.11.2023 à 08h00 au 16.11.2023 à 18h00.
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation intérieur de l'Habitation, en date du 24.11.2023 à 06h00 au 24.11.2023 à 19h00.
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de la Dîme, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation intérieur de l'habitation, en date du 10.11.2023 à 07h30 au 10.11.2023 à 18h00.
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Frassem, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement (fibre façade, Proximus), en date du 15.11.2023 à 08h00 au 21.11.2023 à 17h00.
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 1 à Arlon, (place de parking face au numéro 1), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade, Proximus, en date du 15.11.2023 à 08h00 au 22.11.2023 à 17h00 (exception pour le jeudi 16.11.2023, jour de marché de la ville d'Arlon).
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 32 à Arlon (place de parking face au numéro 32, de l'autre côté de la rue), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade, Proximus, en date du 15.11.2023 à 08h00 au 22.11.2023 à 17h00.
- Le 31 octobre 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 32 à Arlon (place de parking face au numéro 32, de l'autre côté de la rue), en raison d'assurer

le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade, Proximus, en date du 15.11.2023 à 08h00 au 22.11.2023 à 17h00.

- *Le 31 octobre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Seymerich, 37 à Arlon, (place de parking face au numéro 37, de l'autre côté de la rue), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 15.11.2023 à 08h00 au 22.11.2023 à 17h00.*
- *Le 31 octobre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Molitor, 2 à Arlon, ACP Résidence Chambord, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de façade avec pose d'élévateur, en date du 06.11.2023 à 08h00 au 08.11.2023 à 19h00.*
- *Le 31 octobre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Buissons, 3 à Arlon (chapelle Saint Bernard), en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03.11.2023 à 14h00 au 03.11.2023 à 16h00.*
- *Le 07 novembre 2023 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 47 à Arlon ancien Miami), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'évacuation, en date du 31.10.2023 à 07h00 au 30.11.2023 à 18h00.*
- *Le 07 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04.11.2023 à 08h00 au 04.11.2023 à 18h00.*
- *Le 07 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules, des piétons et le stationnement des véhicules rue Val-Vert, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de container, en date du 24.11.2023 de 08h00 à 18h00.*
- *Le 07 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules, des piétons et le stationnement des véhicules Grand Place,39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage, en date du 07.11.2023 de 08h00 à 17h00.*
- *Le 07 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules, Avenue Victor Tesh, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 06.11.2023 à 07h30 au 10.11.2023 à 18h00.*
- *Le 07 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Victor Tesh, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 06.11.2023 à 07h30 au 10.11.2023 à 18h00.*
- *Le 07 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules, des piétons et le stationnement des véhicules, avenue de Longwy (du numéro 125 au 185) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine, pose de chambre de visite et réfection de trottoir, en date du 07.11.2023 à 07h00 au 30.11.2023 à 17h00.*
- *Le 07 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules, des piétons et le stationnement des véhicules Square du Hunnebour, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 16.11.2023 à 08h00 au 23.11.2023 à 17h00.*

- Le 07 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules, des piétons et le stationnement des véhicules, rue de Diekirch, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 17.11.2023 à 08h00 au 24.11.2023 à 17h00, sauf le jeudi 23.11.2023 qui est jour de marché hebdomadaire pour la ville d'Arlon.
- Le 07 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules, des piétons et le stationnement des véhicules rue Général Molitor, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 17.11.2023 à 08h00 au 24.11.2023 à 17h00.
- Le 07 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules, des piétons et le stationnement des véhicules, rue de la Gendarmerie, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement égout, en date du 06.11.2023 de 08h00 à 20h00.
- Le 07 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules, des piétons et le stationnement des véhicules, rue de la Gendarmerie, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement égout, en date du 07.11.2023 de 08h00 à 20h00.
- Le 07 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de la Petite Gaichel, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement de conteneurs, en date du 06.11.2023 à 15h00 au 06.12.2023 à 17h00.
- Le 07 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules Square du Hunnebourg, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 10.11.2023 à 08h00 au 17.11.2023 à 17h00.
- Le 07 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules Place Didier, 39 à Arlon (devant le Louis Delhaize et près du point d'eau), en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, installation d'un lift, en date du 21.11.2023 à 08h00 au 21.11.2023 à 18h00.
- Le 07 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules Avenue Jean-Baptiste Nothomb à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 20.11.2023 à 08h00 au 27.11.2023 à 17h00.
- Le 07 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 20.11.2023 à 08h00 au 27.11.2023 à 17h00.
- Le 07 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules, des piétons et le stationnement des véhicules rue de la Semois, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démolition d'une maison, en date du 08.11.2023 à 08h00 au 10.11.2023 à 16h00.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Laurence HAAS en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Christophe GILLET en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Alex NAGY en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Fabrice SABUS en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Marc VALENNE en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Jean-François WUIDAR en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Nicolas BRIX en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Yasmina BENNIS en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Luc BOURTON à Arlon, en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Emilie MORTIER en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Philippe BREUER en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance

et/ou réunion de chantier par David LEMPEREUR en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Stéphane WEBER en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Fabien REVEMONT en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Eric LAMBERT en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par David GILLET en date du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07.11.2023 de 15h30 à 17h00.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue du Luxembourg, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 08.11.2023 de 09h00 à 16h00.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de lavage de vitres, en date du 13.11.2023 de 07h00 à 17h00.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue des Martyrs, 66 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 21.11.2023 à 08h00 au 28.11.2023 à 17h00.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules avenue de la Gare, 79 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 21.11.2023 à 08h00 au 28.11.2023 à 17h00.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de Neufchâteau, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction nouvel immeuble, en date du 08.11.2023 à 06h00 au 22.12.2023 à 18h00.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison de chalet de Noël, en date du 10.11.2023 de 08h00 à 17h00.

- Le 08 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue des Déportés, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de façade, en date du 10.11.2023 à 09h00 au 07.11.2023 à 19h00.
- Le 08 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Seyler, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de grue, en date du 20.11.2023 de 07h00 à 17h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules, des piétons et le stationnement des véhicules rue de La Semois, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démolition d'une maison, en date du 08.11.2023 à 08h00 au 15.11.2023 à 16h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue des Déportés, 140 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement télécommunication, en date du 14.11.2023 à 08h00 au 15.11.2023 à 16h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de la Gare, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement télécommunication, en date du 14.11.2023 à 08h00 au 15.11.2023 à 16h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 88 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 22.11.2023 à 08h00 au 29.11.2023 à 17h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 84 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 22.11.2023 à 08h00 au 29.11.2023 à 17h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Viville, 56 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 20.10.2023 à 07h00 au 08.12.2023 à 16h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation intérieur de l'habitation, en date du 15.11.2023 de 08h00 à 13h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Scheuer, 114 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pose de nacelle, en date du 18.11.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 8 à Arlon (parking derrière l'Hôtel de Ville), en raison d'assurer le bon déroulement de la réception des Noces d'Or 2024, en date du 16 mars 2024 de 09h30 à 13h30, du 20 avril 2024 de 09h30 à 13h30, du 14 septembre 2024 de 09h30 à 13h30, du 26 octobre 2024 de 09h30 à 13h30, du 23 novembre 2024 de 09h30 à 13h30.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Déportés, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 23.11.2023 à 08h00 au 30.11.2023 à 17h00.

- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Banque, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 23.11.2023 à 08h00 au 30.11.2023 à 17h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules avenue de Longwy, 119 à Arlon (stationnement uniquement sur la voirie, sur la piste cyclable), en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de meuble, en date du 28.11.2023 de 07h30 à 10h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue du Lingenthal, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique, en date du 27.11.2023 à 07h00 au 15.12.2023 à 17h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Virée du Renard à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine, chambre de visite, réfection de trottoir et de la chaussée, en date du 15.11.2023 à 07h00 au 30.11.2023 à 17h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation intérieur de l'habitation, en date du 15.11.2023 de 08h00 à 13h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 12.11.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler la circulation des piétons avenue de Longwy, 185 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle, en date du 18.09.2023 à 06h00 au 30.11.2023 à 18h00.
- Le 09 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de Bastogne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture de la Résidence Les Trévires, en date du 06.11.2023 à 07h00 au 14.01.2023 à 18h00.
- Le 13 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue du Cloître à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'abattage d'arbres, en date du 15.11.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 13 novembre 2023 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Place du Lieutenant Callemeyn, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 12.11.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 13 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 24.11.2023 à 08h00 au 01.12.2023 à 17h00 sauf le jeudi 30 novembre 2023 qui est le jour de marché de la ville d'Arlon, tout travaux est donc interdit.
- Le 13 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue des Haies, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, raccordement électrique, raccordement télécommunication, pose de gain, réfection

d'accotement, réfection de chaussée, en date du 04.12.2023 à 07h00 au 15.12.2023 à 17h00.

- *Le 13 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue du Dixième de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine, pose de chambre de visite et réfection de trottoir, en date du 14.11.2023 à 07h00 au 30.11.2023 à 17h00.*
- *Le 13 novembre 2023 : pour régler le stationnement, la circulation des véhicules à la Grand Rue, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et placement d'un container, en date du 06.11.2023 à 08h00 au 15.11.2023 à 18h00.*
- *Le 14 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Square du Hunnebour, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 01.12.2023 à 08h00 au 08.12.2023 à 17h00.*
- *Le 14 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de Kleinbettingen, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation au réseau d'égouttage, en date du 23.11.2023 à 07h00 au 25.11.2023 à 18h00.*
- *Le 14 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 27.11.2023 à 08h00 au 04.12.2023 à 17h00, excepté le jeudi 30 novembre 2023 pour cause de marché hebdomadaire de la ville d'Arlon.*
- *Le 14 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Square de la Lys, 15, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 01.12.2023 à 08h00 au 08.12.2023 à 17h00.*
- *Le 14 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Square de la Lys, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 27.11.2023 à 08h00 au 04.12.2023 à 17h00.*
- *Le 14 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 40, boîte 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 18.11.2023 de 09h00 à 13h00.*
- *Le 14 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Francq, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 15.11.2023 à 08h00 au 22.12.2023 à 17h00.*
- *Le 14 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules Avenue Victor Tesch, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 13.11.2023 à 07h30 au 17.11.2023 à 18h00.*
- *Le 16 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules route de Longwy, 620 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de chaussée, en date du 16.11.2023 de 07h00 au 17.11.2023 à 17h00.*

- Le 16 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules route de Longwy, 594 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de réfection de chaussée, en date du 16.11.2023 de 07h00 à 17h00.
- Le 16 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules avenue de Longwy, 54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de chaussée, en date du 16 novembre 2023 de 07h00 à 17h00.
- Le 16 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules route de Bastogne, 352 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de chaussée, en date du 16.11.2023 de 07h00 à 17h00.
- Le 16 novembre 2023 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 18.11.2023 de 09h00 à 16h00.
- Le 16 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules route de Bouillon, 154 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement gaz, en date du 28.11.2023 à 07h00 au 12.12.2023 à 17h00.
- Le 16 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue de Longwy, 167 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.11.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 16 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules Square Albert 1^{er}, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de contrôle de vie, en date du 16.11.2023 de 07h00 à 16h00.
- Le 16 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 8 à Arlon (parking derrière hôtel de ville), en raison d'assurer le bon déroulement de la réception des Noces d'Or 2024, en date du 16 mars 2024 de 09h30 à 13h30, 20 avril 2024 de 09h30 à 13h30, 14 septembre 2024 de 09h30 à 13h30, 26 octobre 2024 de 09h30 à 13h30, 23 novembre 2024 de 09h30 à 13h30.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Semois, 72-74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.11.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Semois, 72-74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 09.12.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Place Schalbert, 1, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement coffret vétuste 5, en date du 08.0.2023 à 07h00 au 19.01.2023 à 16h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Seyler, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'une grue, bétonnage d'une dalle, en date du 24.11.2023 de 07h00 à 14h00.

- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Paul Reuter, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'urgences de toiture – Ecole communale du Centre, en date du 17.11.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de Schoppach, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'urgence de toiture, en date du 22.11.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules avenue du Dixième de Ligne, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 28.11.2023 à 08h00 au 05.12.2023 à 17h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Square de la Lys, 67 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 28.11.2023 à 08h00 au 05.12.2023 à 17h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Square du Hunnebour, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 28.11.2023 à 08h00 au 05.12.2023 à 17h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de Diekirch, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 28.11.2023 à 08h00 au 05.12.2023 à 17h00, sauf le jeudi 30.11.2023 qui est jour hebdomadaire pour le marché).
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Square de la Lys, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 01.12.2023 à 08h00 au 08.12.2023 à 17h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Square de Hunnebour, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 01.12.2023 à 08h00 au 08.12.2023 à 17h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue des Faubourgs, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus et placement d'une nacelle, en date du 04.12.2023 à 08h00 au 11.12.2023 à 17h00, sauf le jeudi 07.12.2023 pour raison de marché de la ville d'Arlon.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Basse, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, en date du 29.11.2023 à 08h00 au 06.12.2023 à 16h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue du Wäschbour, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, en date du 05.12.2023 à 08h00 au 12.12.2023 à 16h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules avenue de Longwy, 567 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement eau, en date du 21.11.2023 à 08h00 au 29.11.2023 à 16h00.

- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Paul Reuter à Arlon (parking devant l'hôtel de ville), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection du parking, en date du 17.11.2023 de 07h00 à 17h00.
- Le 17 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de Neufchâteau, 102 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, pose d'un échafaudage, en date du 20.11.2023 à 08h00 au 20.12.2023 à 16h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison de chalet de Noël, en date du 04.12.2023 de 08h00 à 17h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de Hayange, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation au réseau d'égouttage, en date du 21.11.2023 à 08h00 au 24.11.2023 à 17h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Place Camille Cerf, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 22.11.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton, en date du 22.11.2023 de 06h30 à 13h30.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de la Semois, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de la chaussée en date du 22.11.2023 à 08h00 au 24.1.2023 à 17h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de la Semois, 109 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de la chaussée, en date du 22.11.2023 à 08h00 au 24.11.2023 à 17h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Poste, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.11.2023 de 09h00 à 13h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules avenue du Général Patton, 187 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 30.11.2023 de 13h30 jusqu'à fin de l'expulsion.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Toernich, 30 à Arlon, en date du 01.12.2023 de 09h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules rue Bitburg, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 11.12.2023 de 13h30 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de Luxembourg, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'emménagement, en date du 25.11.2023 à 07h00 au 27.11.2023 à 07h00.

- Le 21 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de Bastogne, 81 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de déménagement, en date du 25.11.2023 à 07h00 au 27.11.2023 à 07h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Square de la Lys, 57 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 27.11.2023 à 08h00 au 04.12.2023 à 17h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Square de la Lys, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 01.12.2023 à 08h00 au 08.12.2023 à 17h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Michel Hamélius, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison – pose d'un élévateur, en date du 07.12.2023 à 08h00 au 08.12.2023 à 18h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue de la Rausch, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fibre optique, en date du 1.12.2023 à 07h00 au 14.01.2023 à 18h00.
- Le 21 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 20.11.2023 à 07h30 au 24.11.2023 à 18h00.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Square du Hunnebour, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 18.12.2023 à 08h00 au 22.12.2023 à 17h00.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler le stationnement des véhicules Avenue Jean-Baptiste Nothomb, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 23.11.2023 à 07h00 au 24.11.2023 à 20h00.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Saint-Jean, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un échafaudage, en date du 22.11.2023 à 08h00 au 26.1.2023 à 18h00.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue du Cloître, entre le n°10 et le n°13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fin de déménagement de maison, en date du 21.11.2023 à 08h00 au 01.03.2023 à 18h00.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue des Déportés à Arlon (du N92 au 140), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine et réfection de trottoir, en date du 24.11.2023 à 07h00 au 08.12.2023 à 17h00.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Halbardier à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de la chaussée, en date du 22.1.2023 à 08h00 au 08.12.2023 à 16h00.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules Parking Rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démolition du garage Didier, en date du 04.12.2023 à 08h00 au 08.12.2023 à 16h00.

- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Godefroid Kurth, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine, et réfection de trottoir, en date du 23.11.2023 à 07h00 au 08.12.2023 à 17h00.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue des Tanneries, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 28.11.2023 à 08h00 au 05.12.2023 à 17h00.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Francq, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 28.11.2023 à 08h00 au 05.12.2023 à 17h00.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue du Rhin, 102 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement gaz, en date du 28.11.2023 à 07h00 au 21.12.2023 à 16h30.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue Léon Castillon, 63 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement gaz, en date du 28.11.2023 à 07h00 au 22.12.2023 à 16h30.
- Le 22 novembre 2023 : pour régler la circulation des véhicules rue des Deux Luxembourg, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, en date du 11.12.2023 à 08h00 au 18.12.2023 à 16h00.

À l'unanimité,

Prend acte sans observation de la communication des ordonnances de police dont il s'agit.

3. Approbation du dossier de demande de subvention auprès du Commissariat Général au Tourisme pour la réalisation d'un parcours touristique dans le Vieil Arlon

Monsieur LAFORGE - Le Conseil communal avait décidé d'engager une réflexion d'ensemble sur la valorisation touristique de Saint-Donat et du parc Archéologique. Cela avait abouti après à la désignation d'Idelux Projets Publics, et puis d'un auteur de projet, à savoir le Bureau LB Consult. Cet auteur de projet s'est basé sur le travail préalable de deux guides de l'Office du Tourisme, Véronique Marleleur et Jean-Luc Bouillon, que je remercie vivement pour leur travail précieux.

L'auteur de projet a ensuite analysé les idées de nos guides, visité notre ville en leur compagnie, et a fait quelques recommandations et choix, que nous vous présenterons ce soir. Notre volonté est de voir aboutir un super parcours touristique autour de Saint-Donat et du vieil Arlon, avec balisage, panneaux informatifs, aménagements spécifiques et mobilier. Ce parcours tient compte du Plan qualité tourisme et est en phase avec les attentes actuelles des touristes, il comprendra des lieux qu'on appelle « Instagrammables ».

Cette présentation est en complément du point de ce jour, où nous devons approuver le dossier de demande de subvention auprès du CGT - le Commissariat Général au Tourisme. On espère une subvention de l'ordre de 60%. Ce dossier de demande a été réalisé également par Idelux Projets Publics.

Je laisse maintenant la parole à Valérie PEUCKERT, que je remercie pour sa présence ce soir en l'absence de notre auteur de projet, Monsieur Blandin.

Madame PEUCKERT - Je vais un peu zapper la première dia puisqu'elle reprend l'historique de ce dossier. Quels sont justement les objectifs touristiques de ces deux parcours ? Ici, on va vraiment s'appesantir sur le parcours qu'on a appelé « *Vieil Arlon* ».

Les objectifs touristiques : le touriste arrive dans notre ville et il va pouvoir faire ce parcours en toute autonomie grâce à une information trouvée soit à l'Office du Tourisme, soit via leur site Internet, et aussi par d'autres médias. Vous connaissez peut-être les parcours similaires à Eguisheim, en Alsace. Vous circulez grâce à un balisage, et il y a panneaux. Donc l'objectif est de pouvoir le faire tout à fait seul, avec ponctuellement du mobilier urbain adapté et attractif.

On a déjà parlé de Jean-Luc et Véronique, qui ont travaillé à ces parcours, et puis on a fait une relecture d'uniformisation et de vérification scientifique. L'auteur de projet, Monsieur Blandin, a proposé ce parcours en veillant à trois objectifs principaux : garantir l'attractivité, l'accessibilité et la sécurité. Donc il y a vraiment tout l'aspect mobilité et déplacement physique. Il s'engage également sur une diffusion de l'histoire et du patrimoine d'Arlon ; ça reste quand même l'objectif de transmettre de l'information, et aussi d'offrir des aménagements et du mobilier urbain de qualité.

Et comme on l'a dit, ça, c'est intégré à la stratégie globale de développement touristique d'Arlon, puisqu'on aura un point de départ et d'arrivée à l'Office du Tourisme, que celui-ci soit ouvert ou non. Forcément, le parcours du vieil Arlon, c'est l'hyper centre-ville qui sera ainsi valorisé, et les retombées, nous l'espérons, porteront sur les commerces de l'hyper centre également.

Quelles sont ces caractéristiques ? Finalement, c'est un parcours relativement court, d'1,6 km de long. Mais il devrait quand même durer près de 02h00. Pas tellement pour les déplacements, mais simplement pour le temps d'apprécier les lieux, de lire les différents textes aux points d'intérêts, et peut-être de prendre des photos. Comme on l'a dit, il se veut accessible à tous les publics grâce à sa durée, son faible dénivelé, et des parcours alternatifs. Vous voyez ici, la Montée Royale, une personne qui se déplace difficilement n'aura pas la possibilité d'y monter, mais les parcours alternatifs sont intégrés à la réflexion. Donc l'effort physique est limité et les points d'intérêts se succèdent assez rapidement. On ne marche pas pendant 25 min avant de voir le bâtiment suivant.

Le contenu se veut qualitatif et accessible aux spécialistes, mais on souhaite aussi qu'un public moins initié puisse découvrir l'histoire et le patrimoine de notre ville. Je ne vous apprends rien, le vieux quartier, est un cadre agréable, et c'est un itinéraire à priori peu fréquenté par les véhicules, ce qui rend la balade également confortable. Certains aménagements sont nécessaires pour garantir l'accessibilité des PMR. Mais comme vous le savez, on inclut là-dedans également une poussette, ou une personne qui se déplace tout simplement difficilement. Les deux points forts de ce parcours sont la Montée Royale et le panorama depuis Saint-Donat.

Alors, comment est-ce qu'on va, entre guillemets, vendre ce parcours ? C'est un choix qui n'a pas encore été posé. Soit, on fait une carte papier, un itinéraire qu'on va simplement suivre avec quelques explications pédagogiques (l'avantage c'est que c'est simple et peu coûteux, on peut faire des tirages plus limités et actualiser les données), soit, par exemple, en fonction de travaux ou de nouvelles informations. Mais on peut également - les deux ne s'opposent pas pour autant - développer une application numérique de guidage, en se greffant sur les produits connus comme Cirkwi, Izi, Travel, etc.

Comme on vous l'a dit tout à l'heure, il y aura deux parcours : un parcours dans le vieil Arlon et un parcours gallo-romain, et il y aura une section commune entre les deux. L'objectif, c'est aussi de permettre aux plus valeureux d'enchaîner les deux thèmes s'ils le souhaitent.

Quel est ce parcours du vieil Arlon ? Les points turquoise sur les panneaux - On démarre à l'Office du Tourisme - Hôtel du Nord. On va monter vers ce qui était la porte de Bastogne (qui n'existe plus aujourd'hui), on va traverser par la rue de la Banque. On arrive à l'Atrium, ce jardin qui comprend déjà des informations historiques derrière le cinéma. On va remonter par la Montée des Pierrots où seront évoqués les groupes de folklore carnavalesque. Bien sûr, on va se diriger vers le rempart romain. On aura des informations à la Tour Neptune. La Grand-Place, qui était le centre de notre ville au moyen-âge. La Montée Royale, dans celle-ci, on a la porte qui nous informe sur l'arrivée de la distribution d'eau publique. Le parvis et les jardins de l'église Saint-Donat, puisqu'ils ont été restaurés au fil des dernières années, c'est l'occasion également de les valoriser. Les traditions du vieux quartier, comme les Faaschtebounen. Et enfin Saint-Donat et la Knippchen, en point d'orgue, avant de redescendre vers l'Office du Tourisme. Voilà pour l'itinéraire et les 11 points qui ont été sélectionnés pour ce parcours.

Ce parcours, on va le suivre grâce à des éléments qui seront ancrés dans le sol, comme vous voyez ici sur l'image, selon une forme qui n'a pas encore été déterminée. Mais, l'objectif c'est d'avoir une orientation à même le sol. On estime à environ 70 le nombre de points d'ancrage, et à 11 les points d'intérêts, des panneaux explicatifs - qui sont soit quadrilingues, soit munis d'un QR code qui permettra d'accéder aux langues étrangères.

Maintenant, on va passer en revue les 11 points, ou en tout cas certains points du parcours. Non pas pour vous expliquer leur intérêt touristique, mais pour développer les recommandations que le bureau d'études nous fait au sujet des aménagements pour le parcours.

L'Atrium : il est suggéré d'en rafraîchir les panneaux, c'est vrai qu'ils commencent un peu à dater, en termes de contenu, de présentation – ils sont également abîmés par les intempéries ou le soleil. Globalement, ce site devra être régulièrement entretenu, en particulier sur les déchets, mais aussi pour les plantations. Il y aura quelques réparations à faire - actuellement, la maquette en relief a un peu souffert, et remplacer le mobilier urbain de manière à le rendre plus convivial et accessible.

La Montée des Pierrots : c'est surtout au niveau de la rue de Diekirch que son accès est peu engageant. L'idée est d'y installer un éclairage avec détecteurs, rafraîchir les lieux de manière générale ; et là aussi, veiller à leur entretien régulier. Là-dessus, on ajoute que c'est un espace qui a été sélectionné pour une des prochaines étapes du parcours street-art. Ça devait également renforcer une fréquentation, on va dire, positive.

La Tour Jupiter : Sa particularité, c'est d'être en dessous de l'extension de la RK, et dès lors, elle n'est pas toujours visible. Et puis, si on veut accéder par le rez-de-chaussée, c'est également par le parking de l'Hôtel de Ville. La proposition est de supprimer une place de parking à l'étage pour rendre l'accès facile, visible et fluide – parce qu'actuellement, on doit passer par l'entrée de garage à l'étage. Et, un balisage supplémentaire pour accéder à la vue depuis la partie inférieure du parking, et un éclairage adapté, puisque le parking n'est lui-même pas éclairé. Ce n'est pas très engageant pour le touriste de se rendre jusqu'à cette porte.

La Montée Royale : C'est évidemment un point très important, c'est un patrimoine classé. La proposition concerne l'installation d'un éclairage vers le bas, vers les marches, qui valoriserait bien sûr celles-ci, mais également rendrait l'escalier plus sécurisé. Il est proposé de mettre un éclairage avec une faible consommation et des détecteurs, de manière à ce que cela ne soit pas allumé s'il n'y a pas de passage. La main courante a un aspect désuet, et n'est pas conforme aux recommandations actuelles en matière de sécurité pour les piétons ; donc elle serait remplacée également. Comme je l'ai dit, c'est classé, mais, un premier contact pris par Idelux avec l'AWAP donne une attention favorable de l'administration par rapport à ce projet.

Il y aura l'installation de plusieurs éléments de mobilier urbain. L'objectif étant d'augmenter l'information et l'expérience. On a par exemple une proposition d'un moine capucin, une statue en bronze, qui serait installée à Saint-Donat pour évoquer la fonction première du bâtiment, puisque c'était un couvent de capucins.

Ensuite, face à la rue Saint-Bernard, depuis Saint-Donat, se trouvera un poteau viseur – donc là, ce ne sont pas des flèches, ce sont des tubes à travers lesquels on peut regarder grâce à une loupe, et se rendre compte d'un élément d'architecture, et qu'il y a quelques très très belles maisons qui sont visibles depuis cet endroit.

La maquette en bronze de l'église Saint-Donat qui serait place Camille Cerf a aussi pour objectif de répondre aux personnes malvoyantes, qui, grâce au toucher, vont pouvoir se rendre compte de l'aspect de la Knippchen ; en tout cas, de son sommet avec l'église Saint-Donat et le Belvédère en tant que tel. Pour les personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas monter, c'est aussi une manière de pouvoir patienter à proximité de l'église.

Et enfin, on propose l'installation d'une table d'orientation. Il y a déjà eu des essais par le passé, mais c'est vraiment une question de qualité de la réalisation, de la rendre le plus durable possible ; le plexi n'ayant pas survécu longtemps au passage des très nombreux touristes. Voilà, mais donc, comme on disait, l'idée c'était de rendre certains points un petit peu plus ludiques, prendre le temps, et ne pas uniquement se contenter de lire un texte.

Maintenant, pour le montage financier, puisque votre approbation est demandée pour le dossier de demande de subside, il y a 60% d'un montant total qui est estimé à 253.000 €, avec une ventilation sur 2 années, une partie à prendre en charge par la ville et une partie par le CGT. Voilà donc 151.000 € qui seraient pris en charge par le CGT et la ville devrait financer 101.200 €.

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup Valérie pour cette présentation très intéressante. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame FROGNET – Merci, j'ai 3 questions. La première, c'est par rapport à ce que tu as dit au niveau de la médiation et de la version papier ou de la version numérique, en disant que peut-être il y aurait un choix qui serait fait.

Madame PEUCKERT - Ça n'a pas été exclu.

Madame FROGNET - Je serais d'avis qu'on fasse les 2, parce qu'il reste des gens qui n'ont pas de smartphone.

Au niveau des panneaux je me demandais si ça ne faisait pas double emploi – qu'en sera-t-il de ceux qui sont déjà là ? Parce qu'il y a des espèces de panneaux, comme des rames.

Madame PEUCKERT - C'est ce qu'on appelle les écus.

Madame FROGNET - Et place Camille Cerf il y a aussi un panneau sur le parcours haut, est-ce que cela ne va pas faire trop de panneaux au final ? Par exemple ceux en forme de rame ils restent là, et il va encore y avoir des panneaux en plus.

Madame PEUCKERT - Les panneaux « écu de la cité » sont installés depuis 2004, c'est vrai qu'ils sont très solides, mais l'information qui figure dessus est très brève. Ici, les guides se sont vraiment axés pour essayer de développer plus l'histoire du lieu. Donc ils apporteront une autre information. Par contre, ce qui est effectivement important pour ne pas brouiller de trop le paysage, c'est d'arriver à une certaine uniformité de style. Parce qu'effectivement, place Camille Cerf il y a le panneau pour l'eau, il n'y a pas d'écu pour le coup, mais il y en a à Saint-Donat etc. On veut donc quand même que

ce soit un petit peu intégré et esthétique. Mais de fait, ce ne seront pas les mêmes informations. C'est simplement parfois l'histoire des projets qui fait qu'on a cette juxtaposition.

Madame FROGNET – Et alors, il est indiqué dans le document : « le parvis et les jardins de l'église » ; et je me demandais, les jardins de quoi en fait ? Ce qui est déjà accessible ou genre le verger et la partie intérieure ?

Madame PEUCKERT - Je vais demander à Monsieur Laforge de répondre.

Monsieur LAFORGE - Il y a quand même le jardin, on va dire du curé, anciennement en tout cas, qui serait à rendre accessible. Donc ici l'idée des guides est vraiment d'avoir un panorama complet du site de Saint-Donat, et de pouvoir visiter davantage, en tout cas par rapport à actuellement.

Et ici, on lance donc la demande de subvention. Après la demande de subvention, si évidemment elle est accordée, on espère que la Ministre DE BUE pourra signer cela. Et puis le cahier des charges sera réalisé par l'auteur de projet, en tout cas finalisé, et ensuite, on lancera après, tout simplement. C'est pour ça qu'il y a encore à un moment donné, comme Valérie le dit, des choix qui doivent se faire, mais en tout cas au niveau estimatif, on est dans les normes.

Monsieur BIREN - Merci pour la présentation et merci de m'avoir appris un mot. J'ai vu qu'il y avait 'fonte ductile', j'ai dû le googler pour trouver ce que c'était. C'est un alliage de fond.

J'avais juste une question concernant le lien entre toutes les étapes qu'il va y avoir. Est-ce qu'il y aura un fil conducteur, ou alors est-ce que ça va être simplement – « voilà Arlon, voilà ce qu'on peut vous proposer ». Ou est-ce qu'il y aura, soit un fil conducteur sous forme d'une histoire, ou peut être aussi d'une époque qu'on veut mettre en valeur, comme l'époque romaine d'Arlon, ou des choses comme ça ?

Madame PEUCKERT - A priori, pas de fil conducteur, c'est à dire qu'on peut simplement passer devant le panneau, le lire et apprendre quelque chose. Le fil conducteur, finalement, il n'est qu'un itinéraire physique, on se promène et on passe devant les lieux les plus importants du vieux quartier, que ce soit une belle maison, une architecture, un site qui raconte un patrimoine. Et justement, Arlon a parfois ce piège d'avoir une accumulation de couches historiques - on va avoir un élément gallo-romain à côté d'un élément contemporain...on ne peut pas vraiment suivre un fil particulier.

Un point qui peut encore être envisagé, c'est l'aspect « raconter une histoire » ...je ne sais pas...on dirait, Pierre, Paul, Jacques, le petit lutin, qui nous emmène à travers l'histoire d'Arlon, ça ce n'est pas interdit d'y penser. Mais, en tout cas il n'y a pas d'obligation à suivre le parcours dans l'ordre, et il n'y a pas d'obligation à suivre tout le parcours pour avoir de l'information.

Madame GOFFINET - Le plan qualité tourisme poursuit son chemin, réalise toutes les fiches actions qui ont été établies dans le cloud de ce plan qualité, qui a fait l'objet d'une unanimité à l'époque au niveau du Conseil communal.

Ma question va rejoindre un peu celle de Géraldine. On parle des écus, or il y a aussi également les panneaux qui ont été établis en collaboration avec l'AWAP, les panneaux de Denis Henrotay, l'Archéologue. Alors il faut voir comment ça peut se connecter par rapport à ces panneaux-là, puisque dans le parcours il y a quelque part une interconnexion avec le parcours gallo-romain. Ça, c'est ma première question.

Et ma deuxième question : justement, par rapport à ces fameux panneaux gallo-romains qui en fait servent souvent à faire connaître toutes les fouilles entreprises par la Région Wallonne, depuis des temps presque immémoriaux. On sait qu'il y a au fur et à mesure des fouilles, des nouveaux vestiges

qui sont trouvés, mais aussi tout de suite recouverts. Alors, je voulais juste savoir s'il y avait encore des contacts, ou si vous alliez prendre des contacts avec l'AWAP pour qu'on poursuive ce travail de mise en valeur des sites qui sont fouillés.

Madame PEUCKERT - Pour la première question, le parcours gallo-romain - qui n'est pas l'objet de la présentation de ce soir - se base sur les panneaux, on va dire les panneaux rouges. Ce sont ces panneaux descriptifs des fouilles qui ont été réalisées, ces panneaux ont été faits et financés par l'AWAP. Par contre, il faut compléter ce parcours avec certains éléments, certains points d'intérêts. Et il faut le compléter sur le plan touristique, c'est-à-dire qu'actuellement il n'y a qu'une version française sur le panneau, il faut développer les langues étrangères. Là on a vraiment la possibilité d'utiliser l'existant et de l'intégrer au parcours.

Voilà, pour ce qui est des contacts avec Denis Henrotay, je renvoie également la balle à Monsieur Laforge.

Monsieur LAFORGE - C'est vrai qu'au départ, on avait rencontré l'AWAP. C'était une volonté de leur part d'avoir un parcours touristique cohérent au niveau gallo-romain. Ils nous ont donc demandé de travailler là-dessus avec un auteur de projet, pour que justement, on intègre les nouvelles découvertes, mais aussi évidemment les panneaux actuels. Ça a été fait dès le départ, et ce sont eux qui nous ont encouragés à monter le projet comme ça.

Et pour le parcours gallo-romain, on peut déjà vous donner quelques pistes. On essaie maintenant de rentrer une fiche Interreg, avec d'autres idées par rapport au gallo-romain dans notre ville. Interreg dit qu'on doit avoir une vision transfrontalière. On travaille donc avec une commune luxembourgeoise qui s'appelle Dalheim. On y a été dernièrement, et celle-ci va également nous rendre visite fin janvier. Et à partir de là, on essaiera de rentrer une fiche pour avoir des subsides Interreg, importants d'ailleurs, 90%, c'est quand même pas mal. Et dans ce parcours gallo-romain - on ne l'a pas fait ici pour le parcours, on va dire, du vieil Arlon - on intégrera de la réalité virtuelle pour se rendre compte comment étaient les tours romaines, les remparts, etc. à l'époque. Je pense que c'est aussi intéressant, et ça rentre aussi dans une dynamique actuelle, c'est ce que veut le touriste d'aujourd'hui.

+ + +

19h30 : Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Conseillère, entre en séance

+ + +

Monsieur GAUDRON - C'est enthousiasmant, mais j'avais une petite question. Est-ce qu'on a une idée des statistiques sur la langue parlée par les touristes à Arlon, ou du moins leur provenance ? Je pose la question parce qu'on a évoqué, soit la possibilité d'une seule langue, le français et les QR codes, ou de plusieurs langues. Plus on met de langues, plus on perd en contenu aussi. Et j'ai peur qu'avec quatre langues, on se retrouve vite avec juste deux ou trois phrases ; et donc est-ce qu'on peut faire des indications par rapport à ça ?

Madame PEUCKERT - La préoccupation est tout à fait légitime. Mais, elle répond à la remarque de Géraldine tout à l'heure en disant : « *Tout le monde ne va pas toujours sortir son smartphone au moment où il passe devant le lieu.* » Donc il faut trouver une combinaison qui permette - c'est vraiment le côté multimodal quasiment, ce n'est pas de la mobilité - de multiplier l'accès dans un package cohérent. Ça peut parfois être l'enfant qui a le regard attiré, et puis il emmène ses parents ; ou l'inverse. Ou encore par exemple, le couple très intéressé d'en connaître beaucoup doit pouvoir y trouver son compte. C'est d'ailleurs aussi une des raisons pour lesquelles on travaille avec un auteur de projet

qui a cette spécialisation touristique, pour arriver vraiment au plus près des attentes de ces différents publics, puisque l'objectif est louable, mais on veut répondre et faire plaisir à tout le monde. Ça c'est évidemment une difficulté.

Pour ce qui est des statistiques : je suis certaine que Didier Laforge connaît celle de l'Office du Tourisme. Au musée, le premier visiteur non francophone est néerlandophone belge, même si le COVID nous avait amené plus de hollandais, de néerlandais, mais on est à moins de 5% de visiteurs. Mais c'est dû aussi au fait que toutes les écoles viennent manger les statistiques. Voilà donc avec le Néerlandais et l'anglais, on couvre 99% de nos visiteurs. On propose l'allemand dans tous nos supports numériques, pour la bonne et simple raison que c'est la 3^{ème} langue de notre pays. Mais habituellement le visiteur allemand se débrouille en anglais. Voilà pour le musée.

Monsieur LAFORGE - Le visiteur qui vient à Arlon passe souvent par nos musées, et le premier visiteur est le visiteur néerlandophone. De mémoire, il y a plus ou moins 7.000 entrées par an à l'Office du Tourisme.

Monsieur DEWORME - Félicitations à tous les intervenants dans ce dossier, et pour la présentation de Valérie. Je suis assez attaché au devoir de mémoire, et je trouve qu'à Arlon on a pas mal de monuments assez évocateurs, notamment de toute cette période de l'occupation etc. Et je me disais que ça pourrait aussi faire l'objet d'un parcours thématique ; il y a le passé militaire d'Arlon lui-même avec la caserne, etc., et je voulais savoir si c'était dans les cartons, et si on pouvait éventuellement y réfléchir.

Monsieur LAFORGE - Dans les brochures « Suivez le guide », on a un petit parcours militaire comme ça, réalisé par Jacques Champagne, et qui comprend déjà le nouvel emplacement de notre char. Les personnes peuvent aller à l'Office se procurer cette brochure et suivre le parcours qui est proposé par Jacques Champagne.

Monsieur LAQLII - Merci pour la présentation. Juste une question à propos de la statue en bronze que vous avez proposé, quelle est sa taille ? Deux mètres ?

Madame PEUCKERT - Un peu moins je pense, on sera sur quelque chose de raisonnable, un peu comme la statue Anne de Kiev, là au pied de la butte ; peut-être un peu plus grande.

Monsieur MAGNUS - En tout cas, je remercie Valérie de nous l'avoir déposé sur notre bureau, car dès qu'on peut mettre la culture en avant, n'est-ce pas Valérie, on le fait. On vous a déjà parlé des 20 ans du musée l'année prochaine, Valérie et toute son équipe ont fait un magnifique petit fascicule pour vous inviter à nous rejoindre. On commence le 03 février à 14h30 par la séance d'ouverture officielle, et vous y êtes évidemment tous et toutes invités. Merci beaucoup, bon retour et à très bientôt.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil communal du 26 août 2021 décidant d'engager une réflexion d'ensemble sur la valorisation touristique de Saint-Donat et du parc archéologique,

Considérant le souhait de la Ville d'Arlon de créer un parcours touristique, attractif, orienté tant pour les Arlonais que pour les touristes, accessible en toute autonomie en dehors des heures d'ouverture du Royal Office du Tourisme d'Arlon, portant sur le vieil Arlon ;

Considérant que le parcours a pour but de faire découvrir le centre-ville d'Arlon et l'histoire de la Ville, avec ou sans guide, tout en agrémentant le cheminement des visiteurs d'éléments ponctuels de mobilier urbain ;

Considérant les propositions formulées par les bénévoles et guides de la Commission Tourisme ;

Considérant l'avant-projet réalisé par le bureau LB Consult, auteur de projet, et approuvé par le Collège du 30 octobre 2023 ;

Considérant que les sites suivants feraient partie du parcours :

- *l'Atrium*
- *la Montée des Pierrots*
- *la Tour Neptune*
- *la Tour Jupiter*
- *la Montée royale*
- *le parvis et les jardins de l'église Saint-Donat*

Considérant que le parcours serait constitué d'un balisage, de panneaux informatifs, d'aménagements spécifiques et de mobilier;

Considérant l'importance du tourisme pour le développement économique de la Ville d'Arlon,

Considérant que ce projet pourrait avoir un impact positif sur les commerces du centre-ville ;

Considérant le dossier de demande de subvention auprès du Commissariat Général au Tourisme élaboré par IDELUX Projets publics dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Vu le plan prévisionnel d'investissement (travaux et suivi opérationnel du projet) établi au stade de l'avant-projet ;

Considérant que ce dossier de demande de subvention doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal afin d'être complet,

À l'unanimité,

DECIDE :

1. *d'approuver le dossier de demande de subvention auprès du Commissariat Général au Tourisme élaboré par IDELUX Projets publics pour la réalisation d'un parcours touristique dans le vieil Arlon ;*
2. *d'approuver le plan prévisionnel d'investissement au stade d'avant-projet ;*
3. *de s'engager à prévoir au budget communal la quote-part non subsidiée des travaux et du suivi opérationnel, à savoir 40% du montant total du projet ;*
4. *de s'engager à maintenir l'affectation touristique des aménagements subventionnés par le Commissariat Général au Tourisme pendant un délai de quinze (15) ans prenant cours le 1er janvier qui suit l'année de la liquidation totale de la subvention. Dans le cas contraire, et s'il n'y a pas eu autorisation préalable du Ministre qui a le Tourisme dans ses attributions, il s'engage à rembourser le montant de la subvention perçue ;*

5. *de s'engager à entretenir en bon état les aménagements réalisés.*

4. Schéma d'Orientation Local en vue de mettre en œuvre la Zone d'Aménagement communal concerté à caractère économique de Schoppach - Contenu du Rapport sur les incidences environnementales (RIE)

Monsieur MAGNUS - Le Schéma d'Orientation Local, en vue de mettre en œuvre la zone d'aménagement communal concertée à caractère économique de Schoppach. C'est un point qui est déjà repassé, ou passé devant vous il y a quelques semaines, avec le contenu du rapport sur les incidences environnementales. Je laisse la parole à notre échevin de l'urbanisme.

Monsieur WALTZING - Pas de longs discours, comme vous le savez donc, le 28 septembre nous avons validé l'avant-projet, et surtout la poursuite de la procédure de Schéma d'Orientation Local. Nous avons validé le contenu, ou du moins ce que nous attendions du RIE et des questions que nous souhaitions poser. Il y avait les 13 questions auxquelles nous-mêmes avons apporté des questions additionnelles qui, pour rappel, sont la mesure de programmation prévue dans le SDC par rapport à l'intégration des modifications au plan de secteur, que ce soit la briqueterie ou des autres ZEC qui étaient prévues. C'était l'implantation préférentielle d'une infrastructure exceptionnelle d'intérêt public, l'éventuelle intégration d'activités éducatives et/ou touristiques, basées à la fois sur la biodiversité, mais à la fois sur la falaise qui se trouve sur le site. La mise en évidence et les mesures de sécurité de cette dite falaise. Et, on avait ajouté la question d'Ecolo, qui était la mise à jour du plan d'assainissement des sols de 2018, et voir l'évolution probable depuis l'étude qui avait été réalisée à l'époque.

Suite à cette réunion, nous nous sommes tournés, comme convenu, vers le Pôle d'Aménagement du Territoire et le Pôle Environnemental. Le pôle d'aménagement du territoire n'a pas donné suite, n'a pas donné de réponse - donc ça veut dire qu'on maintient les questions posées. Tandis que le pôle environnemental nous a renvoyé vers les remarques qu'ils avaient déjà formulées dans le cadre du SDC. À savoir regarder si la Ville d'Arlon a encore suffisamment de terrains pour accepter des entreprises et de l'industrie. Et enfin, s'épancher plus sur le volet écologique, veiller à un relevé des espèces protégées qui sont sur le site. La proposition de gestion du site, afin justement d'augmenter la capacité faune et flore, et un plan de gestion spécifique à la falaise.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui, dans la continuité de ce projet, de cet avant-projet, c'est de valider les 13 points standards, les 5 points validés la fois dernière, et les points demandés par le Pôle Environnement.

Monsieur GAUDRON - Je voulais juste en deux mots expliquer notre vote. On votera 'pour' parce qu'on trouve que les ajouts proposés sont positifs et vont dans le bon sens. Mais, je tenais à l'expliquer, vu que l'autre fois nous nous sommes abstenus, étant donné que certains points suggérés n'avaient pas pu être ajoutés. Il y a donc quand même bien une cohérence entre ces deux votes différents.

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup pour ce vote positif.

Après discussion, le Conseil communal :

Considérant que le 31 juillet 2023 la Ville d'Arlon a réceptionné le dossier d'IDELUX Développement en adressant au Conseil communal une proposition d'avant-projet de Schéma d'Orientation Local (SOL) en vue de mettre en œuvre la Zone d'Aménagement Communal Concerté à caractère économique de Schoppach ;

Considérant que le Conseil communal du 28 septembre 2023 a :

- marqué son accord sur l'avant-projet et la poursuite de la procédure de Schéma d'Orientation Local (SOL) proposé par IDELUX Développement ;
- fixé le contenu le contenu du projet de Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) par le contenu minimum prévu à l'article D.VIII.33 §3 du CoDT ,
- décidé de compléter le contenu minimum prévu à l'article D.VIII.33 §3 du CoDT par :
- les procédures en cours et/ou mesures de programmation prévues par le projet de SDC localisées à proximité : modification du plan de secteur de la Briqueterie, proposition d'élaborer une ZEC ,
- l'implantation préférentielle d'une infrastructure exceptionnelle d'intérêt public,
- l'intégration d'activités éducatives et/ou touristiques en rapport avec la biodiversité présente sur et à proximité du site,
- d'éventuelles mesures de sécurisation du site de la falaise,
- la mise à jour du plan d'assainissement des sols de 2018 par le biais d'une étude complète, vu l'évolution probable depuis l'étude initiale ;
- décidé de soumettre l'avant-projet de Schéma d'Orientation Local (SOL) dit « Parc d'activités économiques de Schoppach » et le projet de contenu de Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) pour avis au Pôle Aménagement du territoire et au Pôle Environnement ;

Considérant que le Pôle Aménagement du territoire et le Pôle Environnement ont été interrogés le 29 septembre 2023 ;

Considérant que l'avis du Pôle Aménagement du territoire est réputé favorable par défaut conformément à l'art. D.I.16§3 du CoDT ;

Considérant que le Pôle Environnement a transmis son avis le 25 octobre 2023, que ce courrier daté du 24 octobre 2023 est repris en ANNEXE 1 et comporte :

- un rappel de l'importance de l'évaluation environnementale,
- les attentes générales du Pôle Environnement,
- l'avis sur le projet de contenu du RIE libellé comme suit :

« [...] Le Pôle Environnement relève tout d'abord que le projet de contenu proposé correspond à l'article D.VIII.33 §3 du CoDT et le complète, notamment par la prise en compte du projet de SDC. Par ailleurs, le Pôle attire l'attention sur les éléments qui suivent :

- deux avis qu'il a précédemment remis et qui contiennent des éléments relatifs à la zone. En voici les extraits pertinents :

- *Avis du 09/10/2023 sur le Schéma de développement communal d'Arlon : « Le Pôle constate que le SDC propose une révision de plan de secteur au niveau de Weyler (proposition n°11 et 12) qui diffère de la révision de plan de secteur en cours. Le Pôle constate également que le SDC prévoit une zone d'implantation préférentielle pour une infrastructure exceptionnelle d'intérêt public (telle que l'éventuelle réimplantation de l'hôpital d'Arlon) localisée sur la carte PMOi. Le Pôle apprécie cette démarche, il constate que la localisation de cette infrastructure diffère de celle analysée dans le RIE. Or le RIE analyse cette ZACCe avec une hypothèse d'affectation à l'activité économique. Il conviendra de vérifier la disponibilité suffisante, dans le SDC, de zones d'activités économiques mixtes et industrielles. »*
- *Avis du 15/04/2021 sur la révision de plan de secteur pour l'inscription d'une ZAE et d'une ZAEM à Weyler : [Le Pôle demande] « que le schéma d'orientation local (SOL) et son rapport sur les incidences environnementales (RIE), nécessaires à la mise en œuvre de la zone Schoppach, contienne :*
 - *un relevé des espèces protégées présentes sur le site et des recommandations quant à leur préservation ou leur déplacement. Elles devront tenir compte des plans d'action pour les espèces d'intérêt communautaire rédigés par le DEMNA, et spécialement ceux concernant le Lézard des souches et l'Hirondelle des rivages (deux espèces à enjeu majeur en Lorraine belge, en particulier sur la cuesta sinémurienne où est située la ZACCe) ;*
 - *des propositions de gestion du site afin de préserver et d'augmenter ses capacités d'accueil de la faune et de la flore;*
 - *un plan de gestion spécifique à la falaise de sable ; » ;*

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne préjuge pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier [...] » ;

Considérant que le 4 décembre 2023 le Collège communal a décidé de proposer au Conseil communal de fixer définitivement le contenu du RIE en reprenant :

- *le contenu minimum prévu à l'article D.VIII.33 §3 du CoDT,*
- *les éléments demandés par le Conseil communal du 28 septembre 2023,*
- *l'intégralité des informations demandées par le Pôle Environnement dans son avis du 24 octobre 2023.*

À l'unanimité,

Décide de fixer définitivement le contenu du RIE du Schéma d'Orientation Local en vue de mettre en œuvre la Zone d'Aménagement communal concerté à caractère économique de Schoppach en reprenant :

- ***les 13 points du contenu minimum prévu à l'article D.VIII.33 §3 du CoDT, à savoir :***
 1. *un résumé du contenu, une description des objectifs principaux du plan ou du schéma et les liens avec d'autres plans et programmes pertinents, et notamment avec l'article D.I.1;*

2. *les aspects pertinents de la situation socio-économique et environnementales ainsi que son évolution probable si le plan ou le schéma n'est pas mis en œuvre ;*
 3. *les caractéristiques environnementales des zones susceptibles d'être touchées de manière notable ;*
 4. *en cas d'adoption ou de révision d'un plan de secteur, d'un schéma de développement pluricommunal ou communal, d'un schéma d'orientation local, les incidences non négligeables probables spécifiques lorsqu'est prévue l'inscription d'une zone dans laquelle pourraient s'implanter des établissements présentant un risque majeur pour les personnes, les biens ou l'environnement au sens de la Directive 96/82/C.E. ou lorsqu'est prévue l'inscription de zones destinées à l'habitat ainsi que de zones ou d'infrastructures fréquentées par le public à proximité de tels établissements ;*
 5. *les objectifs de la protection de l'environnement pertinents et la manière dont ces objectifs et les considérations environnementales ont été pris en considération au cours de l'élaboration du plan ou du schéma ;*
 6. *les problèmes environnementaux liés au plan ou au schéma en ce compris les incidences non négligeables probables, à savoir les effets secondaires, cumulatifs, synergiques, à court, à moyen et à long terme, permanents et temporaires, tant positifs que négatifs, sur l'environnement, y compris des thèmes comme la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris le patrimoine architectural et archéologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs ;*
 7. *en cas d'adoption ou de révision du schéma de développement du territoire ou d'un plan de secteur, les incidences sur l'activité agricole ou forestière ;*
 8. *les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser toute incidence négative non négligeable de la mise en œuvre du plan ou du schéma sur l'environnement ;*
 9. *en cas d'adoption ou de révision d'un plan de secteur, l'évaluation des compensations proposées par le Gouvernement en application de l'article D.II.45, §3 ;*
 10. *la présentation des alternatives possibles et de leur justification en fonction des points 1° à 9° ;*
 11. *une description de la méthode d'évaluation retenue et des difficultés rencontrées ;*
 12. *les mesures de suivi envisagées conformément à l'article D.VIII.35 ;*
 13. *un résumé non technique des informations visées ci-dessus.*
- ***les 5 éléments demandés par le Conseil communal du 28 septembre 2023, à savoir :***
 1. *Les procédures en cours et/ou mesures de programmation prévues par le projet de SDC localisées à proximité : modification du plan de secteur de la Briqueterie, proposition d'élaborer une ZEC ;*
 2. *l'implantation préférentielle d'une infrastructure exceptionnelle d'intérêt public ;*

3. *l'intégration d'activités éducatives et/ou touristiques en rapport avec la biodiversité présente sur et à proximité du site ;*
 4. *d'éventuelles mesures de sécurisation du site de la falaise;*
 5. *la mise à jour du plan d'assainissement des sols de 2018 par le biais d'une étude complète, vu l'évolution probable depuis l'étude initiale.*
- ***l'intégralité des informations demandées par le Pôle Environnement dans son avis du 24 octobre 2023 susvisé.***

5. Approbation des modifications budgétaires n°2 pour l'exercice ordinaire pour l'année 2023

Monsieur DEWORME - Au CPAS, comme à la Ville, on fait 2 modifications budgétaires à l'année. La 2^{ème} modification budgétaire qui vous est présentée aujourd'hui est passée par les différentes instances de rigueur. On l'a baptisée « modification budgétaire cotisation de responsabilisation », parce que c'est effectivement le montant le plus important qui vient en modification budgétaire, c'est 185.000 € de dépenses en plus. Et vous savez que c'est toujours cet exercice de dépenses en plus, dépenses en moins - tout ça ayant pour but, évidemment, de permettre le fonctionnement du CPAS jusqu'à la fin de l'année.

Le vote du budget, suivant des dépenses en moins, c'est surtout et sans surprise je pense, les dépenses énergétiques, grâce à la redimention du prix de l'énergie. Nous avons également des dépenses en moins du côté du RIS. Je vous ai montré, à l'occasion du Conseil conjoint, que le nombre de RIS à Arlon était en légère diminution. Alors voilà, le corollaire, c'est ceci, on avait estimé que le nombre de RIS allait être plus important que cela, et ça a été un peu une surprise, c'est de ce fait une dépense en moins.

Et puis, il y a également des recettes en moins. Alors, c'est le corollaire qui est la subsidiation par l'Etat de ces RIS. Mais, il y a également des recettes en plus, comme par exemple l'augmentation de la subvention pour les PIIS étudiants, qui sont ces contrats pour aider les aider dans leurs formations.

Voilà, je pense que ça c'est l'essentiel de cette modification budgétaire, qui est uniquement à l'ordinaire.

Monsieur MAGNUS - Est-ce qu'il y a des commentaires à faire de la part de notre Conseil par rapport à ce qui a déjà été accepté bien évidemment, et sans doute à l'unanimité, par les conseillers CPAS.

Monsieur DEWORME - Absolument la modification budgétaire a été approuvée à l'unanimité, tout comme le budget d'ailleurs qui va faire l'objet de la présentation suivante.

Le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil du CPAS du 29 novembre 2023 relative aux modifications budgétaires n°2 pour l'exercice ordinaire pour l'année 2023 ;

À l'unanimité,

Décide d'approuver cette délibération du CPAS du 29 novembre 2023 relative aux modifications budgétaires n°2 du CPAS pour l'exercice ordinaire pour l'année 2023.

6. Approbation du budget pour l'exercice 2024

Monsieur DEWORME - Oui, alors effectivement on a vu que le budget de la Commune à l'ordinaire était de 70.000.000 €, un chiffre qui n'avait jamais été atteint dans le passé. Le budget du CPAS, lui, atteint pour la première fois, et dépasse les 20.000.000 €. Donc, si on fait l'addition des deux, 70 +20 du côté du CPAS ça fait 90.000.000 €. C'est évidemment un chiffre extrêmement considérable, et jamais atteint par le passé.

Je suis toujours partagé quand je dis 20.000.000 comme ça, c'est un peu inquiétant de me dire qu'on a besoin de 20.000.000 € pour faire fonctionner une politique sociale, et en même temps, de les avoir à disposition, c'est quelque chose de rassurant, parce que les besoins sont évidemment là.

Mais, on parle tout de même de montants considérables. Comme premier slide, je voulais vous présenter celui-ci. On est dans le cœur du sujet, en tout cas pour les conseillers communaux. Je pense que c'est sans doute l'essentiel, l'intervention communale et les augmentations successives de celle-ci sur les cinq dernières années. Vous voyez qu'il y a eu une augmentation importante, qui était nécessaire, mais que la Ville a accordé à son CPAS de manière à ce que nous puissions remplir les nombreuses missions sociales - vous avez eu l'occasion de vous en rendre compte, ça fait aussi l'objet de nombreuses publications dans la presse, avec les crises successives que l'on a connues.

Et donc pour le budget 2024, nous avons obtenu, après négociation au sein de la concertation Ville/CPAS, une augmentation de 4%, ce qui correspond environ à 150.000 € de plus que l'année précédente.

Le slide suivant, c'est une question qui est souvent posée : que coûte le CPAS par habitant à Arlon ? Il y a un comparatif qui tombe sous le sens, qui est celui de la moyenne au niveau de la Région Wallonne. En 2023, la contribution des arlonais au fonctionnement de leur CPAS est de 129 €. Il va augmenter légèrement, comme ça a été le cas toutes les années précédentes. Par contre au niveau de la Région Wallonne on s'attend à une augmentation plus importante encore en 2024, vous voyez qu'il y a un delta qui se creuse. Et ça je pense que c'est aussi le reflet de notre situation sociale expliquée lors du Conseil conjoint, qui fait de nous une commune relativement privilégiée, il faut le dire. Même si bien entendu, il y a aussi les difficultés sociales, et notamment une très grande précarité avec l'abri de nuit.

Ceci vous illustre la part prise par l'intervention communale dans le budget de 20.200.000 €, c'est le chiffre que j'annonçais d'entrée. Et vous voyez donc l'intervention communale, à hauteur de 20% de ce budget ordinaire.

Passons aux dépenses. Ce sont des dépenses essentiellement liées au personnel, comme toujours, j'ai envie de dire. Et en deuxième position, on retrouve les dépenses à caractère social, et puis les dépenses de fonctionnement qui occupent pour le CPAS environ 10% du budget, même si, en valeur absolue les chiffres ont augmenté, je vais vous montrer ça juste après.

Mais d'abord, peut être ceci : effectivement, il y a une particularité au niveau du budget du CPAS, c'est qu'on fait une facturation interne. Je l'ai expliqué la fois passée, je ne vais pas y revenir, mais si

on veut sortir la facturation interne du montant du budget, on est plutôt à 19.000 €. Si on compare ça au budget précédent, alors à l'ordinaire de 2023, on voit qu'il y a un delta de 950.000 €, et que c'est la dépense liée au personnel qui occupe l'essentiel du delta. Il y a les augmentations habituelles qu'on retrouve et qu'on verra aussi dans le budget communal. Mais, il y a la cotisation de responsabilisation qui occupe une partie importante de cette augmentation, et de nos préoccupations aussi pour l'avenir d'ailleurs.

Les dépenses de fonctionnement augmentent, même si leur part relative reste constante. Les dépenses de transfert, ça, ce sont les dépenses à caractère social, elles sont en léger recul, et c'est lié là aussi à la petite diminution du RIS qu'on enregistre à Arlon. Les dépenses de la dette, elles diminuent, mais modestement.

Vous savez que le CPAS reprend l'activité de l'asbl Nos Logis, et donc, pour la première fois, on a inscrit des articles budgétaires en rapport avec cette reprise. En ce qui concerne les montants de dépenses et de recettes que vous voyez là, nous avons simplement repris ce qui avait été accepté au niveau du compte 2022 pour Nos Logis. Et je tiens à souligner aussi le soutien qu'on a de la Ville dans cette reprise, avec notamment le maintien de 2,5 équivalents temps plein de personnel communal mis à disposition, donc dorénavant non plus de l'asbl, mais bien du CPAS, dans le cadre de cette reprise de mission.

Un graphique pour vous illustrer les dépenses d'augmentation de personnel auxquelles personne n'échappe avec la particularité, je le rappelle, de cette cotisation de responsabilisation qui touche différemment les pouvoirs publics locaux, en fonction de leur politique de nomination dans le passé. Ceci, pour illustrer que le budget personnel se répartit de cette façon : la grande majorité de notre personnel travaille au sein de la Knippchen. Et puis ce sont les services généraux et le service social qui, à parts à peu près égales, complète le camembert qui vous est présenté.

Un mot tout de même sur la cotisation de responsabilisation, même si je pense qu'il ne faut pas entrer dans trop de détails ici, mais tout de même. Il s'agit d'un système fermé, dans la mesure où les pouvoirs locaux doivent assurer seuls les pensions de leurs anciens agents statutaires, c'est une particularité. C'est-à-dire qu'il y a un robinet où on alimente et un robinet de sortie. La sortie ce sont les pensions qu'il faut payer à tous les agents statutaires. Le ou les robinets de remplissage, eh bien ceux-là, leur débit est moins important, donc la piscine se vide évidemment. C'est embêtant. D'où la cotisation de responsabilisation, dont l'idée est de dire qu'il faut que les pouvoirs locaux n'ayant pas suffisamment nommé dans le passé - et donc dont le débit du robinet n'est pas suffisant - soient responsabilisés, en quelque sorte. Il y a tout un calcul qui est fait, des projections qui sont faites à ce niveau-là. Aujourd'hui, on est sollicité pour 50% du delta entre ce que l'on cotise et ce que l'on coûte.

Mais dans le futur, ça pourrait être différent. Il y a aussi eu le second pilier, venu compliquer un peu tout cela. À un moment donné, on a poussé beaucoup pour que les pouvoirs locaux s'engagent dans le choix de faire un second pilier, pour les agents non pas nommés mais les agents contractuels, puisqu'une partie de cette prime (50%) pouvait venir en déduction de la cotisation de responsabilisation. C'est ce que nous avons fait, nous CPAS, parce que nous étions responsabilisés, et parce qu'on voulait également atténuer la différence de pension entre le personnel statutaire et le personnel contractuel. Mais, si vous regardez ces projections chiffrées sur base de ce que l'on connaît aujourd'hui, et en fonction ou non de la mise en place du second pilier, ou de certaines nominations que nous avons réalisées tout de même au niveau du CPAS, 7,5 équivalents temps plein sur ces deux dernières années. Vous voyez les montants très importants que tout ceci pourrait générer dans le futur.

Je trouve que ceci est très bien illustré par le graphique que vous avez là. On voit la cotisation de responsabilisation qui augmente de façon très importante. Nous avons un second pilier, et puis on a

fait un certain nombre de nominations. En prenant les décisions que nous avons prises, on a atténué un petit peu cette cotisation de responsabilisation, et donc on a payé moins en quelque sorte. J'ai demandé qu'on mette à partir de 2024 un trait vertical, parce que jusqu'en 2024 compris, on voit assez clair, et les projections sont réalistes. Après il y a surtout un gros point d'interrogation sur ce qui va se passer, car vous voyez les montants annoncés, qui sont à mon avis absolument intenable pour les pouvoirs locaux. Je pense qu'il faudra à ce moment-là une réforme en profondeur. Mais nous gérons de cette façon, jusqu'à la fin de cette législature, et je trouve qu'on fait ça correctement, en tenant compte de la donne qui est la nôtre dans cette problématique.

Un slide ici pour vous montrer que le second pilier ce n'est pas un truc marginal, c'est quelque chose qui a un franc succès. Si vous prenez 2020, vous voyez la Wallonie - 35% des pouvoirs locaux a recouru à cela. C'est pour montrer qu'il y a une progression partout, peut-être surtout à Bruxelles, mais aussi en Flandre. Beaucoup de pouvoirs locaux se sont ralliés à l'idée de ce second pilier, poussés, il faut bien le dire, à un moment donné en tout cas, par les responsables financiers à différents niveaux.

L'évolution des dépenses de fonctionnement, je vous ai dit qu'elles étaient relativement importantes. Mais proportionnellement, elles restent les mêmes, aux alentours de 10% du budget (10,49 exactement). Comment se répartissent-elles ? À peu près la moitié pour la RK, pour les différents services aux personnes ; et puis pour le reste de façon plus ou moins équivalente, entre le Pré en Bulles et le Service Logement - c'est le bâtiment Nos Logis.

L'évolution des dépenses de transfert. Là c'est la politique sociale elle-même, et donc on voit plutôt une petite diminution, enfin vraiment significative, 1%. Mais pas d'augmentation comme on peut l'observer de façon plus générale, en Wallonie en tout cas.

L'évolution de la dette du CPAS, elle est modeste. Il y a une petite diminution de 2,25% entre 2023 et 2024. Pour un montant donc de 895.000 €, on continue de payer, vous l'avez compris, le bâtiment de la Knippchen, mais aussi pour une petite partie - les services généraux, le bâtiment central du CPAS dans la cour de la caserne.

Passons aux recettes. La facturation interne, je laisse ça de côté, je ne reviendrai pas là-dessus. Ce sont les recettes de prestations, et puis surtout, bien entendu, les recettes de transferts dont fait partie la dotation communale. Nos recettes de prestations ont connu des difficultés, comme beaucoup de recettes de prestations, suite au Covid et aux différentes crises successives. Nos prévisions pour 2024 montrent une reprise et une amélioration considérable de ces recettes. D'où viennent ces recettes ? Elles viennent essentiellement de la Knippchen et du prix de journée que nous pratiquons, et que nous indexons. Et pour partie, les autres services à la personne, les repas à domicile, l'Arlonnette etc. Apparaît aussi le service logement puisque nous allons percevoir des loyers.

L'évolution des recettes de transferts de façon globale : vous voyez l'augmentation qui est de 2,51% entre 2023 et 2024. Pour vous illustrer les différentes subventions que nous recevons, on voit que la RW subsidie le CPAS d'Arlon à hauteur de pratiquement 6.000.000 €, avec un subside principal au niveau de l'AVIQ. Et puis, il y a la subvention APE qui est importante aussi. Il y a le Fonds Spécial de l'Aide Sociale qui est un peu, comme au niveau de la Commune, le Fonds des communes, si on veut.

Vient en deuxième position, l'intervention communale, à peu près à égalité avec les subventions fédérales. Les subventions fédérales c'est essentiellement le RIS etc., tout ce qui est solidarité, qui reste du domaine national. Et puis, nous avons les subventions de la Fédération Wallonie Bruxelles, et ça, c'est surtout à destination du Pré en Bulles, qui lui, dépend de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ça

c'est la même chose, mais sous forme de camembert, c'est pour vous montrer l'importance de l'intervention communale dans ce budget.

Le graphique suivant est intéressant aussi parce qu'il vous montre l'évolution dans le temps de ces différentes subventions. La Région Wallonne, au-dessus, avec des montants qui sont relativement stables quand-même. Vous avez vu que l'intervention, en jaune, du Fédéral a connu une augmentation avant de se tasser. Ça, c'est l'effet que nous avons enregistré suite à l'arrivée de la population ukrainienne, qui a été subventionnée par l'Etat Fédéral. Et la participation communale qui est relativement stable. Il y a une augmentation de toutes les subventions, mais pratiquement dans la même proportion, on ne peut pas dire qu'il y ait un désengagement de l'un ou l'autre des pouvoirs subsidiaires.

Le service à l'extraordinaire, pour un CPAS, comme il n'y a pas vocation vraiment à faire - d'habitude en tout cas - des travaux, ce sont des montants relativement modestes visant surtout à investir dans du matériel technique, mais aussi en ce qui concerne la mobilité douce. Vous voyez par exemple qu'on a prévu un poste pour l'achat de vélos électriques, mais aussi de mobilier, de choses plus classiques, ou de matériel informatique.

J'attire votre attention sur le budget qui est prévu, de 200.000 €, pour l'auteur de projet qui va mener les travaux de rénovation d'une partie du bâtiment Nos Logis. Vous avez vu que la Ville a investi massivement pour la rénovation du bâtiment, pour l'extérieur en tout cas (toiture, façade, châssis). C'était nécessaire de le faire. Et le CPAS a pu obtenir un montant intéressant, de 1.200.000 €, pour faire une partie des rénovations intérieures du bâtiment. Ceci est le montant que nous mettons pour l'auteur de projet. Les travaux devraient commencer vraisemblablement en 2025, avec tous les problèmes de gestion des locataires actuels ; cela va être relativement compliqué de trouver des solutions, il ne faudra pas s'y prendre au dernier moment.

Voilà, c'est un survol un peu rapide, mais je pense avoir dit tout de même l'essentiel de ce qui devait l'être.

Monsieur MAGNUS - Merci Alain pour cette présentation.

Monsieur GAUDRON - Ma question porte sur la reprise de Nos Logis. Ça fait un petit temps que le CPAS travaille, je vais dire en mode hybride, en reprenant petit à petit l'activité, et en soutenant l'asbl. De ce que j'entends dans la présentation, on s'oriente vraiment l'année prochaine vers une reprise complète. Est-ce qu'on a déjà une date par rapport à ça ?

Monsieur DEWORME - C'est difficile de fixer une date parce qu'on n'a pas tous les éléments du calendrier en main pour pouvoir fixer des dates. La volonté est évidemment de pouvoir le faire durant la législature, et de boucler tout cela. On attend encore aujourd'hui un seul document, qui doit venir du Comité d'Acquisition, mais qui attend lui-même des mesures en provenance d'un géomètre. Ça ne paraît pas du tout être des problèmes insurmontables.

Dernièrement on a eu une bonne nouvelle, c'est l'avis des pompiers. On voulait tout de même être sûrs au niveau de la conformité etc. que tout était bien en ordre, et qu'on n'avait pas de travaux à devoir éventuellement mener de façon inattendue. Ce n'est pas le cas. Il y a évidemment toujours des remarques qui sont faites, mais plutôt des recommandations que des remarques à proprement parler.

Les choses vont vraiment bon train. Dès que les articles budgétaires sont ouverts, pour pouvoir dissoudre l'asbl, il faut qu'il n'y ait plus de mouvements financiers sur le compte de l'asbl en question. Et ce, pendant une durée, je crois de mémoire, de trois mois. Et alors là, les conditions sont réunies pour pouvoir - en plus de la reprise de l'activité par le CPAS, parce que finalement il y a deux choses différentes - procéder à la dissolution de l'asbl, et de rapatrier ses actifs.

Monsieur GAUDRON - Ce sont des nouvelles encourageantes. Et mon commentaire portait sur la politique de pension, où en effet c'est un enjeu majeur que nos institutions publiques vont rencontrer. Et le slide montrait bien l'évolution importante un peu partout. Les flamands, ça fait longtemps. La Région Wallonne, il y a un mouvement fort. Et surtout Bruxelles qui est passé à 100%, avec l'obligation Régionale imposée aux Pouvoirs locaux bruxellois de passer à un second pilier. Tout ça va faire que la problématique du financement de la fameuse piscine que tu évoquais ne va faire que se renforcer. La situation va être de plus en plus préoccupante. On pourrait avoir tendance à se dire que le CPAS d'Arlon est responsabilisé plus que la Commune, et se dire mauvais élève au niveau du CPAS d'Arlon. Alors que je pense, que tout au contraire, la responsabilisation coûtera toujours moins cher que les autres scénarios. Il faut voir ça plutôt comme une tempête à passer. Le CPAS est déjà au cœur de cette tempête en devant faire face aux dépenses de responsabilisation, alors que la Commune va seulement entrer dans cette tempête. Il faut pouvoir tenir bon. Et petit à petit cette solution va se résoudre pour le CPAS. Mais avec cette inconnue de « jusqu'où cette tempête va durer », et vu que le problème ne va faire que s'accroître, je suis assez pessimiste sur le fait que d'autres horizons pourront se dégager.

Monsieur DEWORME - D'autres horizons vont devoir se dégager, parce que je pense que ce n'est pas possible pour les pouvoirs publics. On l'a vu encore avec Vivalia, qui met de côté ce problème, à partir d'une certaine date. Je pense que beaucoup d'institutions publiques sont face à un problème qui est insurmontable. Donc, il va falloir des solutions structurelles. Mais lesquelles ? Par exemple le Gouvernement flamand a aidé ses pouvoirs locaux en subsidiant et en payant une partie de cette cotisation de responsabilisation. Ça ne résout pas le problème sur le fond de l'alimentation de la caisse elle-même, mais au moins ça a soulagé les pouvoirs locaux. Je pense que la balle n'est pas dans notre camp, nous on subit un peu les choses à ce niveau-là, et on essaie d'y voir clair, mais ce n'est pas évident.

Je pense que tantôt, lorsque Vincent parlera du budget communal, réabordera la question et donnera peut-être l'avis de la Directrice financière de la Région Wallonne, du CRAC ?

Monsieur MAGNUS - Oui je le donnerai.

Monsieur GAUDRON - En tout cas, ce que je voulais souligner, c'est que je pense que l'approche du CPAS est la meilleure dans la situation actuelle et vous réagissez au mieux par rapport à cette situation difficile, même s'il faut faire le gros dos pendant un certain temps.

Monsieur DEWORME - Mais ton alter ego dans le civil, Jean-Michel BALON, s'est beaucoup intéressé à la question, parce qu'effectivement c'est un problème préoccupant, avec des gros enjeux financiers. Je pense qu'il a conseillé le CPAS, en compagnie bien entendu de la Directrice financière, dans la direction que nous avons finalement choisie, et qui est probablement celle la plus adaptée à notre situation, compte tenu de la donne qui est la nôtre, et du fait qu'on a moins nommé au niveau du CPAS depuis plus longtemps.

Jean-Michel me dit qu'il faudrait évoquer les 200.000 €. C'est vrai que nous avons un fonds de provision aussi au CPAS, qui n'a pas été constitué dans cette législature-ci, dédiée pour le personnel à l'époque. Était-ce prémonitoire ? Je n'en sais rien. Toujours est-il qu'on va affecter 200.000 € de cette provision pour équilibrer notre budget de cette année-ci, pour ne pas faire non plus peser, alors qu'on a une provision, l'ensemble du surcoût sur la Commune. Et pourquoi pas plus ? Parce qu'on voit bien que dans les années à venir, on va vraisemblablement encore devoir aller dans cette provision. On essaie de lisser un petit peu les choses et d'avoir assez de provisions, pour tenir le coup dans cette période difficile qui s'annonce dans ce domaine-là.

Madame LECOMTE – J'ai une petite question. Pas pour faire durer le débat, mais comme l'équipe de Pré en Bulles est venue récemment présenter leurs différentes missions - tu reprenais le subsidé de 1.000.000 € qui provient de la Fédération Bruxelles. Je voulais simplement savoir si celui-ci couvrirait la rémunération du personnel, ou si c'était du personnel communal qui s'occupait du Pré en Bulles ? Je n'ai peut-être pas été attentive quand ils sont venus présenter leurs activités.

Monsieur DEWORME – C'est du personnel du CPAS, mais payé par la Fédération.

Après discussion, le Conseil communal :

Attendu qu'en séance du 29 novembre 2023, le Conseil de l'action sociale arrêta son budget pour l'exercice 2024, tel que repris dans la délibération du CPAS ;

À l'unanimité,

Décide d'approuver le budget pour l'exercice 2024 du CPAS, tel qu'il a été approuvé en séance du 29 novembre 2023 au Conseil de l'Action Sociale.

7. Modification du statut administratif - chapitre 10 - Régime des congés - section 3 - congés de circonstances et exceptionnels

Monsieur DEWORME – Il s'agit des jours de congé de circonstance par exemple pour un décès, ou pour un mariage. Les personnes qui prenaient un jour de congé alors qu'elles étaient à 4/5^{ème} temps, eh bien on faisait un calcul, un peu compliqué, pour les faire travailler la proportion de temps qu'elles auraient eu ce jour-là, alors qu'en principe étant à 4/5^{ème} ce n'est pas 07h36 par jour. Et donc on laisse tomber ça, on laisse tomber cette proratisation. Que ce soit pour les congés de circonstances ou les congés exceptionnels.

Le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 29 novembre 2023 relative aux modifications du statut administratif : chapitre 10 – Régimes des congés : section 3 - congés de circonstance et exceptionnels ;

À l'unanimité,

Décide d'approuver cette délibération du Conseil du CPAS du 29 novembre 2023.

8. Modification du statut pécuniaire : chapitre 6 - allocation : section 4 : allocation pour exercice d'une fonction supérieure - chapitre 6 - allocation : section 8 - Allocations pour prestations de weekend et jours fériés, pour prestations dominicales, pour prestations nocturnes et complément horaire de nuit

Monsieur DEWORME - Donc, allocation pour exercice d'une fonction supérieure. Là, on est dans la modification du statut pécuniaire, son chapitre 6, la section 4. On s'aligne sur ce qui est fait à la Ville. C'est-à-dire qu'on ne cherche plus nécessairement à remplacer par un agent statutaire, mais on cherche éventuellement parmi les agents contractuels celui qui est le plus à même d'assurer la fonction, d'assurer le 'faisant fonction'.

Quant au point suivant, je ne sais pas si vous vous rappelez, mais on a une capteuse d'emploi au niveau du CPAS, qui essaye de mettre les personnes qui émargent au CPAS directement sur le marché de l'emploi. Cette personne est vraiment allée « battre la campagne », si je puis dire. Notamment, auprès de l'Horeca, qui est quand même très demandeur de personnel. Mais, qui dit « personnel Horeca », dit évidemment horaires irréguliers, prestations de week-end, de nuit, de soirée... On n'avait pas prévu ce type de dispositions dans notre statut pour les articles 60. C'est ça que nous incorporons dedans aujourd'hui, pour que le personnel article 60 puisse bénéficier des mêmes conditions que le personnel qui travaille dans ce domaine-là.

Monsieur MAGNUS - Merci à toute l'équipe du CPAS et bien sûr à son Président.

Le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 29 novembre 2023 relative à la modification du statut pécuniaire :

- ° *chapitre 6 – Allocation : section 4 – Allocation pour exercice d'une fonction supérieure,*
- ° *chapitre 6 – Allocation : section 8 - Allocations pour prestations de weekend et jours fériés, pour prestations dominicales, pour prestations nocturnes et complément horaire de nuit ;*

À l'unanimité,

Décide d'approuver cette délibération du Conseil du CPAS du 29 novembre 2023 relative à la modification du statut pécuniaire :

- ° *chapitre 6 – Allocation : section 4 – Allocation pour exercice d'une fonction supérieure*
- ° *chapitre 6 – Allocation : section 8 - Allocations pour prestations de weekend et jours fériés, pour prestations dominicales, pour prestations nocturnes et complément horaire de nuit.*

9. Approbation du budget communal pour l'exercice 2024

Monsieur MAGNUS - Nous allons, maintenant, passer au budget, mais de notre commune, pour l'exercice 2024 - Je vais laisser Graziella distribuer les PowerPoint - Il n'est pas dans nos habitudes, de faire un commentaire avant la présentation du budget, sur la dernière modification budgétaire qui a été acceptée il y a quelques semaines par l'ensemble du Conseil communal. Mais, les commentaires qui ont été fait par la Région Wallonne par rapport à notre MB2 sont suffisamment importants pour avoir toute la transparence vis-à-vis du Conseil. Et donc, avec Graziella, nous avons souhaité vous faire d'abord une petite présentation de cette MB2 avant d'attaquer le vif du sujet qu'est le budget.

Madame D'AMBROSIO - Effectivement, Monsieur le Bourgmestre et moi-même avons souhaité faire un petit topo sur le retour de la Tutelle, par rapport à la modification budgétaire et par rapport aux dernières adaptations 2023.

Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu une erreur lors de la MB2. Une erreur qui portait sur les additionnels au précompte immobilier, en ce sens que, nous avons pris, en fait, comme mauvais montant de référence, le montant pour déterminer l'augmentation à appliquer sur cet article.

Pour vous expliquer un petit peu mieux, lors du budget initial 2023, on a introduit un montant de 11.306.000 €, c'était le montant qui nous était communiqué, à l'époque, par la Région Wallonne. La Tutelle a réformé ce montant pour le porter à 11.693.000 € en date du 30 janvier 2023. C'est-à-dire

que lorsque la Tutelle réforme le montant, nous sommes obligés d'introduire les corrections qu'ils apportent au budget, et c'est cette version-là qui prime sur ce que nous avons fait valider par le Conseil. Ce sont souvent des corrections mineures, ou bien cela peut aussi porter sur des corrections qui ont lieu parce que des informations sont tombées entre l'élaboration du budget et pendant l'instruction de la Tutelle. Ce qui fait que pour éviter d'aller porter les modifications à faire dans la prochaine modification, elle nous réforme les montants pour que ce soit corrigé directement.

Nous, quand on présente des MB, on introduit dans notre système des augmentations et des diminutions. Donc évidemment, si on prend le mauvais montant de référence pour arriver au montant qui nous était communiqué par la suite, de 11.757.000 €, il s'ensuit une augmentation de 450.000 € tout à fait erronée. Nous avons donc d'avantage porté l'attention sur cette augmentation, partant du montant de référence erroné, plutôt que sur le montant auquel nous arrivions. Evidemment, nous aurions dû, en lieu et place de ces 450.000 €, introduire une augmentation d'environ 64.000 €, qui nous aurait porté ce montant au montant correct annoncé par le SPW.

Donc, ce qui s'est passé, c'est que pendant l'instruction, nous avons eu des contacts avec la Tutelle qui nous a, par la même occasion, réformé deux recettes, mais dans l'autre sens. Et forcément, cela a tout de même créé un déficit, étant donné que la différence était trop importante. Pour rétablir l'équilibre, le Collège s'est mis d'accord sur une réduction de la provision pour la cotisation de responsabilisation. Donc, on est passé d'un montant de 700.000 €, que vous avez validé en 2^{ème} modification, à un montant de 350.000 € seulement, la moitié. Après cette réforme, ça fait un résultat de 35.000 € environ à l'exercice propre, et de 3.230.000 € au global.

Ça, c'est une chose. Et ce qui se passe toujours ensuite, c'est que, lors de l'élaboration du budget, on revient aussi sur certaines modifications 2023, que nous n'avons pas non plus introduites au moment de la modification, afin de faire coller au plus proche le résultat de l'année en cours, avec ce qui sera présenté lors du compte.

Entre la réforme de la Tutelle et aujourd'hui, nous avons eu quelques modifications qui sont tombées, à savoir la subvention APE qui a été revue à la hausse, à hauteur de 180.000 €. Et malheureusement l'IPP, la compensation des frontaliers, qui a été revu à la baisse. Ce qui nous fait, par ces deux modifications, une baisse d'environ 330.000 €.

Pour information, vous trouvez ces informations-là au niveau de l'annexe au tableau de synthèse, qui se trouve en page 2 de chacun des budgets. Ça vous permet d'avoir à chaque fois le détail, aussi bien à l'Ordinaire qu'à l'Extraordinaire, de ce qui va venir modifier notre résultat estimé de 2023. Cela a un impact au niveau du boni global qu'on introduit ensuite dans le budget 2024.

Donc, le nouveau résultat, après toutes ces modifications, s'élève à 3.088.000 pour l'Ordinaire. Ça a moins d'importance pour l'Extraordinaire, donc je ne reviens pas dessus. Voilà pour le topo avant d'attaquer la partie budget 2024, pour laquelle je laisse la parole à Monsieur le Bourgmestre.

Budget Ordinaire

Monsieur MAGNUS - On part, à nouveau, avec un équilibre parfait. Ça veut dire que les recettes sont identiques aux dépenses. Et je crois que c'est la cas pour la 3^{ème} année consécutive. Pourquoi est-ce qu'on doit procéder de telle manière ? Parce que si on veut aller rechercher de l'argent dans notre Fonds de réserve ordinaire, ou si on veut aller prendre de l'argent sur le bénéfice des exercices antérieurs (comme je l'appelle le super livret d'épargne), eh bien la Région Wallonne nous oblige à avoir un équilibre parfait, c'est-à-dire les recettes égales aux dépenses.

Notre boni global est d'un peu plus de 3.000.000 €. Nous avons eu de bonnes nouvelles cette année au niveau des dotations et des additionnels, et on le verra, qui sont à la hausse. Nous avons également, du côté des dépenses, des dépenses de personnel - ça n'aura échappé à personne. Et aussi des dépenses de transferts qui sont également en augmentation. On vient d'en parler, avec le CPAS qui augmente de 4% les dépenses de transfert.

Nous avons donc rapatrié deux sommes. Je l'ai dit tout à l'heure, la première une somme de 882.000 € qui est celle qui provient de la réserve du Fonds de réserve ordinaire, et une somme environ de 600.000 € qui provient des provisions. Mais vous verrez aussi que le Fonds des provisions a augmenté entre 2024 et 2023, ça résulte évidemment du compte, qui lui, était en boni. Et les résultats du compte, nous l'avons affecté à des provisions. On pense que dans les années qui viennent, on ne pourra plus aller aussi facilement prendre ou solliciter le Fonds de réserve ordinaire. On ne pourra plus aussi facilement aller sur les exercices antérieurs. C'est donc pour ça que nous souhaitons aller plus vers des Fonds de provisions. C'est beaucoup plus souple pour nous que les deux autres techniques. Voilà pourquoi, en tout cas, dans les années qui viennent, je crois qu'il vaut mieux travailler avec les provisions qu'avec les Fonds de réserve.

Quelles sont les craintes pour les années qui viennent ? Que l'on soit majorité, minorité ou opposition, il faut aussi pouvoir regarder les choses d'une manière très transparente. Il y a deux évolutions problématiques. La première, pour nous, c'est l'évolution de la dette, et c'est évidemment, on en a déjà parlé, les cotisations de responsabilisation. On reviendra sur le problème de la dette tout à l'heure, et également sur la cotisation de responsabilisation - parce que ce sont des points importants pour l'avenir des finances communales, de manière tout à fait générale, ce n'est pas propre à Arlon. Il y a des villes, et des grandes villes wallonnes entre autres, qui doivent beaucoup plus encore se tracasser que nous sur l'évolution de la situation.

Dire aussi, avant d'examiner le budget de manière plus fine, qu'une fois de plus, on peut annoncer pour nos citoyens, et je crois que c'est important, que les deux impôts de base ne sont pas changés. L'IPP reste à 7%. On a pour tradition de dire que ça fait depuis le siècle passé qu'on est avec ce taux de 7%, il n'a pas bougé depuis lors. Et le précompte immobilier ou l'additionnel au précompte immobilier, vous le savez, il y a quelques années, on l'avait même légèrement diminué.

Je pourrais aussi dire qu'au niveau du citoyen, on l'a voté la fois dernière, la taxe pour les ménages seuls a également diminué de 250 € à 135 €. Ça nous fait un effort budgétaire complémentaire de 80.000 € pour notre population.

Maintenant, au niveau du résultat ordinaire, je vais peut-être répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, on est à l'exercice propre à 0, on est au boni global à 3.076.000 €. Quels sont les livrets d'épargne de notre commune ? Ils sont de trois ordres - Fonds de réserve ordinaire, déjà en 2023 il était à 0. On le remet à 0 ici. Il avait été alimenté par différentes écritures ; on le remet à 0. C'est de là qu'on va prendre les 882.000 € dont je vous ai parlé tout à l'heure. Au niveau du Fonds de réserve extraordinaire, il est passé de 1.900.000 € à 949.000 €. Mais au niveau du Fond des provisions, et on va revenir tout à l'heure sur les différents types de provisions, on est passé de 4.700.000 € à 7.300.000 €. C'est une belle augmentation qui nous permet aussi de voir les choses de manière un peu plus optimiste pour les années qui viennent. Par contre, le résultat global est passé de 3.900.000 € à 3.076.000 €. Enfin, au total, ça ne vous aura pas échappé que les montants sont en augmentation par rapport à ce qu'on avait précédemment.

Au niveau des provisions, je viens d'en parler en donnant le solde global, il est de 7.314.000 €. Vous savez aussi qu'on pouvait de manière un peu exceptionnelle cette année, mettre des Fonds avec une identité qui était fort large. On peut parler maintenant - on a pu parler - je ne sais pas si ce sera encore

la même chose l'année prochaine, d'un Fonds inflation 3.500.000 €. On a les cotisations du Fonds d'investissement pour Vivalia, 506.000 €. Je rappelle que le CRAC nous a encouragé à mettre de l'argent dans ce Fonds d'investissement.

Les cotisations pension, 695.000 €. Les pompiers 684. 000 € ; ça ne vous a peut-être pas échappé qu'il a un peu diminué, puisque l'augmentation de 6% que nous avons cette année, nous sommes allés la chercher dans notre Fonds de provision, c'est fait pour ça. Et donc, voilà le nouveau montant.

Nous avons la cotisation de responsabilisation, à 350.000 €. Graziella vient de vous donner la raison pour laquelle elle était plus élevée lors de la MB 2, et la raison pour laquelle, maintenant, elle a été ramenée à 350.000 €. Alors, on aurait pu la mettre dans l'inflation, mais enfin, c'est la hausse des coûts généralisés, 800.000 €. Et la hausse des charges de dettes de 750.000 €. On n'aura pas eu besoin de ça cette année puisque vous l'avez peut-être remarqué, la charge de la dette n'a pas augmenté, encore cette année. Mais on ne peut pas évidemment garantir qu'il en sera de même pour les années qui viennent.

Les recettes et la dépense. Notre budget total est maintenant à 68.690.000 €, et c'est vrai que la réflexion d'Alain est tout à fait judicieuse - 68 et 20, ça nous fait 88. Si on ajoute à ça notre Extraordinaire, on dépasse les 100.000.000 €, pour une entité comme Arlon. Ça devient des budgets vraiment importants. Je dirais que on se rapproche tout doucement d'un budget provincial.

C'est pour dire qu'il faut en tout cas remercier nos équipes, de pouvoir continuer à faire face à la réalisation des budgets. On sait que c'est un travail long et important qui a été réalisé par toutes les équipes de Graziella et Pascal Lecocq. Merci encore à eux, et merci d'être là ce soir.

Au niveau des dépenses ordinaires, vous avez là les dépenses par poste. J'aime bien le slide suivant, qui est un slide en fonction des pourcentages. Il faut savoir qu'au niveau de notre budget global, les 68.600.000 €, eh bien 42% de cette somme sont les salaires. Ce pourcentage a un tout petit peu augmenté. Mais, je crois qu'il a augmenté un peu partout. Vous avez les frais de fonctionnement qui représentent 20%, les frais de transfert 19%, et la charge de la dette 19%.

Dépenses de personnel d'abord. C'est vrai qu'elles ont augmenté de 47% entre 2018 et 2024, ça fait quand même quelques années de différence. Les charges de personnel ont augmenté entre de 2023 et 2024 de 8,7% - quand je dis augmenté, on est toujours bien ici dans des budgets. En 2023, ça avait augmenté de 14,5%, donc de près de 15%. On voit que l'inflation ralentit un peu, et on espère que l'année prochaine ça sera mieux. Et puis, on verra aussi, lors de l'établissement du compte 2023, à quelle somme on est exactement.

Cette augmentation de personnel est due à différentes raisons. Un, on a les indexations – les indexations d'octobre 2023, mars et septembre 2024. C'est, en tout cas, ce que nous propose où nous prévoit le Bureau du Plan. On a quelques recrutements, des évolutions de carrière, quelques promotions. On a également ce qu'on appelle les augmentations barémiques, qui sont proméritées pour nos agents - une hausse estimée entre 1,5 et 2,5%. Le taux des cotisations de base est également en augmentation. On a parlé des pensions tout à l'heure, il faut bien alimenter ce Fonds. Donc, de toute manière, quoi qu'il arrive, cotisation de responsabilisation ou pas, il y a quand même une augmentation des taux de cotisation de 1% annuellement depuis 2022.

Et puis, il y a les fameuses cotisations de responsabilisation. Je vais quand même dire deux mots là-dessus. En 2023, nous aurons un montant de 2.752 €. En 2024, 260.000 €. Et si on additionne tous les chiffres jusqu'en 2028, on a un montant total (pas un montant annuel), mais on a un montant total de 4.514.000 €, et en 2028 on aura 1.542.000 €.

Alors, Alain y faisait allusion tout à l'heure, nous aimons bien finalement être suivis par le CRAC, le Centre Régional d'Aide aux Communes, ça dit bien ce que ça veut dire. On peut voir le CRAC comme quelqu'un qui vient un peu nous surveiller, ou on peut aussi le voir comme étant un organisme qui nous donne, qui participe à notre réflexion sur les finances communales. Le CRAC est également dans toute la Région Wallonne, ils ont donc une expérience qui n'est pas seulement une expérience arlonaise. Et Madame Nemery, sa Directrice, m'a autorisé à vous faire part de sa vision des choses au niveau Régional.

La vision des choses de Madame Nemery est que pour l'instant, au niveau des nominations, il faut plus ou moins rester dans les clous tels qu'on l'est aujourd'hui, parce qu'on ne sait pas ce que va donner l'avenir. Le CPAS, lorsque les taux d'intérêt étaient plus élevés qu'ils ne l'ont été il y a un an ou deux, a déjà fait son 2^{ème} pilier. Mais en 2022/2023, quand les taux d'intérêt étaient à 0, rappelez-vous qu'il fallait même payer pour mettre son argent en banque - on devait payer 0, 15%. Les compagnies d'assurances, principalement Ethias pour les communes, ne commercialisaient même plus son projet ou son produit 2^{ème} pilier, puisqu'elles ne savaient plus donner d'intérêts ; ça n'avait plus aucun intérêt de le faire. Aujourd'hui j'ai appris, un peu par la banque, que les compagnies d'assurance recommencent à s'intéresser au 2^{ème} pilier, parce qu'il y a de nouveau des marges, des marges financières, et des taux d'intérêt positifs. Ça pourrait donc éventuellement à nouveau les intéresser.

Mais Madame Nemery est surtout attentive à l'évolution. Elle se dit qu'on va avoir les élections l'année prochaine et que le Gouvernement Wallon ne va plus pouvoir tenir le coup avec ce système, surtout les grandes villes, et qu'il faudra le rénover, le modifier. Dans quel sens ils iront ? Elle n'en sait rien, mais elle dit qu'on ne peut pas continuer de cette manière-là. Elle nous conseille donc urgemment d'attendre de voir comment les choses vont se présenter, et quelles seront les grandes réformes au niveau des pensions qu'on va avoir pour les pouvoirs publics. En tout cas, et je parle sur le contrôle ici de Pascal et de Graziella qui étaient avec moi lors de cette réunion avec le CRAC, c'est sa manière de voir les choses. Et je crois que je ne suis certainement pas plus malin que Madame Nemery, je n'ai pas autant d'expérience qu'elle. Je pense que nous devons être attentifs à la manière dont elle voit les choses. Elle nous incite à la prudence, mais aussi à être attentifs à ce qui va se passer à gauche ou à droite, une fois que les élections seront passées.

Voilà ce que je voulais dire au niveau de la cotisation de responsabilisation ; donc oui, il y a des craintes, mais attendons de voir comment les choses vont évoluer. C'est en tout cas ce que nous propose le CRAC.

Les dépenses de fonctionnement, vous avez vu qu'elles descendent un tout petit peu. Lorsqu'on fait notre budget avec l'équipe des finances, nous sommes toujours 'optimistes' je dirais, en augmentant un peu nos charges et en diminuant un peu nos recettes. Quand je dis en diminuant, c'est-à-dire en étant attentif à ne pas avoir des recettes maximums, et des charges minimums. Et je peux vous assurer que dans toutes les communes, ce n'est pas le même raisonnement. Tous les bourgmestres n'ont pas cette même vision des choses. Mais je crois que c'est la seule manière d'avoir un compte qui est positif, et de pouvoir continuer à avoir des réserves. On voit que c'est le cas au niveau de notre commune, d'avoir des réserves en provision qui sont intéressantes.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, la méthodologie qui a été acceptée par le service finances était de prendre le montant le plus élevé au niveau des frais de chauffage et d'électricité, entre 2020 et 2022, et d'y mettre une augmentation de 30% pour l'électricité et 20% pour le chauffage. 20% des dépenses sont des frais de fonctionnement, ça diminue un peu par rapport à l'année passée aussi, puisqu'on était à 21,6%.

Évidemment, en fonction de l'évolution aussi de ces deux postes, on fera une révision au premier trimestre 2024, dans le cadre de notre MBI. Lorsqu'on intégrera le résultat du compte, on verra également exactement où on en est au niveau de ces deux postes particulièrement importants et impatants, qui nous ont évidemment beaucoup tracassés au cours de l'année 2023.

Je voudrais aussi insister sur les travaux importants. Monsieur le Directeur du Département Technique est là, merci à lui aussi, et à toutes ses équipes, pour les travaux économiseurs d'énergie. On sait que c'est un cheval de bataille du Collège, et c'est également un cheval de bataille de Fabien Revemont. Et pour nous, c'est fondamental, les économies d'énergie, les travaux d'isolation, tout ça a une place importante dans nos réflexions.

Je voudrais aussi rajouter - mais ici ce sont plutôt des dépenses - tout ce que nous avons fait en matière d'aide à nos citoyens niveau audit en matière d'énergie. On avait prévu un montant de 40.000€. Et également les primes que nous donnons pour les travaux économiseurs d'énergie dans les ménages, c'est un montant de 60.000€.

Les dépenses de transfert. Trois postes importants - c'est d'abord le CPAS, on en a parlé 4%, 4.135.000 €. La Zone de Police, j'ai envie d'en dire un petit mot - 3.571.724 € ; ceux qui ont participé au Conseil de Police ont bien entendu le 'plaidoyer', on peut pratiquement appeler ça comme ça, de notre Divisionnaire (il n'est pas encore divisionnaire, il est chef de corps faisant fonction, intérim comme on doit dire) Romuald Marchal. Il nous a fait une description très objective de l'évolution de la situation de notre police en disant que, voilà, notre population a augmenté et on est toujours avec le même nombre de policiers. Les tâches multiples et variées sont de plus en plus importantes, ils sont au taquet et ils ne savent pas faire plus que ce qu'ils font pour l'instant. Or les demandes sont malheureusement, je dirais, de plus en plus pressantes.

Donc, je parlais de la dette tout à l'heure, de la cotisation de responsabilisation, des postes de transfert, qui ont toujours été, avec la Police, plus ou moins équivalents à ce qu'on payait pour le CPAS - c'est un peu dommage pour la population, mais le CPAS a pris un peu d'avance. Mais malheureusement, je crois que la Police va devoir être un peu plus gâtée dans les années qui viennent. On pourrait se dire que le Fédéral et la Région n'ont qu'à fournir un effort supplémentaire, mais on ne peut pas tout à fait tenir ce raisonnement-là au niveau de la Police, car ils ont augmenté, et nous, les Pouvoirs Locaux, n'avons pas augmenté suffisamment. Et ça a été dit aussi. Rappelez-vous, une année, on a plaidé une augmentation de la dotation à la Zone de Police, de 0%. Et d'un autre côté, ils ont leurs salaires qui augmentent, et leurs frais d'essence ou de mazout, s'ils en ont encore, augmentent aussi, leur chauffage, leur électricité - tout ça augmente. Ils ont des augmentations du Fédéral en plus, mais ils vont certainement venir vers les communes. C'est donc une crainte pour moi de voir ce poste augmenter dans les années qui viennent.

Et puis, nous avons la Zone de Secours. Vous vous rappelez sans doute qu'on avait un accord entre tous les bourgmestres de la Zone de Secours, pour augmenter de 5% par an. Vous allez me demander : « Mais pourquoi est-ce que vous avez mis 6% par an ? » Eh bien, simplement parce qu'il y avait précédemment une ou deux communes qui n'acceptaient pas ce que toutes les autres voulaient, c'est-à-dire une répartition des coûts par habitant ; deux n'étaient pas d'accord avec ça. Et donc, à ce moment-là, c'était le Gouverneur qui prenait sa décision de dire que, conformément à un Arrêté Royal, il y a un petit pourcentage qui était réparti autrement qu'en fonction de la population. Cette année, nous avons eu une unanimité, et malheureusement, je dirais. J'ai pourtant voté comme tout le monde puisqu'il y a eu unanimité. Mais malheureusement, ça entraîne pour Arlon un petit pourcent de différence entre les 2 clés ; mais c'est le plus simple pour pouvoir le répartir de manière harmonieuse entre l'ensemble des communes de notre province.

Les cultes, 638.000 € ; la Spetz et les clubs sportifs, 795.000 € ; la Maison de la Culture, 526.000€ ; et Vivalia c'est l'AMU, ce n'est pas le Fonds dont on a parlé tout à l'heure, de 284.664 €.

Les dépenses de dette. Effectivement, de manière un peu surprenante, elles ont un peu diminué - 12.928.000 €, en 2023, 12.794.000 €. Mais vous savez bien que s'il y a bien une chose qui est très difficile à prévoir pour le service des finances, et pour Graziella en particulier, ce sont les dépenses de dette. Parce que, quand est-ce qu'on va prendre ? Quand est-ce qu'on va faire l'emprunt ? Quand est-ce qu'on va le démarrer ? À quel taux est-ce qu'on va le faire ? Sur quelle durée ? Ce sont toutes des questions qui, évidemment, ne sont pas faciles à résoudre. Mais voilà, quand on fait un emprunt au niveau communal le 31 décembre, on paye le 31 décembre de l'année d'après ; si on le fait le premier janvier, c'est le premier janvier de l'année d'après. Il y a donc un an de décalage. On sait qu'il y a encore énormément de projets dans le pipeline au niveau de l'extraordinaire, la charge de la dette va donc sans doute augmenter, si ce n'est pas en 2024, ce sera en 2025.

Nous avons également, je voudrais revenir dessus, pu faire une belle opération. Vous allez sans doute un peu sourire, mais je voudrais parler 2 minutes de l'Espace Léopold. En 2022, on a fait un emprunt de 6.000.000 € pour l'Espace Léopold alors qu'on n'en avait pas encore vraiment besoin à ce moment-là, mais nous sentions tous les deux que les taux d'intérêt étaient en augmentation. C'était en tout cas ce qui était prévu par les différentes instances au niveau national, ou même européen. Et donc, nous avons fait un prêt avec un forward, un prêt à un taux de 2,12% à l'époque, ce qui est excellent par rapport au taux si on devait le faire aujourd'hui. Graziella nous a fait une petite étude pour nous prouver que le taux serait aujourd'hui de 4,28%. C'est simplement pour vous montrer que, sur un montant de 6.000.000 en 25 ans, le fait d'avoir fait cette opération plus tôt nous fait gagner 1.865.000 €. Ça prouve vraiment que l'évolution des taux d'intérêt est très impactante pour l'ensemble des pouvoirs communaux, mais au sens large, c'est-à-dire la Province, les zones de secours, les zones de police. Cette augmentation des taux d'intérêt nous fait véritablement mal, et on ne peut pas passer à côté.

Je crois que j'en ai déjà parlé précédemment, mais je rappelle aussi deux ratios qui sont importants. Vous connaissez le problème des balises d'investissement. Quand on parlera du budget extraordinaire, on reviendra dessus. On a pratiquement utilisé toutes les balises si tous les projets prévus à l'extraordinaire devaient se réaliser, ce qui n'est évidemment jamais le cas. Mais, on doit tenir compte de ces balises. Et là aussi, lors de la discussion que nous avons avec le CRAC et Madame Nemery en particulier, qui nous dit que le problème des balises ne sera probablement plus d'application dans les années qui viennent. Donc le problème des balises, c'est très facile, si on est en dehors de la balise on arrête d'emprunter, c'est-à-dire qu'on arrête des travaux, et ça s'arrête là. Maintenant, les deux autres ratios qu'ils veulent mettre en place sont à mon avis un peu plus difficiles à appliquer, et je me demande comment ils vont faire.

Le premier ratio dont ils parlent, c'est le ratio du volume de la dette. Donc, la dette, une fois que vous prenez l'ensemble du passé et de l'avenir, admettons - c'est pour rendre le calcul un peu facile - que la dette totale soit de 100.000.000 € et que notre budget est de 70.000.000 €, eh bien c'est le ratio entre les deux. Si vous prenez ces 2 chiffres là, vous n'arrivez pas au chiffre de 171 % que je vous donne car le montant de la dette est un peu plus élevé ; je crois que dans les calculs on est à 123.000.000 €, et de l'autre côté on est à 71.000.000 € - vous tombez bien là sur le ratio de 171%. Or, la Région Wallonne souhaite que ce ratio soit de maximum 125%. On parle bien d'un volume total de la dette. Donc, si vous voulez changer ce ratio-là, vous ne le faites pas en 2 temps, 3 mouvements, vous ne le faites pas en supprimant tout l'extraordinaire. Parce que vous avez tout le passé qui est là, c'est un peu - je crois que j'ai déjà employé cette expression la dernière fois - comme un gros paquebot

qui doit changer de direction, et pour le changer de direction, il faudra plusieurs années. Je me demande comment ils vont faire s'ils mettent cela en place, comment ils vont faire pour que les communes arrivent progressivement à 125%. Mais soit, c'est leur problème, ce n'est pas encore le nôtre aujourd'hui, mais ça pourrait le devenir.

Et puis il y a le ratio des charges financières. C'est un autre ratio qui est aussi important, c'est de dire - et là, nous sommes dans le bon - quelle est la charge de la dette ? On l'a vu tout à l'heure, 12.000.000 €, j'arrondis. Quelle est la charge de la dette par rapport aux recettes ordinaires nettes, hors prélèvements ? Quand on va prendre des prélèvements, les 882.000 €, les 600.000 €, hors prélèvements ; eh bien là nous sommes à 16,84, et le montant maximum pourrait être de 17,4%. Voilà donc les différents éléments qui doivent nous aider à réfléchir sur cette dette. Il y a des choses qui sont positives, on ne va pas dépasser nos balises, il n'y a aucun problème à ce niveau-là. Mais il y a juste un ratio qui nous pose problème, et qu'il faudra peut-être revoir dans les années qui viennent.

Graziella nous a également indiqué que la part des taux fixes dans nos emprunts est de 70%. On a une augmentation des taux d'intérêts. Le fait de ne pas avoir 100% de taux fixes nous a fait gagner beaucoup d'argent dans les années précédentes. En tout cas, avec la réorientation de cette dette, je crois qu'on a gagné un montant de plus de 2.000.000. Donc, ça nous a fait gagner de l'argent. Maintenant, les taux d'intérêt remontent et ne remonteront probablement pas plus haut que ce qui avait été prévu au départ, mais on reviendra probablement aux taux qu'on avait. On a certains emprunts qu'on a depuis 10 ans, voire 15 ans, et les taux d'intérêt étaient même peut-être plus élevés encore que ce qu'ils sont aujourd'hui. Voilà, on connaît les quatre grandes catégories de dépenses.

Et puis nous avons les recettes. Les recettes qui, je ne vous apprends rien, sont identiques, en montants en tout cas, aux dépenses. Et je voudrais insister sur un point pour lequel nous pouvons être particulièrement fiers, et d'ailleurs pour lequel le Service des Finances l'est, il s'agit de la taxe sur les immeubles inoccupés. En 2016, nous avions un montant de 3.750 €, et en 2022 (on n'a pas encore le montant total pour 2023), nous sommes quand même à 201.000 €. C'est une belle augmentation, car le logement est difficile à Arlon, on sait qu'il est cher ; et en tout cas on lutte contre ces immeubles inoccupés. Et il y a le pendant de ça, la taxation pour les résidences secondaires, c'est un peu la même philosophie ; en 2016 on avait 214.000 € et on est passé en 2022 à 330.000 €. C'est vraiment un beau travail qui est fait par le Service des Finances. Je les remercie pour ça.

Les recettes de prestation, c'est 4.344.000 €. Ce sont les revenus qui viennent de l'enseignement ; le minerval ; les crèches (la participation des parents) ; les ventes de bois, on a 383.000€ cette année ; les redevances voiries - quand quelqu'un met un échafaudage, c'est de la redevance voirie, 508.000 € ; on a quelques locations immobilières, 523.000 € ; la Halte-Garderie (ce que les parents payent) 559.000 €. Je voudrais insister juste - et je l'ai déjà fait - sur les musées : 46.980 €, je peux vous assurer que c'est une belle progression par rapport aux dernières années. J'avais déjà eu l'occasion de féliciter Valérie et David Colling pour ce travail important au niveau de nos musées, et qui doit aussi se matérialiser par des montants dans le compte de la commune. Autre somme particulièrement importante, c'est le Fonds des communes - une bonne nouvelle pour nous cette année, depuis le budget initial 2023 jusqu'au budget 2024 on a une augmentation de 1.127.000 €. C'est ça évidemment, qui nous permet de maintenir un équilibre.

Vous avez vu les grosses augmentations en dépenses, mais on a ici aussi de belles augmentations au niveau du Fonds des communes ; par rapport à la dernière modification budgétaire on est à 5%, on est pour l'instant à 18.977.000 €.

La recette pour la compensation des travailleurs frontaliers. C'est toute la difficulté que Graziella expliquait tout à l'heure, avec ces modifications que nous avons de la Tutelle, parfois entre 2 modifications budgétaires ; au budget initial, le Fonds des frontaliers nous donnait un montant de 9.271.000 €, et puis après ils l'adaptent à 9.152.000 €. Et finalement, au budget 2024 on a 9.588.000 €. C'est donc bien conforme à l'accord qui avait été prévu, d'avoir 5% d'augmentation. On a bien ces 5% entre le budget adapté et le budget de 2024.

Les recettes de dettes. Le plus important sont également les dividendes. Il y a aussi un montant de 45.000 €. C'est un montant que vous ne voyiez pas les années antérieures, c'est normal puisque ce sont surtout les recettes de l'argent placé. C'est également une gymnastique intellectuelle qui n'est pas facile, de placer son argent pour avoir des recettes ici - puisque maintenant, c'est vrai que les taux d'intérêts ont augmenté lorsqu'on emprunte, mais ils ont aussi augmenté un tout petit peu, beaucoup moins... la différence, c'est évidemment le bénéfice des banques. Quand Graziella va recevoir le montant de 9.000.000 € du Fonds des frontaliers, elle va le placer pendant quelques mois, quelques semaines, en fonction des disponibilités qui doivent être les siennes. Et ces intérêts créditeurs représentent 45.000 €. Alors, c'est à la fois bien, il ne faut pas que ce soit non plus trop élevé, parce que si c'est trop élevé et que d'un autre côté on emprunte, ça n'a pas de sens non plus. C'est un travail d'analyse financière que l'on doit mener si on veut avoir une rentabilité financière la plus importante possible.

Les recettes de prélèvement. Tout à l'heure, je parlais de recettes nettes quand on parlait de ratio. On prend la totalité des recettes, mais on enlève évidemment les recettes de prélèvement. C'est, je l'ai déjà dit, le Fonds de réserve ordinaire de 882.000 €. Nous avons également utilisé la provision pour charge liée au COVID – vous voyez que nous sommes optimistes pour l'avenir. L'utilisation de provisions pour cotisation de pension que nous avons diminué de 25.000€. L'utilisation de la provision pour la hausse des coûts liés à l'inflation, 263.000 € ; pour la provision pour pension 45.772 € ; et l'utilisation de la provision également pour la zone de secours 95.000 €. Ça nous fait donc un montant de 1.481.000 €. Mais vous avez vu que malgré ça, nos provisions sont en augmentation relativement importante entre 2023 et 2024.

Voilà, j'en ai terminé pour le budget ordinaire. Nous sommes maintenant bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos questions plus techniques.

Madame WAGNER - Merci pour la présentation. J'ai juste une question vraiment très pratique. Quand je lis parfois les PV du Collège, je vois qu'il y a pas mal d'argent qui va en irrécouvrable. Et je voulais savoir si on a une idée du montant que ça représente. Je pense qu'avec toutes les années, ça doit quand même représenter un sacré montant.

Et est-ce qu'il va vraiment en irrécouvrable ? Ou est-ce qu'à un moment on va faire un plan de recouvrement ou envoyer des lettres à tout le monde pour savoir si on peut récupérer l'argent. ? Parce qu'à chaque fois je lis les PV, franchement, ça me choque qu'il en ait autant.

Monsieur MAGNUS - D'abord c'est sympa de lire les PV du Collège. Je suis plein d'admiration, c'est très bien. Après, je passerai la parole à Pascal Lecocq ou à Graziella. C'est un bon exemple pour voir où on va chercher cet argent.

Quand je parle du boni des exercices antérieurs, un irrécouvrable qui, par définition est d'un exercice antérieur, sinon, il ne serait pas encore irrécouvrable, vient en diminution de ce boni des exercices antérieurs. C'est pour ça que, croire qu'on pourrait - il est encore à 3.000.000 aujourd'hui - croire qu'on pourrait le mettre à 0 en se disant : comme ça on prend tout ce qui est là, on ne pourra pas

l'utiliser dans les années qui viennent ; ça ne serait pas une bonne une bonne idée. Il faut le laisser pour moi encore à 2.000.000 €, justement pour ce genre de situations.

Alors quel est le 'comment', est-ce que vous travaillez au niveau des irrécouvrables ? Qu'est-ce que vous mettez dedans ? Qu'est-ce que vous ne mettez pas dedans ? Et comment est-ce que vous voyez l'évolution ?

Madame D'AMBROSIO - Malheureusement, plus ou moins, on doit l'utiliser parce qu'effectivement, on met pas mal de factures en irrécouvrable. Maintenant, il faut savoir qu'on est plus ou moins entre 3 et 4% d'irrécouvrables sur l'ensemble de nos factures. On a une procédure de recouvrement qui est en place et on va jusqu'au huissier si nécessaire, que ce soit pour les taxes ou pour une partie des redevances. Ça dépend un petit peu de quoi on parle évidemment, puisqu'il y a des factures relatives à des sujets plus sensibles.

Là, notre objectif était d'envoyer à l'huissier par « lot » de taxes impayées sur 2 années et de raccourcir le délai entre l'envoi initial et l'envoi de la contrainte à l'huissier. En effet, cette procédure a été un peu revue et mise en suspens à un moment donné suite au COVID.

Monsieur LECOQ – Pour compéter les informations données par Madame D'Ambrosio tous les dossiers individuels que vous voyez, on a toujours une pièce. Que ça soit un huissier ou un décès, et que l'ayant droit a renoncé à la succession, ou alors un règlement collectif de dettes qui dit « voilà pour finir c'est 0, on ne peut pas ». On a toujours une pièce justificative. Maintenant, il y a des taxes plus anciennes, et là, il y a prescription mais on a fait le travail en amont ; on est en train de rattraper un peu, à cause du COVID. On change notre procédure. On va maintenant aussi établir un logiciel d'alerte, chaque fois que quelqu'un n'a pas respecté un plan d'apurement, chaque rappel de taxes, de redevances aussi - ce sera signalé à l'agent, il y aura donc un meilleur suivi. Les 3 à 4%, j'en suis assez fier, parce que je pense que les autres communes sont un peu plus haut.

Monsieur GAUDRON - J'ai différentes questions. La première concerne justement, Monsieur le Bourgmestre l'a évoqué, les questions de ratio versus balises d'emprunts. Et dans votre commentaire, Madame la Directrice Financière, vous ouvrez la porte d'un élément dont je n'avais pas conscience ; d'une possibilité de choix des pouvoirs locaux entre l'un ou l'autre. Alors que moi, j'ai toujours eu l'impression qu'on était actuellement dans le système de balises et qu'on risquait de passer dans le système des ratios. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus à ce sujet-là ?

Madame D'AMBROSIO - Effectivement, c'est une nouveauté, ça a été prévu dans la circulaire 2024, que le choix est laissé désormais aux communes, de conserver la mécanique de la balise, ou bien de partir sur le système des 2 ratios. Dans le respect des deux ratios en même temps, on ne parle pas du choix entre l'un ou l'autre ratio. C'est un choix qui doit être précisé dans la délibération d'approbation du budget. Ici, on propose de toute façon de maintenir le système de la balise, pour l'instant. En sachant, en plus, comme on l'a évoqué, que pour l'un des deux ratios, c'est assez compliqué parce que, finalement, on continue de vivre avec l'héritage du passé. On ne sait pas ce qui sera prévu par la suite. Pour l'instant, on n'a pas d'autres informations. La Tutelle nous a confirmé que pour l'instant, il n'y a pas d'autres directions prévues, même si, évidemment, la question se pose de savoir si la balise serait abandonnée au profit de ces 2 ratios.

Monsieur MAGNUS - En n'oubliant pas que la Région Wallonne a augmenté le montant de la balise en 2023, et en 2024, pour l'augmenter de 100€.

Madame D'AMBROSIO - Tout à fait.

Monsieur MAGNUS - En même temps, elle augmente les balises, et elle nous encourage, à juste titre sans doute, de tenir compte de ces deux ratios.

Madame D'AMBROSIO - Et c'est vrai que ça augmentait le montant de la balise à environ 2 ou 3 millions. Donc, ça le porte environ à 53.000.000 € au total sur la législature.

Monsieur GAUDRON - Ma 2^{ème} question pour ce qui est de l'ordinaire - on en a déjà parlé dans le cadre du budget du CPAS – c'est la question des pensions. Le CPAS nous a présenté sa vision, sa trajectoire, qui reste la même depuis un certain temps. J'ai eu l'occasion de rebondir là-dessus et je voulais questionner le Collège : qu'en est-il au niveau de la Commune ? Est-ce qu'on va vers un maintien de la politique de nomination ? Est-ce qu'on va mettre un stop à ça ? Et en parallèle, est-ce qu'il y a mise en place d'un second pilier ou non ? Où en sont vos réflexions ?

+ + +

21h00 : Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX, Conseiller, entre en séance

+ + +

Monsieur MAGNUS - Mais, je crois qu'il faut toujours, quand on prend une décision de cet ordre-là, écouter un peu les gens qui ont un peu plus d'expérience que nous, et qui peuvent aller voir un peu plus encore à gauche à droite. C'est pour ça que j'ai longuement expliqué tout à l'heure la vision du CRAC. Moi pour l'instant, je ne suis pas plus malin que le CRAC, et j'ai envie d'écouter ce qu'ils nous disent. Ils disent un maintien du niveau des statutaires, ça ne veut pas dire qu'il n'y a plus de nominations ou qu'il y a des nominations, c'est pour voir comment les choses vont évoluer.

Pour l'instant la position du Collège est d'être très attentif à ça. Les taux d'intérêt sont en train de remonter, les deuxièmes piliers vont donc sans doute de nouveau être intéressants, mais nous ne sommes pas encore harcelés par les compagnies d'assurance pour en faire. Donc voilà, moi j'entendais qu'on pourrait peut-être avoir dans des seconds piliers, du 2% dans les nouveaux produits. Est-ce qu'on les aura ? Est-ce qu'on ne les aura pas ? Cela nécessite, au cours de l'année 2024, une réflexion un peu plus en profondeur, puisque on n'aura pas encore de cotisation de responsabilisation à payer en 2024. Mais voilà, on en aura en 2025.

Comment est-ce que les choses vont évoluer ? Moi, je crois que c'est aussi très intéressant d'écouter des organismes comme l'Union des Villes et des Communes. Je trouve que c'est aussi intéressant d'écouter des conclave que font les directeurs financiers et voir un peu comment eux voient les choses. On sait aussi que les directeurs généraux se réunissent de temps en temps, c'était aussi intéressant d'écouter comment on voit les choses. Et peut-être aussi, après les élections du mois de juin, de voir qui sera ministre des Pensions. Comment est-ce qu'on voit ça et comment est-ce qu'on va évoluer là-dedans. Parce que c'est une décision qui est très importante et qui engage évidemment beaucoup les communes.

On nous parlait qu'au niveau des cotisations de responsabilisation, et surtout du second pilier - et Alain l'a dit tout à l'heure - que 50%, ça pourrait être 25%, et puis 0. Alors si c'est 0, qu'on ne peut rien déduire de la cotisation de responsabilisation par rapport à ce qu'on a payé en second pilier, alors est-ce que c'est encore intéressant de faire un second pilier ?

Donc voilà, je crois que ce sont toutes des questions qu'on doit se poser, on nous y encourage ; ce n'est pas la Tutelle, mais on nous encourage à rester prudent. Est-ce que je traduis bien ce que le CRAC dit, ou est-ce que j'ai oublié autre chose ?

Madame D'AMBROSIO - C'est en effet leur position actuelle. Étant donné que les éléments sont ceux qui sont dans le système des pensions actuelles. Pour l'instant, avec ce type de politique, c'est un contexte très incertain, qui du coup ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre pour la réflexion aux communes, puisqu'on ne sait pas où on va.

Monsieur GAUDRON - Et donc concrètement pour 2024, si on prend l'annexe 'plan d'embauche' sur la ligne 'nomination', il n'y a rien de prévu, c'est bien l'optique prise pour 2024 ?

Monsieur MAGNUS - Pour l'instant, en fonction de la situation que l'on connaît. Ça peut changer dans les mois qui viennent, en fonction également de l'évolution des taux d'intérêt, ça peut aussi changer en fonction de notre manière de voir les choses au niveau du Collège. Mais là, au moment du dépôt des documents que vous avez reçus, c'est la position qui a été appliquée. Mais, je le dis encore une fois, ça peut changer en fonction des éléments dont on aurait connaissance.

Monsieur WALTZING - En fait, je venais pour une autre question, mais je vais déjà répondre aussi par rapport aux nominations. Vous vous rendez compte qu'il y a l'échevin des finances qui ramène le sujet finance, et évidemment, l'impact que ça peut avoir. Mais personnellement, moi je reste toujours convaincu que le secteur public n'a pas les bonus et les récompenses comme on peut trouver dans le privé. Donc quelque part, des nominations ciblées permettraient de fidéliser les employés communaux et les remercier pour le travail réalisé, ce serait idéal. Mais voilà, Monsieur l'Echevin des Finances me ramène aussi à me dire : « oui mais » ; et donc le « mais » fait que... voilà, on a des discussions.

Je voulais revenir sur les 9.500.000 € du Fonds des frontaliers. Vous savez que le sujet des frontaliers me tient particulièrement à cœur. Et je voulais insister sur le fait que je m'insurge toujours par rapport à la loi qui a été votée, qui, pour rappel, redistribue ce Fonds à toute commune, dès lors qu'elle a au moins une personne. Daverdisse, que je prends toujours comme exemple, ils en ont 10. Qu'est-ce qu'ils font pour les frontaliers, pour la mobilité, pour les communes qui, comme Arlon, sont le bout de l'entonnoir ? Mais, je garde un espoir d'une augmentation significative.

J'ai lu, le 12 décembre RTL a publié un article : Accord 'Belgique / Pays-Bas' sur les travailleurs frontaliers en télétravail. La Belgique et les Pays-Bas ont conclu un accord sur le régime fiscal des travailleurs frontaliers en télétravail. Le Cabinet du Ministre des Finances Van Peteghem a confirmé mardi, le télétravail jusqu'à 50% du temps de travail, et cela n'aura pas de conséquences fiscales.

Alors, vous imaginez bien, vu que le sujet me tient à cœur, que j'ai contacté directement notre chef de groupe au Parlement fédéral, et j'ai demandé s'il y avait deux poids deux mesures avec les frontaliers. Il m'a confirmé les discours de Monsieur Van Peteghem, et qu'il allait reprendre son bâton de pèlerin pour travailler sur le sujet. Ce qui amènerait des réflexions, autant au niveau urbanistique chez nous, avec une mixité des zones fonctionnelles, une adaptation de l'habitat pour avoir des bureaux pour le télétravail. Cela permettrait de résoudre les problèmes de mobilité, que nous avons, non seulement sur l'autoroute, mais au centre-ville. Et cela permettrait d'éviter des conflits que nous avons avec la SNCB pour le P+R de Viville, où, je ne vous cache pas que c'est compliqué. Et cela permettrait, puisque ça passerait nécessairement par une rétrocession plus élevée, de renflouer les caisses.

Donc, en une seule opération, on peut résoudre pas mal de choses. Et j'insiste encore sur ces jours de télétravail. Je digresse un petit peu, Monsieur le Bourgmestre. Les 34 jours qui sont autorisés pour travailler en dehors de sa commune impactent aujourd'hui des bus entre Ikea et la gare de Kleinbettingen. Il faut savoir que des bus ne fonctionnent plus parce que ce sont des chauffeurs belges qui traversent la frontière six minutes par jour, et donc qui sont considérés comme télétravail ; et alors

les bus sont à l'arrêt. Ça veut dire que les frontaliers ne vont plus prendre le train à Kleinbettingen et les Luxembourgeois ne vont plus faire leurs courses chez Décathlon et Ikea. Il faut le savoir.

Par contre, bon point quand même, c'étaient les astreintes pour les informaticiens, qui étaient considérées comme télétravail également. Et grâce au travail de notre chef de groupe, Benoît Piedbœuf et Josy Arens, les astreintes ne sont plus considérées. Donc, ça évolue et j'espère que les 9.500.000 € seront bientôt beaucoup plus grands, et atteindront des millions supplémentaires. L'espoir fait vivre.

Monsieur MAGNUS - Je vous entends, je me réjouis, mais je suis comme la fosse, un peu sceptique.

Madame GOFFINET – Merci Monsieur le Bourgmestre, vous avez fait état de ce qu'attendent les communes dans le futur, que ce soit au niveau de la dette, des cotisations, des cotisations pensions, de la problématique de l'évolution des balises en ratio. Donc, je ne reviendrai pas sur ces éléments-là.

J'avais deux questions, et c'est pour rebondir sur un élément que vous avez évoqué, c'est justement la taxe des immeubles inoccupés. On voit une forte augmentation quand on regarde les droits constatés de 2022, et on ne peut s'empêcher de faire le corollaire avec les taxes de seconde résidence.

J'aurais aimé savoir si, en termes de procédure, quelque chose a changé ? Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes parfois confrontés par rapport à cette taxe ? Dans le relevé qui est fait, qu'elle est la proportion d'immeubles qui sont réellement en travaux, et ceux qui sont taxés ?

Monsieur LECOCQ – Premièrement, comment on fait pour les immeubles inoccupés. On prend le listing de toutes les adresses qui sont inoccupées. On contacte le propriétaire pour savoir ce qui se passe dans son immeuble. Bon, maintenant, il peut y avoir une seconde résidence, il peut avoir un immeuble en travaux. Il doit justifier les travaux pour être exonéré, au moins 10.000 € par facture chaque année, sinon il est taxé. Je rappelle que le taux est progressif, la première année c'est 100€ par mètre de façade, par étage. La 2^{ème} année c'est 150 €, la 3^{ème} année 240 €. Certains dossiers peuvent quand même évoluer vers 5 à 6.000 €.

Ce qui s'est passé, c'est qu'avec le Collège, nous avons à un certain moment décidé que c'était une des priorités de remettre du logement en circulation. La taxe est un des moyens, ce n'est pas le seul moyen - il ne faut pas croire qu'une taxe va résoudre tous les problèmes – mais on peut voir une évolution. Il y a eu beaucoup de changements de propriétaires de certains immeubles. Maintenant, le propriétaire doit introduire un permis d'urbanisme aussi pour rénover, peut-être en entier son bâtiment. S'il a un permis d'urbanisme, c'est aussi une dérogation à la taxe. Mais, on le suit tous les ans, on va voir où on en est. On passe dans toutes les rues, pour voir s'il y a plusieurs boîtes aux lettres ou pas, ça c'est pour la taxe de seconde résidence.

Les grosses difficultés qu'on a, c'est par exemple, au niveau Région Wallonne, au niveau du Cadastre, on n'a pas tous les renseignements. Ils sont très en retard au niveau des noms des propriétaires. À certains moments ils nous ont fait même payer les renseignements si on voulait le nom du propriétaire, et pour avoir les noms des propriétaires, c'est assez compliqué, de leur part. Bon, maintenant voilà, c'est le gros problème. Et il y a un autre problème, c'est la renumérotation des maisons qui ne correspondent plus essentiellement avec le cadastre. Je suis quand même assez fier de l'évolution.

Madame GOFFINET - Je tiens à saluer tout le travail qui est mené par toute l'équipe.

Monsieur LECOCQ - Il y a à peu près 1.000 à 1.500 courriers par an.

Monsieur SAINLEZ - J'ai un commentaire général pour le budget, mais je le ferai par après. Moi je voulais rejoindre les félicitations, surtout pour le service taxes, et je m'en veux de pas l'avoir fait au

dernier Conseil lors du vote pour les taxes des immondices. Parce qu'en Commission pour le vote des immondices, Monsieur Debernardi nous avait montré le nombre de secondes résidences. Alors j'ai dit : « mais c'est incroyable l'augmentation ». Non, ce n'est pas l'augmentation, c'est quelque part le travail du Service Taxes qui a été tel que, maintenant le nombre de résidences qui a été affiché était de 546, et deux ans avant c'était 321. Donc, en deux ans, on mesure le travail effectué par les services. Et c'est franchement à féliciter, pour les secondes résidences, mais aussi pour les immeubles inoccupés. On voit vraiment les effets, non pas seulement en termes budgétaires, mais en termes aussi plus général au niveau de la Ville d'Arlon, et franchement, je tenais à vous féliciter. J'avais oublié de le faire lors de du précédent Conseil, donc je n'oublierai pas ici.

Madame la Directrice Financière, j'avais une question. Merci pour les documents, et surtout l'annexe qui est vraiment très bien rédigée. C'est toujours là qu'on trouve le plus d'informations. J'avais quand même une question par rapport à votre commentaire relatif à l'énergie. Évidemment c'est un coût difficile à prévoir en 2024, mais déjà même en 2023, parce que vous dites que vous n'avez pas encore la vue complète suffisante sur 2023. Mais est-ce que vous avez déjà une vue partielle suffisante aujourd'hui pour dire qu'en 2023, sans doute qu'on aura budgété de trop par rapport au compte ? C'est à espérer. Et quelle est la tendance que vous constatez avec notre nouveau marché, qui avait été exposé par Monsieur Revemont ? D'ailleurs qu'on a vu aussi dans d'autres opérateurs dans la Ville d'Arlon. Je voulais un peu avoir votre retour à ce sujet-là, plus au jour d'aujourd'hui, sans détails total.

Madame D'AMBROSIO - Je n'ai, effectivement, pas tous les chiffres. On a regardé un petit peu la tendance. Déjà, il faut savoir qu'on paye des acomptes aujourd'hui. Donc forcément, voilà la raison principale pour laquelle on a dit que les ajustements auront lieu, s'il y en a, durant le premier trimestre 2024. Parce qu'on s'attend à recevoir à ce moment-là toutes les factures de régularisation.

On a fait quand même il y a deux ou trois mois, une estimation par rapport aux coûts qui étaient appliqués par les fournisseurs. Et c'est vrai qu'on a constaté une hausse importante. Je ne me rappelle plus exactement du détail, mais effectivement, on avait constaté qu'il y avait cette grosse augmentation qui avait eu lieu sur le coût appliqué par rapport aux acomptes.

Mais on présume que cette hausse ne va pas continuer à avoir lieu. C'est la raison pour laquelle on espère bien faire, en mettant un petit peu 'la limite au milieu', de repartir sur une diminution par rapport à 2023 mais en reprenant quand même - et c'est la méthodologie qu'on a suivi - une augmentation par rapport au chiffre le plus élevé entre les deux années.

Je pense qu'on avait estimé globalement à 800.000 € les coûts globaux pour 2023, donc je parle électricité, chauffage, dans l'ensemble. Et je crois qu'on partait d'un chiffre de 350.000 € environ de 2022. On a alors essayé de couper la poire en deux, et on est plus ou moins à 550.000 € / 580.000 € pour l'année 2024. Voilà ce qui est prévu. On pense que c'est raisonnable, et c'est aussi une recommandation de la Tutelle et du CRAC qui a été faite aux autres directeurs financiers. Voilà, maintenant c'est un pari. On n'a pas plus de détails, on a préféré voir ce qu'il en était début de l'année prochaine.

Monsieur LECOCQ – Pour l'éclairage public, on n'a pas bougé. Avant de venir au Conseil, au journal télévisé, ils ont dit qu'il y avait en 2023, et par rapport aux chiffres, 40% de différence - sauf pour le mazout qui est de 20%. Il n'y a pas eu de régularisation, les index viennent en janvier.

Monsieur MAGNUS - C'est une poire pour la soif qu'on aura pour le compte 2024.

Monsieur LECOCQ - L'éclairage public, on a regardé l'évolution jusque, juste avant de faire le budget, et le différentiel entre les deux n'était pas significatif pour pouvoir faire la même opération, de dire : on va prendre la plus mauvaise année, plus 20% ou 30%. Donc là on l'a regardé et on ne l'a pas bougé, on a mis le même qu'en 2023.

Monsieur MAGNUS - On va passer au vote à l'ordinaire avant de passer à l'extraordinaire.

Monsieur GAUDRON – On a un commentaire.

Monsieur MAGNUS - Je sais que vous voulez faire un commentaire global, j'entends bien. Mais, on doit faire un vote, Ordinaire et Extraordinaire de manière séparée.

Monsieur GAUDRON - Oui, mais donc faire les deux votes après, comme on l'a fait la fois dernière.

Monsieur MAGNUS - Si vous voulez, je n'ai aucun problème avec ça, si les chefs de groupe sont d'accord.

Budget Extraordinaire

Monsieur MAGNUS - Le budget extraordinaire, c'est beaucoup plus rapide. C'est l'ensemble des travaux qu'on a envie de réaliser pour l'année prochaine, avec leur financement. On voit pour cette année, que sur l'ensemble du budget extraordinaire, nous avons 60% qui sera financée par emprunt. On a 38% de subsides. C'est quand même un montant important. Et on a de l'autofinancement, c'est-à-dire le Fonds de réserve extraordinaire pour 778.000 €.

Comme toujours, on vous a donné la liste, je ne veux pas la lire entièrement, vous l'avez certainement lue. Lisons-les 10 premiers, parce qu'on est avec des montants relativement importants. C'est toujours Saint-Martin qui arrive en premier, mais vous savez bien que nous avons là un programme spécial, un accord-cadre, ce qui nous donne des subsides relativement importants pour la tour principale, qui n'est pas encore entourée d'échafaudages aujourd'hui. On a évidemment ce très beau projet du parc urbain sur le site de l'Hydrion, 4.150.000 € avec 3.150.000 € environ de subsides, On a les aménagements du centre de village de Fouches, c'est dans le PIC 2022-2024. Les subsides PIC se trouvent dans vos recettes à l'extraordinaire. Elles sont importantes aussi dans le cadre de ce PIC. Le Plan d'Investissement Wallonie cyclable, c'est 3.027.000 et 1.200.000 € de subsides ; dont on sait bien, et notre Echevin des Travaux l'a déjà dit, qu'on ne ferait pas les 3.000.000, qu'on se limiterait autour du montant qui a été prévu au niveau des subsides. La reconversion du Blokker 1.970.000 €. Vous savez aussi qu'on est dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, on a des subsides de 80% pour les parties commerciales, 60% pour les parties à usage de logements ; et on sait aussi que pour ce projet, on veut mettre les six appartements qui se trouvent à l'arrière, à disposition de Logesud ; et que l'objectif est aussi de réattirer du monde en ville.

Et puis, nous avons nos postes qui sont là chaque année : l'entretien extraordinaire des voiries, et ce pour un montant de 1.400.000 €. L'aménagement de la Maison des Jeunes également dans le PIC pour 1.140.000. L'achat d'immeubles de l'OCASC, on en a déjà parlé, c'était déjà l'année passée, on avait cru que c'était un peu abandonné par l'OCASC et puis l'OCASC est revenu à charge en disant : « *Non, non, on n'a pas abandonné ce projet de vous vendre ces immeubles.* » On l'a donc mis évidemment au budget. Vous avez pu remarquer qu'il y a deux autres montants prévus pour ces immeubles OCASC, un de 500.000 € et un de 300.000 €, pour faire des aménagements au niveau des logements que nous avons obtenus de l'OCASC il y a maintenant déjà quelques années. Et notre Echevine du logement insiste fort évidemment pour qu'on les mette aux normes, et à juste titre. Nous avons également - et là nous passons en dessous du million donc je vais m'arrêter là - l'aménagement des zones de parcs et loisirs pour l'espace Milan, 900.000 €.

Voilà, pour le reste je vous laisse lire tout ça, vous verrez encore l'avenue 10^{ème} de Ligne, les trottoirs partagés, le Palais où on doit revoir l'installation électrique. Il y a aussi la sécurisation de la Zone de Police, mais qui est reprise chaque année, c'est pour les caméras - on sait que nos caméras ne fonctionnent plus tout à fait bien, elles commencent à vieillir un peu mais on n'a pas encore su mener ce

projet-là à bon compte. On a aussi encore un peu de PIMACI dont vous avez déjà entendu parler ici. Les abords de l'école de Frassem. La liaison Piétonne Autelbas/Sterpenich, qui est importante aussi, et qui nous a posé quelques soucis à un certain moment. La rue des Haies, l'extension de l'école des Lilas etc... Je vais m'arrêter là. N'hésitez pas à me poser des questions si vous le souhaitez.

Voilà, ça c'est au niveau de l'extraordinaire. Donc encore un gros montant pour ce qui est des exercices antérieurs, un montant important pour 2024. Et une charge d'emprunt qui est parallèle à tout ça, et qu'il faudra maîtriser avec des choix bien évidemment qui devront être faits par le Collège et par le Conseil communal.

Monsieur LANDRAIN - J'ai un commentaire un peu plus global, je vais commencer par la lettre « a », je ne vais pas réciter l'alphabet je vous rassure. « A » comme « Arlon » bien sûr, et comme « attractivité ». Parce qu'il faut quand même saluer le fait qu'on a la chance d'avoir une ville qui est en pleine expansion démographique. On est passé quand même à 31.222 habitants. On était à 29.733 en 2018, c'est quand même quasiment 20% d'habitants en plus en pratiquement 20 ans.

Cette attractivité, évidemment, elle est induite par le rayonnement du Grand-Duché voisin. Le montant en hausse du fond des frontaliers l'atteste, même si la formule de calcul a également changé récemment. Ce développement démographique ne peut que rappeler, encore une fois, l'importance du schémas de développement communal, qui est vraiment un outil qui va structurer ces espaces de notre commune qui sont amenés à se développer.

Mais, toutefois, et ça j'insiste, ce gain constant d'habitants ne doit pas masquer une réalité de notre ville, qui est l'accès au logement pour les classes moyennes, et à fortiori pour les jeunes, qui est plus compliqué du fait du prix des logements. On a parlé justement des logements de l'OCASC qui ont été acquis, et qui vont être aménagés. Ça pourrait être une piste de proposer ces logements pour des classes moyennes, des jeunes travailleurs qui, actuellement sont parfois amenés à quitter la commune, en raison du coût des logements. Cette classe de population représente quand même 6.863 personnes à Arlon, donc des jeunes qui ont entre 20 et 34 ans. Donc, c'est 22% de la population arlonaise. C'est un vrai défi auquel notre commune est confrontée.

L'attractivité, on ne l'a pas évoquée, mais moi je l'ai souligné dans le budget extraordinaire, c'est également les 20.000 € pour l'étude de structure du Hall Polyvalent. C'est un montant qui peut passer inaperçu, mais moi j'y vois vraiment un acte posé dans la réflexion du redéploiement de notre Hall Polyvalent, qui est déjà attractif, mais qui, pour nous, devrait à terme être transformé pour pouvoir répondre de manière optimale aux demandes d'événements. Parce que, et là je vais rejoindre évidemment l'Espace Léopold qu'on va inaugurer en printemps prochain, le levier événementiel, vraiment, c'est le levier d'attractivité pour notre commune, et j'en profite pour rappeler que l'objectif est vraiment d'avoir à terme un pôle d'attractivité au niveau du Hall Polyvalent.

Je parlais des jeunes, maintenant, je vais parler un peu des plus jeunes. Je vais citer deux exemples concrets, tirés du budget. Tout d'abord, au niveau des crèches communales, grâce au fait qu'on ait adhéré à la réforme initiée par l'ONE, on a actuellement 30 équivalents temps plein sur les 45 qui sont subsidiés par l'ONE, c'est quand même un coût salarial dont la commune est déchargée. Et fin 2025, ce chiffre s'élèvera à 43, donc quasiment tous les équivalents temps plein qui sont occupés dans nos crèches. C'est vraiment une action concrète de recherches, subsides et de bonne gouvernance.

La bonne gouvernance c'est aussi être à l'écoute des acteurs de terrain. Et là, je rejoins le budget qui est prévu pour l'extension de l'école des Lilas, qui va être réalisée à la demande de l'équipe pédagogique, parce que c'est un investissement qui est fait dans le cadre de la pédagogie du chef d'œuvre qui a été mis en place. Et comme souvent Carine l'a rappelé, toutes nos écoles communales qui ont mis

des projets nouveaux en place ont vu de facto leur nombre d'inscriptions qui augmentaient fortement. Donc, ça rencontre vraiment une attente de la population des parents de nos enfants.

Et enfin, j'avais également noté les gains énergétiques réalisés à l'ordinaire, grâce évidemment à la baisse du coût de l'électricité, mais également grâce aux investissements qui ont été faits dans les bâtiments de la commune. J'avais également relevé le poste du personnel qui représente 42% des dépenses, mais c'est une dépense comptable. D'un point de vue humain c'est aussi une ressource. J'en profite pour saluer et remercier ces équipes qui, au quotidien, mettent nos projets en œuvre, ils abattent vraiment un travail exceptionnel au service de toutes et de tous les citoyens de la commune.

Enfin, je tenais à terminer sur une note évidemment positive. Je rejoins Monsieur le Bourgmestre, on a un budget en équilibre, sans augmentation d'impôts. Donc en tant que libéral, c'est quelque chose qu'on apprécie toujours. Et quand j'ai pris mes notes, j'ai noté également que la taxe forfaitaire des ménages d'une personne, qui a fait l'objet d'une diminution, concerne quand même 5.970 personnes, donc ce sont des actions de notre législature qui, quand même, ont un impact pour beaucoup de personnes. Merci.

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup Philippe, pour ces différentes réflexions.

Madame FROGNET - J'ai juste une question à propos de l'aménagement de la rue du 10^{ème} de Ligne. Dans les documents que vous avez donnés ce soir, il est indiqué 500.000 €. Mais j'ai vu qu'il y avait une ligne budgétaire à 178.000 € et à 500.000 €. Donc je voudrais savoir à quoi elles correspondent, et si on peut dire aux habitants du quartier que leur rue sera rénovée à la fin de l'année 2024 ?

Monsieur MITRI - Il faut d'abord expliquer pourquoi il y a deux lignes. La ligne que vous voyez, l'aménagement du 10^{ème} de Ligne, est celle qui va être faite le plus rapidement possible, on l'a appelé la phase 3. C'est la phase 3 du 10^{ème} de Ligne qui va être faite, avec la percée qui est actuellement en cours. La percée et l'ouverture du 10^{ème} de Ligne, avec les travaux qui sont sur le plateau devant cette percée, ça va continuer par le morceau de la rue de Seymerich qui rejoint la rue Godefroid Kurth. C'est celle-ci qu'on a appelé phase 3.

Et il y a les deux autres phases. On les a scindées pour compléter la rue du 10^{ème} de Ligne. C'est un travail important. L'auteur de projet travaille déjà sur un avant-projet qui sera présenté au Collège d'abord, puis évidemment au Conseil, pour l'ensemble du 10^{ème} de Ligne. Il est possible que la mise en œuvre se fasse en deux phases.

Ce que vous avez vu ici comme budget, 500.000 €, pour démarrer ça, c'est la première phase, éventuellement jusqu'à la bifurcation avec la rue qui passe devant le parking rue Henri Bush. Mais le reste de ce projet qui sera présenté représente une continuité important pour cet axe de la ville. L'auteur de projet présentera cela dans les prochains mois, il y travaille, mais je ne peux pas vous dire quand est-ce qu'il va passer au Conseil exactement. Car il y a plusieurs étapes, évaluer les esquisses (déjà en cours), la première présentation au Collège, la présentation aux commissions de mobilité et aussi aux riverains. Et puis revenir au Collège et prendre une décision pour passer au Conseil. Et c'est à ce moment-là qu'on va à l'attribution.

Évidemment, avec tous les projets qui sont énumérés dans le budget extraordinaire, c'est quelque chose qui prend du temps, ce n'est pas comme du privé qui peut aller très vite. Ici, il y a un contrôle régulier.

Monsieur TIMMERMANS - Je vois la liaison Cyclo Piétonne Autelbas-Sterpenich. Est-ce que ça veut dire qu'enfin, nos enfants d'Autelbas, Barnich et Sterpenich, pourront se rendre en sécurité dans leur école ?

Monsieur MITRI - Mais ce que ce que vous voulez entendre, où est-ce qu'on en est. Elle est dans le budget parce qu'on a chargé Idelux de préparer ce projet, qui est depuis pas mal d'années à l'étude. Mais les difficultés qui existaient et que vous connaissez, c'est comment avoir les emprises nécessaires par rapport aux terrains des cultivateurs et des propriétaires qui sont là. Je peux vous dire qu'actuellement on est arrivé au bout de toutes les démarches nécessaires. Tout a été signé pour qu'on puisse aller de l'avant dans ce beau projet entre l'école et Sterpenich.

Entre l'école et Autelhaut, c'est une autre phase. Et comme pour Sterpenich, il va falloir prendre le temps nécessaire pour engager toutes les négociations.

C'est en cours. Mais la première portion entre l'école et Sterpenich va être faite plus rapidement. Ça veut dire en 2024. C'est déjà une avancée importante, c'est déjà une bonne nouvelle. Alors voilà, mais tout ne peut pas être fait en une fois, ça prend toujours un peu de temps.

Monsieur BALON - Je voulais juste mettre en avant un point, le 7^{ème} par ordre de grandeur dans le tableau du budget extraordinaire, c'est-à-dire la Maison des Jeunes. Je suis très heureux que ce soit dedans, ça avance bien. On a vu les projets, et j'espère que ce sera présenté au prochain Conseil. Je voulais vous remercier pour ça.

Et j'ai une petite question. À côté, il n'y a pas de subside, et en fait c'est la question de savoir comment ça fonctionne pour le PIC ? Qu'est-ce que c'est le subside ? Comment ça fonctionne ? Enfin, quel montant ça va représenter sur ce budget ?

Madame D'AMBROSIO – On ne connaît pas les montants définitifs jusqu'à la fin du projet, et même souvent bien après. Ce qu'on fait généralement, on part sur ce que la Région nous donne comme montant, même si ça tend à évoluer au fil du projet, c'est souvent pour ça que vous voyez des plus et des moins au fil des années. Là, en toute honnêteté je ne sais pas pourquoi ça n'a pas été indiqué, parce qu'effectivement peut-être que le 22,24 je sais qu'on a enregistré un droit constaté pour l'enveloppe globale, et qu'on est allé justement mettre dans notre Fonds de réserve – parce que c'est comme ça que ça marche au niveau des Fonds PIC. Est-ce qu'on n'a pas d'information par rapport à la ventilation de ce montant concernant ce projet-là spécifiquement ? C'est bien possible. Je préfère vérifier et revenir avec l'information.

Ce qui est certain c'est que pour le PIC, on a effectivement l'enveloppe qui a été annoncée de plus ou moins 1.570.000 € je crois ; pour tout le programme de 2022-2024. Et donc, je ne sais pas pourquoi ce projet-là spécifiquement n'a pas la ligne de subsides correspondante. Elle l'aura de toutes façons à un moment donné, puisque cette enveloppe est répartie à travers les différents projets, qui en plus sont validés. Donc, on part sur un programme de projets qu'on inscrit ici, on indique spécifiquement chaque fois que c'est le PIC qui concerne ce projet-là, je ne m'en fais donc pas à ce niveau-là. Mais, il faudrait que je vérifie pour le montant. Je pense qu'on ne l'a pas si ce n'est pas indiqué ici.

Monsieur GAUDRON – J'ai une question en moins vu que René a déjà posé une de mes questions, j'en ai encore trois autres.

Par rapport à l'ouverture de la caserne de la place des Chasseurs Ardennais, la Caserne Léopold, il y a une augmentation de 60.000 €. Est-ce qu'on peut rappeler quel est l'ensemble de l'enveloppe, et comment est-ce qu'on explique ces surcoûts.

Monsieur MITRI – C'est une autre ligne budgétaire, qui est face à la place des Chasseurs Ardennais, juste au bout, du côté Godefroid Kurth. C'est une nouvelle percée qui va être faite dans le mur de la caserne. Ce n'est pas la percée actuelle. Et c'est là, où il va y avoir une cabine pour ORES. Et aussi, avec la coordination de l'Echevine de l'Environnement, on va installer une toilette publique. Ce sera

ouvert vers la place des Chasseurs Ardennais, utilisé, nettoyé et aménagé pour un passage vers les toilettes publiques.

Monsieur GAUDRON – Et par rapport à une autre ligne, qui est relative à l'étude de la structure du Hall Polyvalent, l'idée c'est vraiment d'étudier la structure actuelle, et comment l'améliorer. Vous n'avez pas plutôt pris l'option de se dire : on est sur un bâtiment qui a une certaine vétusté, et donc aller aux normes actuelles risque peut-être d'avoir un coût assez important pour un résultat moindre que si on part vers une nouvelle structure au même endroit, ou à un autre endroit.

Monsieur MAGNUS – Quelle est la réaction qu'on doit avoir par rapport au Hall Polyvalent, on a bien entendu ce que Philippe en a dit, et c'est effectivement un objet de réflexion qu'on doit avoir dans les mois qui viennent.

Mais en attendant on a, et on l'a vu en particulier lors de l'organisation de la Lux Fashion Week 2023, lorsqu'on accroche des choses aux poutres, que ce soit de l'éclairage ou de la musique, il y a un flochage sur les poutres, et ce flochage tombe lorsqu'il y a de la musique. Ce flochage n'est pas mauvais, ce n'est pas de l'amiante, on le répète probablement à chaque Conseil d'administration de la Spetz. Ce flochage était fait pour protéger les poutres du feu en cas d'incendie. Mais nous on a envie d'en avoir le cœur net et de faire une étude pour savoir si la structure peut supporter tout ce qu'on y accroche ou pas.

Est-ce qu'on ferait mieux d'enlever l'ensemble de ce flochage - coût 70.000 €, et d'y mettre une peinture qui résiste à l'incendie - coût 70.000 €, ou bien est-ce qu'on peut laisser ça comme ça ? La décision que nous avons prise au dernier Conseil d'administration de la Spetz c'était de dire que lors du bal de l'ARA, où il y a une musique qui va un peu plus fort encore que lors de la Lux Fashion Week, eh bien ils allaient voir si ce flochage tombe ou pas. Et si ce flochage ne tombe pas on pourra de nouveau avoir des manifestations où il y a un peu de musique, si non pas.

Et on voudrait bien faire une étude sur cette structure. Joël Even, qui connaît quand même un bout en la matière, parce qu'il a été président de la Zone de Secours, prétend lui qu'à l'époque, les structures étaient tellement solides qu'il ne devrait pas y avoir de problème. Mais voilà, on veut faire contrôler ça parce qu'il s'agit ici de la sécurité des gens, la sécurité du public. On souhaite donc prendre toutes nos précautions par rapport à ça. Voilà où en est la réflexion au niveau du Hall Polyvalent aujourd'hui.

Monsieur GAUDRON - Il me reste une question avant le commentaire plus général. Par rapport à la structure de soutien du marronnier endommagé, j'ai pu voir qu'il y a 80.000 € en dépenses, mais aussi 80.000 € en recette. Est-ce que ça veut bien dire que la prise en charge financière des coûts sera à charge du responsable des dommages ? Et en parallèle, quel est le timing dans lequel on peut envisager la mise en place de cette structure ?

Madame LAMESCH - Par rapport au coût d'abord, les 80.000 € sont sans doute un peu surestimés, mais on est dans un budget, donc on essaye d'être un peu pessimiste. Pour l'instant, l'estimation qu'on a de l'auteur de projet tourne autour de 55.000 € pour la structure en elle-même. Il viendra présenter ce point en principe au conseil de janvier, qui a lieu le premier février, mais on va dire quand même au Conseil de janvier, puisque c'est un marché qui sera passé dans le cadre du Conseil communal.

Par rapport à la récupération des coûts, les assurances sont en train de faire leurs travaux contradictoires, donc y a des experts désignés de part et d'autre. On n'a évidemment pas encore de prix définitif par rapport à ça. Je ne saurais pas vous en dire beaucoup plus, mais il est évident qu'il y a, pour moi en tout cas, une somme qui pourra être récupérée. Déjà, est-ce qu'on arrivera à 80.000 €, je ne le crois pas. Mais est-ce que ce sera cette somme-là ? Sans doute pas, mais on verra, on ne va pas faire le travail à la place des assurances.

Monsieur GAUDRON - Et sur le timing ?

Madame LAMESCH - Alors sur le timing, comme je disais, présentation au Conseil communal du premier février. Et puis dans la foulée, lancement du marché le plus rapidement possible. C'est vraiment ce qu'on a donné comme injonction à l'auteur de projet. Maintenant, il a fallu faire une étude assez détaillée 3D de l'arbre, pour pouvoir faire quelque chose qui convienne. Ce n'est pas quelque chose qui se fait tous les jours, je pense que ce sera relativement une première, il faut donc faire les choses correctement, sinon ça ne sert à rien. Il faudra encore un petit peu de patience.

Monsieur GAUDRON - A l'ordinaire, on a pu voir, comme ça a déjà été évoqué, que le Fonds de réserve ordinaire était rapatrié à hauteur de 882.000 €, et les 600.000 € aussi repris en provision ; certes compensés par les 800.000 €. Il n'empêche que le delta entre les deux est de l'ordre de 682.000 € ; et que donc, le budget, sur ces dépenses et ses recettes à l'exercice propre, est en déséquilibre de ce montant. Ce qui est tout de même un élément inquiétant.

On a déjà pas mal évoqué la question des pensions. J'entends la position qui est faite par certains acteurs. Si on écoute la plupart des acteurs, ils invitent quand même à avancer assez rapidement sur ce dossier. Et j'en veux aussi pour preuve les statistiques qu'on a vu dans le budget du CPAS, qui démontrent que de nombreux pouvoirs locaux avancent vers la mise en place d'un second pilier. Et donc je trouve que là, la position attentiste est un peu frileuse, et dommage. Dommage puisque ça veut dire que on va continuer alors à être responsabilisés à 100%. Même si actuellement la responsabilisation de la Commune est peu importante. C'est un élément duquel on ne se préserve pas.

Et puis par ailleurs, je ne comprends pas en quoi il faut attendre un éventuel revirement du Fédéral ou de la Région, étant donné que même si un jour ce revirement a lieu - il y a des plus pessimistes, des plus optimistes - et qu'à ce moment-là, la voie de la nomination redevient beaucoup plus confortable, les agents qui auront bénéficié du 2^{ème} pilier basculeront statutaires et on ne paye plus pour eux le 2^{ème} pilier ; ils sont nommés et ils ont une pension de statutaire.

Donc le fait de mettre en place un 2^{ème} pilier, ce n'est pas quelque chose d'irréversible, et ça n'empêche pas d'adapter notre politique demain, s'il y a une évolution du cadre législatif. Donc moi j'inviterais vraiment à ce que la Commune d'Arlon prenne le train de bon nombre de pouvoirs locaux, et avance dès 2024 sur un 2^{ème} pilier, notamment pour pouvoir permettre à l'ensemble de ces agents contractuels de réduire le delta avec une pension de statutaire. Vu que là, on ne peut que tous constater la difficulté de nommer aujourd'hui.

Sur le Fonds des frontaliers, je rejoins Olivier sur l'enjeu de celui-ci et le fait qu'on pourrait espérer avoir les mêmes opportunités que nos voisins du Pays-Bas. Après, si on voit le verre à moitié vide ou à moitié rempli... j'étais il y a très peu de temps au Forum mondial pour la démocratie à Strasbourg, on avait une discussion sur tous les enjeux transfrontaliers. Et nos voisins français nous enviaient par rapport à notre Fonds des frontaliers qu'ils n'ont pas. Donc voilà, on est toujours mieux lotis ou moins bien loti que l'autre, mais globalement ils ont une situation où, en tout cas, les pouvoirs locaux ont beaucoup moins de maîtrise de la mise en œuvre d'une politique vis-à-vis des situations frontalières compliquées.

Sur la taxe des logements inoccupés, on ne peut que se réjouir, de voir à quel point l'enrôlement est bon dans cette taxe. Je me souviens d'il y a quelques années, et même pendant plusieurs années, avec le groupe Ecolo on a souligné le peu d'enrôlement au niveau de cette taxe. Et à l'époque, les réponses qu'on avait : « *Oui, mais Monsieur Gaudron, vous vous rendez compte, c'est compliqué, on fait tout notre possible, mais voilà, les gens trouvent les petites astuces pour ne pas payer.* » Je vois donc aujourd'hui qu'avec une véritable volonté politique, on peut avancer sur l'enrôlement de cette taxe.

On peut se réjouir que cette volonté politique ait pu se traduire, et que derrière, les services font bien leur travail ; on ne peut encore une fois que les remercier.

Alors, sur la situation de l'Espace Léopold, j'étais un peu surpris d'entendre Monsieur le Bourgmestre nous dire qu'on avait gagné 1.800.000 €. De ce que j'ai regardé dans le budget, je n'ai vu aucune ligne « recette de 1.800.000 € ». Et donc je pense qu'on devrait plutôt dire qu'on n'en a pas perdu 1.800.000 €.

Monsieur MAGNUS - On n'a pas dépensé.

Monsieur GAUDRON - On n'a pas perdu 1.800.000 €. Et on peut donc en effet souligner le bon travail réalisé par notre Directrice financière en collaboration avec le Collège à ce sujet-là. Même si, à côté de ça, voilà, les choix de ces dernières années font que la charge de la dette augmentera surtout à partir de 2025. Ce sera un cadeau pour les suivants qu'il me semble importants de noter.

Et je vais maintenant passer à l'extraordinaire. Un extraordinaire qui in fine, est cette année-ci à l'exercice propre assez pauvre, vu le l'ensemble des dépenses déjà engagées depuis le début de la législature. Sur les 33.000.000 € de celui-ci, il y en a 26 qui sont des reports des exercices précédents. L'ensemble des projets qui seront proposés là, les nouveaux projets, ce sont des bons projets, qui sont nécessaires.

C'est ce paradoxe, on a un budget extraordinaire assez réduit dans les nouveaux projets. Mais contrairement aux autres années, où il y a des projets avec lesquels on a un peu plus de difficultés, ceux qui sont présentés là, forcément, ce sont des projets auxquels on ne peut tous qu'adhérer. Voilà, le paradoxe c'est que, alors que ce budget est pauvre, cette année-ci nous nous abstiendrons plutôt que de voter contre, puisque faute de moyens vous n'avez pas pu dépenser de manière abusive dans des projets qui nous sembleraient plus aberrants.

Encore deux petits points. Le Hall Polyvalent. J'entends bien la question de sécurité, la dépense a du sens. Mais il faudra à un moment donné pouvoir se pencher sur la question d'un véritable Hall Polyvalent, moderne, et qui répond aux enjeux actuels.

Et une dernière petite surprise, qui est un peu malheureuse. C'est la baisse du montant octroyé pour le budget participatif, si je ne me trompe. Puisque pendant toute une série d'exercices, on était à 25.000 € et qu'on est là à 20.000 €.

Madame LAMESCH - Ce n'est pas une diminution du budget participatif, il est toujours le même. C'est simplement un petit oubli de l'avoir mis. En général on le dispatche entre l'ordinaire et l'extraordinaire. Et donc là, la ligne à l'ordinaire n'a pas été mise. Mais on doit toujours le réajuster en fonction des projets. Est-ce que ce sont des subsides à l'ordinaire ou à l'extraordinaire ? Est-ce que c'est la commune qui fait ? On le fera en MB1. Il ne faut avoir aucune crainte par rapport à ça.

Monsieur MAGNUS - Alors moi je vais faire un commentaire sur le commentaire. Parce qu'il y a des choses...je trouve ça formidable.

D'abord la taxe sur les immeubles inoccupés. Donc, Monsieur Lecocq, c'est grâce à Ecolo que vous avez travaillé. C'est formidable, bravo. Vous voyez que la minorité ou l'opposition a une influence, que nous n'avons sans doute pas au niveau des finances. Et donc bravo à vous, ça reste encore quand même toujours le Collège, je crois, qui donne les orientations. Et nous sommes en tout cas contents, avec vous, que cela ait augmenté.

Au niveau du Fonds de compensation. Moi j'entends bien, je crois qu'on a un Fonds qui augmente de 5% par an. Peut-être qu'avec une majorité au niveau du gouvernement, entre les Chrétiens, comme

ils disent chez eux, et le MR, ça ne peut qu'aller mieux qu'avant. Bon. Et donc on peut toujours être optimiste sur ce Fonds. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, moi je suis déjà content s'il reste ce qu'il est et qu'il augmente de 5%. Mais on ne peut évidemment qu'espérer plus.

Pour le 2^{ème} pilier, je n'ai pas dit non. Je vous ai dit tout à l'heure - et je crois qu'on ne peut être que d'accord avec ça - que depuis un an environ, on était avec des taux d'intérêt pratiquement négatifs. Les organismes financiers ne proposaient pas de 2^{ème} pilier. On peut peut-être y revenir et avoir une réflexion maintenant, pourquoi pas. Mais on verra avec les études que nous avons faites ce que ça peut donner. Je ne sais pas si le CRAC par exemple participe à des discussions telles que celles d'un Conseil communal, mais ce serait peut-être intéressant de les écouter pour qu'ils puissent nous donner leur avis.

Au niveau du budget extraordinaire, je vais demander à Graziella, parce que si moi je le dis, ça, ça a moins de poids. Quel est le montant (moi je le connais) dans l'extraordinaire, qui est relatif aux exercices antérieurs ? C'est-à-dire des projets qui sont en route pour l'instant. Et le montant pour 2024. Puis qu'apparemment, il n'y a pratiquement rien.

Madame D'AMBROSIO - Environ 27.000.000 €.

Monsieur MAGNUS - Ce n'est pas grand-chose...27.000.000 €. Et pour l'année prochaine ?

Madame D'AMBROSIO - Un peu plus de 10.000.000 €

Monsieur MAGNUS – Donc 27 et 10 ça fait 37, c'est encore énorme.

Monsieur GAUDRON - Je vois qu'on dit la même chose...

Monsieur MAGNUS - Mais oui mais enfin, c'est encore important. Enfin, on va encore faire 37.000.000 € de travaux. Bon, alors on peut dire que c'est que c'est peanuts, moi je trouve ça important.

Graziella, est ce que vous savez remettre la page 4 de notre PowerPoint. Parce que la première remarque je ne l'ai pas comprise, et qu'on me l'explique avec les chiffres tels qu'ils sont repris dans le tableau. Parce que vous dites qu'il y a une diminution, moi j'ai une augmentation. Mais peut-être que je me suis trompé.

Voilà, comment est-ce que vous pouvez dire que ça diminue ? Moi la différence entre les deux, c'est une augmentation de 600.000 €.

Monsieur GAUDRON – Il est possible que là, j'ai peut-être manqué un élément.

Monsieur MAGNUS - Quand même un élément de 600.000 €. Pour les raisons financières, faites confiance à Vanessa. Occupez-vous des problèmes que vous connaissez bien, tous les problèmes juridiques, de personnel - mais pour les finances, laissez Vanessa parler. Quand j'explique, je regarde comment Vanessa réagit, et quand elle fait 'oui', je me dis : 'elle a compris'.

Donc voilà, une fois de plus, je ne comprends pas comment on arrive à conclure des trucs alors que c'est contraire à la réalité des chiffres. Mais bon voilà, j'ai perdu tout espoir de vous convertir à une vision financière de la Commune.

Monsieur GAUDRON – Si vous me permettez 'un commentaire du commentaire du commentaire' ?

Monsieur MAGNUS - Je vous en prie.

Monsieur GAUDRON - Très rapidement. Tout d'abord sur le 2^{ème} pilier. A nouveau, chacun son domaine de spécialisation. Vous laissez apparaître que c'est tout nouveau que les assureurs veulent à nouveau bien financer des seconds piliers. Ça fait quand même maintenant plus d'un an que le marché lancé par le Fédéral a été à nouveau réattribué, et qu'il est possible de se relancer dans cette dynamique.

Monsieur MAGNUS – Quel taux d'intérêts est-ce qu'ils donnent ?

Monsieur GAUDRON - C'est toujours mieux pour les agents que la situation actuelle, où ils n'ont rien. Je pense que c'est important de se lancer là-dedans.

Monsieur MAGNUS – Si c'est pour avoir 0,2% et de donner une marge aux compagnies d'assurances...bon voilà...

Monsieur GAUDRON – Et pour terminer, j'entends qu'il y a un nouveau gouvernement côté luxembourgeois, et que vous avez beaucoup d'espoir en celui-ci. J'espère qu'il aura l'opportunité de faire une augmentation du Fonds des frontaliers, au même niveau que le gouvernement précédent a pu le faire. Parce qu'à ce moment-là, on s'annonce des recettes d'ici quelques années à Arlon qui sont vraiment très intéressantes.

Monsieur MAGNUS - Mais ils l'augmentent déjà de 5% par an. On peut déjà les remercier pour ça. Il ne faut pas trop jouer avec ce Fonds des frontaliers, parce que je peux vous assurer, qu'aillant participé à différentes réunions au Luxembourg, les Français sont excessivement insistants et demandeurs. Et ils doivent à chaque fois faire état de la convention belgo-luxembourgeoise pour dire qu'ils ont une exception pour la Belgique. Et on ne peut que les remercier de continuer un effort qui est particulièrement important pour notre commune. C'est 9.500.000 € ce n'est pas rien. Merci déjà pour ça et tant mieux s'ils peuvent faire plus. Et merci pour cette augmentation de 5% par an.

Monsieur SAINLEZ – Merci Monsieur le Bourgmestre. C'est le 12^{ème} budget que je vous entends présenter ici. C'est de plus en plus clair, en tout cas pour moi. J'avoue Romain que je n'ai pas trouvé ton introduction très claire. On ne peut pas être bon en tout tu vas me dire. Mais quand tu as dit « pauvre » pour le budget extraordinaire – moi je me dis : mais c'est incroyable, le budget extraordinaire est de 10.000.000 € sur cet exercice, il était de 14.000.000 € sur l'exercice précédent. Alors, évidemment il y a des exercices cumulés, on est bien d'accord. Mais soit, ce sont les deux plus gros budgets extraordinaires de cette mandature, et même de celle d'avant. Donc quand on dit « pauvre » il faut faire attention à ce qu'on dit quand même. Parce que 10.000.000 € sur le budget 2024 à l'extraordinaire en investissements, avec tous les subsides et les emprunts que cela suppose, je pense qu'on peut mesurer les mots, et qui n'est certainement pas « pauvre ». Il est même loin d'être pauvre. Et je pense que la dette en témoigne aussi. Mais quand même, utiliser ce mot-là, je pense que ce n'est pas approprié.

J'ai un mot plus général. Je suis désolé, j'ai écrit deux pages mais je vais quand même essayer de les lire : Chers collègues du Conseil communal, le temps file, nous voici déjà devant le dernier budget communal de cette mandature. L'occasion est belle, je trouve, de dézoomer quelque peu et d'observer une trajectoire prise par notre commune depuis 2018, avec rappelez-vous - je vois qu'il y a des anciens conseillers communaux d'avant 2018 en haut des tribunes - à ce moment-là, on avait un compte qui dépassait pour la première fois la barre des 50.000.000 € en recette et en dépenses en 2018.

Six années plus tard, notre budget 2024 s'équilibre à plus de 68.000.000 €, atteignant les 71.000.000, donc dépassant les 70.000.000 € en y incluant les recettes des exercices antérieurs. Une augmentation des recettes et des dépenses de près de 20.000.000 € en six années. C'est dire tout le chemin budgétaire parcouru sur cette seule mandature. Si je compare la période 2018 au compte avec 2024, ici au budget,

on peut constater des dépenses ou des recettes en hausse. Je pense que c'est peut-être intéressant de les signaler, 9.000.000 € de dépenses supplémentaires en dépenses de personnel, sur 6 années, largement impactées par les nombreux indexations, on a souvent parlé, par la thématique toujours plus prégnante des cotisations de pension, comme ça a déjà été mentionné. Et aussi plus fondamentalement, je pense que ça peut être intéressant de le souligner, par les nombreuses et nécessaires embauches, dans une commune qui croît et qui voit ses missions de base se développer toujours plus en avant. Je citerais notamment les embauches en cours au budget pour les crèches, qui sont très nombreuses, et qui témoignent aussi de ces besoins dans la population, et des besoins des services communaux toujours plus croissants.

Il y a aussi dans ces augmentations 4.000.000 € d'augmentation en dépenses de fonctionnement, malgré des dépenses quand même...on a vu au fur et à mesure des ans toujours bien maîtrisées en dépenses de fonctionnement, mais qui ont été impactés directement ou indirectement par la hausse des prix énergétiques. Et ça avait été exposé brillamment par Monsieur Revemont. Une politique ambitieuse de rénovation et d'isolation de nos bâtiments, pour rappel nous consommons 1/3 en moins de chauffage sur l'ensemble des deux dernières mandatures, donc c'est un exercice sur le temps long. Sans ces efforts, nous dépenserions annuellement, sur base des tarifs 2022, 500.000 € en plus en chauffage et en électricité. Ça mérite quand même d'être noté.

Ce qui est très impressionnant aussi, ce sont les dépenses de transfert de notre ville, qui ont augmenté de 25% en six années. Ça fait toujours tout de même 2.600.000 € d'augmentation. Par exemple, Monsieur le Président du CPAS l'a rappelé, 780.000 € en plus.

La Zone de Police a 245.000 € en plus sur six ans. Et nous avons bien vu avec le chef de corps faisant fonction que ça va être une thématique forte des prochaines années, vu les nombreuses missions qui sont les siennes et les missions du corps de police. Il a dit qu'il ne pouvait pas faire plus avec le cadre qu'il avait et qu'il était au maximum de la rentabilité ou de l'efficacité de ses policiers. Ce n'est pas possible de faire plus.

Et permettez-moi aussi de noter plus de 233.000 € pour la Maison de la Culture, ce qui a permis aussi en six ans de coller avec le nouveau contrat-programme avec la Fédération Wallonie Bruxelles, et le nouveau financement qui a été obtenu.

Alors en corollaire, il y a évidemment des recettes de transfert en hausse, de 33% sur six ans. Ça a été mentionné ici, on a 1.800.000 € en plus au Fonds de compensation des travailleurs frontaliers. Je trouve personnellement qu'on est très bien loti. Et plus 5.500.000 € au Fonds des communes, en six ans. Donc on est presque à 1.000.000 € par an en Fonds des communes, sur six années. 2.800.000 € en plus au précompte immobilier. Au bout du compte, notre boni global, c'est ça qui est intéressant, tous exercices confondus, est de 3.000.000 €. Le boni global, c'est le bas de laine de la commune ; et avec, Monsieur le Bourgmestre l'a rappelé, des provisions à hauteur de 7.000.000 €. Je trouve que la gestion communale et budgétaire traduite par ces chiffres est excellente.

Le tout à fiscalité inchangée, dans un contexte de crises successives, en ayant même dégagé les moyens nécessaires pour une diminution attendue de la taxe fixe sur l'enlèvement des immondices pour les personnes isolées. Notre collègue Philippe l'a rappelé, sur ces six dernières années, donc 2018 à 2024, la population arlonaise a progressé de 1.500 habitants ; faisant au passage grimper notre commune - c'est un indice - au 17^{ème} rang des communes de Wallonie, sur 262. Nous avons grimpé d'un rang. Nous sommes au niveau d'Ottignies-Louvain-La-Neuve. Rien que pour fixer les idées j'ai regardé, 1.500 habitants c'est la population totale de Stockem ou de Waltzing en 2018.

Cette forte évolution au niveau de la population se ressent aussi au niveau du budget dans l'essor démographique, et aussi dans un essor budgétaire. Il y a de nombreux défis qui ont été rencontrés - et qui doivent encore être rencontrés aussi en continu - dans les enjeux d'aménagement du territoire, avec un plan de secteur qui ne pourra pas grossir plus que nécessaire ; au niveau des grandes thématiques ; au niveau de la mobilité - les rues du centre-ville ne peut pas devenir demain plus larges. Il va falloir trouver de plus en plus de solutions de mobilité pour un parc automobile qui augmente aussi en conséquence. De protection de l'environnement, des besoins en espaces verts, d'infrastructures éducatives, écoles, crèches, sportives, culturelles, de nombreux défis en matière sociale et économique. Des investissements pour lesquels on peut qualifier la mandature de course de fonds, avec sauts d'obstacles - on parlait de la rue des haies. Une course indispensable pour permettre un développement continu dans notre commune.

Mais j'ai trouvé cette mandature-ci haletante, en tout cas de nos bancs. Pour le Collège et les équipes communales, c'était une course de fond aux subsides, aux sacro-saints subsides. Jamais, jamais les communes n'auront du autant s'adapter et anticiper tous les appels à projets wallons et européens. FEDER, INFRASPORTS, PIMACI, PIWACY, UREBA, POLLEC. On ne va pas tous les citer, mais citons quelques exemples. On parle de l'Espace Léopold, on ne parle pas assez que nous avons obtenu 6.000.000 € de financement du FEDER, de la revitalisation et de la rénovation urbaine. Plus de 3.000.000 € pour le très attendu parc récréatif de l'Hydrion ; 3.000.000 € pour les indispensables rénovations à la Spetz au Hall 1 et de la piscine. 2.000.000 € en projets de mobilité douce - Ravel, pistes cyclables, trottoirs partagés, mises aux normes PMR. Et rien que 7.000.000 € pour la dernière tranche de Saint-Martin.

Ce sont des appels à projets très chronophages dans leur méthodologie, dans un contexte de hausse des coûts à la construction de 33% depuis 2018. Je voudrais citer pour finir des budgets plus modestes, mais au combien importants. Par exemple des budgets participatifs, celui de la plaine de jeux, que nous avons inauguré à l'avenue Numa-Ensch-Tesch ; ou le budget alloué aux primes communales dans le cadre du plan d'action énergie-climat.

Je voudrais quand même aussi finir par une boutade, je vois qu'il y a un budget « tour de Wallonie » dans le budget communal 2024. Je suppose qu'il s'agit de vélos. Ce n'est pas le tour du ministre-président aux futures fêtes du Maitrank. Et alors, vu que j'ai la chance d'avoir le vice-président qui est dans la salle, je me permets quand même un tout dernier clin d'œil, très subjectif sur ce budget 2024, avec un montant de 100.000 € prévu pour les études de planification préalable à la rénovation énergétique de la Maison de la Culture. Croyez-le bien, c'est absolument indispensable de pouvoir enfin avancer en 2024. Je vous remercie.

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup.

Madame FROGNET - C'est juste deux petites questions de détail que je n'avais pas posé quand j'ai pris la parole tout à l'heure, mais j'aimerais bien savoir malgré tout. Il y a 100.000 € pour la rénovation de la Maison de la Culture, est-ce que c'est le chauffage qui apparemment est défaillant ? Ou la toiture qui a l'air d'avoir des fuites ? Ou encore autre chose ?

Et je vois qu'il y a un petit budget de 30.000 € : « étude d'orientation de pollution du site de l'Hydrion ». Et j'aimerais bien savoir ce que c'est.

Monsieur REVEMONT - Au niveau de la Maison de la Culture on a déjà fait des pré-audits pour voir ce que valait le bâtiment. On sait déjà les travaux qu'il faudra réaliser. Et on sait aussi les audits et les études complémentaires qu'il faudra faire. Le but ce sera aussi d'aller chercher des subsides pour pouvoir réaliser les travaux. Donc les 100.000 € ils serviront à préparer des dossiers corrects, à faire

déjà des premières réparations. Et s'il y a des gros travaux qui suivront, ce sera par la suite. Donc les 100.000 € c'est plus déjà pour l'aspect prioritaire, et aussi pour pouvoir faire les études nécessaires pour obtenir des subsides complémentaires.

Et pour la deuxième question, vous vous souvenez qu'on avait fait un premier projet, où le hockey était prévu près de la Maison de la Culture. On avait découvert quelques pollutions sur le site ; et on va regarder pour lancer des études complémentaires pour voir ce qu'il faut vraiment faire. Et même chose, on voudrait faire des études complémentaires pour essayer aussi d'aller chercher des subsides, si jamais on veut faire quelque chose de ce site-là.

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup pour ces deux votes et encore merci à toute l'équipe des Finances, à Pascal, à Graziella, à Marianne, au Directeur du Département Technique, au Directeur Général, ; qui ont participé à cette réflexion importante pour l'avenir financier de notre commune.

Je vais juste passer les deux prochains points et puis je ferais un break.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 27 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Considérant le décret du 19 octobre 2022, prévoyant, lorsque rapatriement du fonds de réserve ordinaire il y a, le strict équilibre budgétaire ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;

Attendu que la circulaire du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2024, précise qu'à partir de 2024, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières";

Attendu que le choix opéré pour l'exercice budgétaire 2024 est celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

Décide :

- **par 18 voix pour et 7 abstentions (M. J-M. TRIFFAUX, Mme I. CHAMPLUVIER, M. R. GAUDRON, Mme G. FROGNET, Mme V. WAGNER, M. B. ROBERT, M. R. TIMMERMANS) pour le service ordinaire**
- **et par 17 voix pour et 8 abstentions (M. J-M. TRIFFAUX, Mme I. CHAMPLUVIER, M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme V. WAGNER, M. B. ROBERT, M. R. TIMMERMANS) pour le service extraordinaire**

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2024 :

1. Tableau récapitulatif

	<i>Service ordinaire</i>	<i>Service extraordinaire</i>
<i>Recettes exercice proprement dit</i>	68.690.483,02	9.571.250,00
<i>Dépenses exercice proprement dit</i>	68.690.483,02	10.335.900,00
<i>Boni / Mali exercice proprement dit</i>	0,00	-764.650,00
<i>Recettes exercices antérieurs</i>	3.088.651,37	27.963.390,94
<i>Dépenses exercices antérieurs</i>	11.821,49	26.973.226,40
<i>Prélèvements en recettes</i>	0,00	2.783.771,36
<i>Prélèvements en dépenses</i>	0,00	0,00
<i>Recettes globales</i>	71.779.134,39	40.318.412,30
<i>Dépenses globales</i>	68.702.304,51	37.309.126,40
<i>Boni / Mali global</i>	3.076.829,88	3.009.285,90

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

<i>Budget précédent</i>	<i>Après la dernière M.B.</i>	<i>Adaptations en +</i>	<i>Adaptations en -</i>	<i>Total après adaptations</i>
<i>Prévisions des recettes globales</i>	71.110.142,03	180.394,25	333.680,41	70.956.855,87
<i>Prévisions des dépenses globales</i>	67.879.740,07	0,00	11.535,57	67.868.204,50
<i>Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1</i>	3.230.401,96	180.394,25	322.144,84	3.088.651,37

2.2. Service extraordinaire

<i>Budget précédent</i>	<i>Après la dernière M.B.</i>	<i>Adaptations en +</i>	<i>Adaptations en -</i>	<i>Total après adaptations</i>
<i>Prévisions des recettes globales</i>	72.428.013,39	0,00	18.526.800,66	53.901.212,73
<i>Prévisions des dépenses globales</i>	69.418.727,49	0,00	18.526.800,66	50.891.926,83
<i>Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1</i>	3.009.285,90	0,00	0,00	3.009.285,90

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	<i>Dotations approuvées par l'autorité de tutelle</i>	<i>Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle</i>
CPAS	4.135.977,30	14/12/2023
Fabriques d'église		
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise Saint-Donat</i>	138.000,00	Non voté
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise Saint-Martin</i>	177.835,81	19/10/2023
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Fouches</i>	17.448,57	28/09/2023
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Sampont</i>	12.950,09	28/09/2023
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Barnich</i>	15.461,78	28/09/2023
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Sterpenich</i>	8.460,57	19/10/2023
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Freylange</i>	18.888,68	28/09/2023
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Udange</i>	7.802,82	19/10/2023
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Stockem</i>	15.325,72	Non voté
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Heinsch</i>	13.058,16	Non voté
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Viville</i>	15.917,08	19/10/2023
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Toernich</i>	12.082,18	19/10/2023
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Bonnert</i>	6.742,32	Non voté
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Waltzing</i>	17.216,95	Non voté
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Guirsch</i>	13.431,68	Non voté
<i>Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise D'Autelhaut</i>	2.540,07	14/12/2023

Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Weyler	9.734,28	19/10/2023
Subside De Fonctionnement Consistoire Israelite	8.490,28	Non voté
Subside De Fonctionnement Culte Protestant Lutherien (68%)	20.729,36	Non voté
Subside De Fonctionnement Culte Protestant Evangelique (45%)	5.855,98	19/10/2023
Zone de Police	3.571.724,35	Voté par le Conseil de Police le 04/12/2023
Zone de Secours	1.637.886,17	Voté par le Conseil de la Zone de secours le 27/10/2023
Autres (précisez)	-	-

4. Budget participatif : oui/~~non~~ (préciser éventuellement les articles concernés) : 138/721-60/20241022 – Budget participatif

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

10. Approbation de la dotation communale au budget 2024 de la Zone de secours Luxembourg

Monsieur MAGNUS – Je crois que j'ai déjà suffisamment expliqué le pourquoi et le comment.

Le Conseil communal :

Vu l'article 67 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, duquel il ressort que le budget de chaque zone de secours est à charge, à parts égales, des différentes communes qui composent la zone et de l'Etat fédéral ;

Vu l'article 72 de cette même loi qui met à la charge exclusive des communes la partie non financée conformément à l'article 67 ;

Considérant le budget de la Zone de secours Luxembourg ;

Vu le budget ordinaire 2024 de notre commune établi conformément à la circulaire budgétaire ministérielle et soumis à l'approbation du Conseil communal d'Arlon du 14 décembre 2023 ;

Considérant que la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000 € et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par la Directrice financière en date du 05 décembre 2023 et joint en annexe ;

À l'unanimité,

Approuve

La dotation communale 2024 à la Zone de secours Luxembourg est fixée au montant de 1.637.886,17 € sous l'article budgétaire 351/435-01 du budget ordinaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la province de Luxembourg et à la Directrice financière communale.

11. Approbation de la dotation communale au budget 2024 de la Zone de police 5297

Le Conseil communal :

Vu l'article 40 de la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, duquel il ressort que le budget de chaque zone de police pluri-communale est à charge des différentes communes de la zone et de l'Etat fédéral ;

Attendu que chaque conseil communal de la zone est tenu de voter une dotation à affecter au corps de police locale ; que lorsque la zone de police pluri-communale ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, la différence est couverte par les communes qui en font partie ;

Attendu qu'il résulte de l'article 71 de la loi précitée que les décisions des conseils communaux relatives aux contributions des communes faisant partie d'une zone pluri-communale doivent être envoyées, pour approbation, au Gouverneur de province ;

Considérant le budget de la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE établi pour l'exercice 2024 ;

Considérant le budget 2024 de notre commune établi conformément à la circulaire budgétaire ministérielle et arrêté par le Conseil communal du 14 décembre 2023 ;

Considérant que la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000 € et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par la Directrice financière en date du 05 décembre 2023 et joint en annexe ;

À l'unanimité,

Approuve :

La dotation communale 2024 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE qui est fixée au montant de 3.571.724,35 € sous l'article budgétaire 330/435-01 pour l'ordinaire.

La dotation communale 2024 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE qui est fixée au montant de 330.000,00 € sous l'article budgétaire 330/741-52/20243001 pour l'extraordinaire pour des investissements de sécurisation de la zone de police d'Arlon.

La présente décision sera transmise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg et à la Directrice financière.

22h11 : Monsieur le Bourgmestre Vincent MAGNUS suspend la séance

+ + +

22h23 : Monsieur le Bourgmestre Vincent MAGNUS rouvre la séance

12. Accès au futur parc sportif et récréatif de l'Hydrion : Acquisition pour cause d'utilité publique des parcelles n°s 1527 B 8 et n° 1527 C 8 : Approbation du projet d'acte.

Madame LAMESCH – C'est la proposition d'achat d'un terrain qui se trouve à l'entrée du futur parc de l'Hydrion. C'est vraiment là où va se trouver l'entrée principale du parc, donc le long du parking de la Maison de la Culture. Ce sont en fait deux parcelles, une petite parcelle en triangle et une plus importante, qui sont de part et d'autre de la Semois. Ces deux parcelles ont une superficie de : la première est de 1 are 70 centiares, et la 2^{ème} de 12 ares et 55 centiares. Ça représente un montant total de 40.500 €. Nous vous proposons évidemment de les acquérir pour cause d'utilité publique, d'approuver le projet d'acte, dressé par le Comité d'acquisition, et de mandater comme d'habitude le Comité d'acquisition pour passer l'acte.

Le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la Ville d'ARLON est emphytéote, pour une durée de 99 ans (échéance 2113), des biens suivants, propriétés de la Communauté Française :

- ARLON – 6^{ème} Division – Heinsch – C (Schoppach) n°s 1529 C, 1534 B, 1613 S, n°s 2322 W et 2322 T

- ARLON - 1^{ère} division Section A n°s 1521 B – 1523 B – 1519 B et 1515 B 6

Considérant que la Ville d'ARLON est propriétaire des parcelles cadastrées Arlon – 1^{ère} Division – ARLON – Section A n°s 1701 C, G, 1704 E, F, 1703 V, V², W², X², Y² et Z² ;

Considérant que la Ville d'ARLON ne dispose pas d'autre accès à ces propriétés qu'une étroite passerelle surplombant la Semois ;

Que les parcelles privées cadastrées n°s 1527 B 8 (1 a 70 ca) et 1527 C 8 (12 a 55 ca), sises en zone d'équipements communautaires et d'utilité publique, permettraient d'aménager un accès plus large au futur parc et d'entretenir les berges ;

*Considérant qu'un accord est intervenu sur le prix d'achat au montant de **2 842 euros l'are, soit un prix total de 40 500 euros** ;*

Vu le projet d'acte rédigé par le Comité d'acquisition ;

Vu l'avis de légalité daté du 27 octobre 2023 rendu par Madame la Directrice Financière ;

À l'unanimité,

DECIDE

- d'acquérir, pour cause d'utilité publique en vue de la création d'un accès au futur parc sportif et récréatif de l'Hydrion, au prix de **40 500 euros**, les biens suivants :

VILLE D'ARLON – PREMIÈRE DIVISION

a) La parcelle sise au lieu-dit « HAUSMANNNS WEYER », actuellement cadastrée comme terre v.v., section A numéro 1527 B8 P0000 pour une contenance d'un are septante centiares (01 a 70 ca),

b) La parcelle sise au lieu-dit « HAUSMANNNS WEYER », actuellement cadastrée comme terre v.v., section A numéro 1527 C8 P0000 pour une contenance de douze ares cinquante-cinq centiares (12 a 55 ca).

- d'approuver le projet d'acte dressé par la direction du Comité d'Acquisition du Luxembourg,

- de mandater la direction du Comité d'Acquisition du Luxembourg de passer l'acte et de représenter la Ville d'Arlon en vertu de l'article 120 du Décret du 21 décembre 2022 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, publié le 8 mars 2023.

13. Création de Réserves Naturelles Domaniales : Approbation de quatre conventions de mise à disposition au profit de la Région Wallonne (DGOARNE).

Monsieur DEWORME - C'est un projet de conservation de la nature, de mise en valeur de la nature, de la biodiversité, de la récréation de biotope. C'est le cas notamment à Clairefontaine, puisqu'on va remettre en valeur avec le DNF l'ancienne carrière de Clairefontaine, qui est magnifiquement bien exposée au sud. Et on a vu notamment avec Schoppach combien ces carrières étaient riches en biodiversité. Mais qu'il fallait, pour qu'elles le soient et qu'elles le restent, dégager, mettre toute une série de plantes qui sont là et qui ferment le terrain, il faut pouvoir les enlever de façon à permettre justement à cette biodiversité de s'exprimer. C'est donc le sens du projet au niveau de cette clairière de Clairefontaine.

Et puis un autre projet, qui était d'ailleurs repris dans le plan d'aménagement forestier qu'on a fait passer il y a déjà un petit moment, c'est le projet de la réintroduction de la rainette arboricole. La rainette arboricole avait disparu de Wallonie, on est occupé à la réintroduire. Elle avait disparu parce que son biotope avait disparu. Et donc ici, à Guirsch, on propose avec le DNF de faire des mares, de faire des plantations autour de ces mares - des arbustes dont cette grenouille a besoin. Parce que voilà, c'est un milieu assez fragile, et il faut le recréer vraiment de toutes pièces afin de pouvoir les réintroduire. Il y aura aussi un autre projet, n'est-ce pas Anne, à Guirsch, près de la station d'épuration ; mais qui n'est pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Et puis dans le marais du Beynert, vous vous souvenez certainement, ça aussi, c'était dans le plan d'aménagement forestier - où on avait parlé d'un milieu tout à fait exceptionnel de marais alcalin ; vraiment d'une très grande rareté, mais même à l'échelle de la planète carrément - je ne me rendais pas bien compte de ça avant d'avoir eu toutes les explications. Et donc là aussi, il s'agit de remettre le site en état, de le valoriser et de permettre à la végétation d'origine du site de pouvoir se développer.

Et le 3^{ème} projet, c'est une convention par rapport à l'Hydrion. Et là c'est dans le parc urbain, dans cette partie qui est consacrée à la lande sèche, celle qui est le long du contournement, ou dans le prolongement du centre commercial de l'Hydrion (ou à droite quand on emprunte le Chemin Noir et qu'on s'éloigne d'Arlon), de clôturer là pour faire pâturer des animaux et en faire une réserve de façon à pouvoir préserver le site de lande sèche.

Voilà donc quatre conventions à passer entre la Ville et le DNF pour leur permettre de mettre tout ceci en pratique.

Madame LAMESCH - C'est effectivement, comme l'a dit Alain, la zone de lande sèche qui a été remise en état, mais également la zone humide qui va être protégée, et qui va aussi rentrer en réserve naturelle domaniale. C'est aussi le DNF qui gèrera la gestion de cette partie-là.

Le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le mail du 23 octobre 2023 par lequel Monsieur NAISSE, Ingénieur en chef du cantonnement d'Arlon, communique 4 conventions de mise à disposition de terrains en vue de créer 4 nouvelles RND sur le territoire de la commune à savoir :

- *RND Carrière de Clairefontaine ;*
- *RND Mares de Guirsch (pour la rainette) ;*
- *RND Marais du Beynert (prévu dans l'aménagement) ;*
- *RND de l'Hydrion (prévu dans le parc urbain).*

Considérant qu'il s'agit des biens suivants :

1. Clairefontaine :

- *Autelbas Section F Groussebësches n° 148 D – 35 ares,*
- *Autelbas Section F Groussebësches n° 148 E – 35 ares.*

2. Mares de Guirsch :

- *Guirsch – A – Saïterbësches n° 1049 – 1 hectare 13 ares 04 centiares,*

3. Marais du Beynert :

- *Heinsch – B – Beynert n° 1559 A – 4 hectares,*

4. Hydrion :

- *Un ensemble de 15 parcelles pour une superficie de 14 hectares 50 ares 82 centiares.*

Vu les cartes jointes à ces conventions ;

Vu les grandes lignes de ces projets de conventions :

- La Ville d'Arlon, propriétaire, met à la disposition de la Région Wallonne, les terrains précités,

- *But d'utilité publique de la mise à disposition : Mise en Réserve Naturelle Domaniale en vue d'assurer la restauration et la conservation des sites reprenant divers milieux intéressants pour la conservation de la nature,*
- *Durée : 30 années renouvelables par tacite reconduction,*
- *A titre gratuit,*
- *Ventes de bois : la Ville d'Arlon conserve le produit de la vente de bois sur ces parcelles,*
- *La Région Wallonne est chargée d'enregistrer les conventions et prend en charge tous les frais.*

À l'unanimité,

Vu ce qui précède,

APPROUVE les quatre conventions de mise à disposition.

14. Approbation d'un plan de bornage d'une propriété privée contiguë à la voirie de la route de Bouillon à Stockem.

Monsieur WALTZING – Il s'agit d'une propriété route de Bouillon qui jouxte un terrain communal et un terrain régional. Il nous est demandé au niveau du Conseil communal de valider le plan de bornage qui est en bordure de la parcelle communale. Tout en indiquant que tout acte futur du propriétaire devra reprendre les engagements, y compris les propriétaires, c'est à dire le plan de bornage et la limite de la parcelle communale. En fait la parcelle communale est une servitude qui conduit à un garage. Je crois que c'est le garage du Patro ; et donc il doit s'engager à toujours laisser cette parcelle libre. Et il doit respecter également ce que le commissaire Voyer a demandé devant, il utilisait la partie publique de la Région wallonne comme parking pour ses appartements - donc il a tout remis en état. Et je vous demande de valider le plan de bornage.

Le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le plan de bornage contradictoire avec le domaine public du bien suivant :

- ARLON – 6ème division – Heinsch – Section C – n° 43 F 2, propriété privée

tel que ce bien est repris au plan de délimitation-bornage dressé le 16 septembre 2021 par le bureau ARPENLUX.

Considérant que cette propriété est contiguë à la voirie communale de la route de Bouillon à Stockem;

Vu les dispositions du Chapitre III, articles 32 à 35, du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale;

Vu l'avis favorable émis par Monsieur Denis TREQUATTRINI, Inspecteur Commissaire Voyer, en date du 02 août 2022;

Vu le courrier du 16 novembre 2023 par lequel les propriétaires de la parcelle n° C 43 F 2 s'engagent à

- ce que la parcelle communale n° 38 C 2, servitude de la parcelle n° 43 N 2, reste accessible et zone non aedificandi,
- respecter les remarques émises par le Commissaire Voyer dans son rapport du 02 août 2022.

Considérant que l'approbation du Conseil communal est sollicitée pour les limites avec la voirie communale, conformément à l'article 34 du décret du 6 février 2014;

À l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le procès-verbal de bornage dressé le 16 septembre 2021 par le bureau ARPENLUX,
- d'acter les engagements des propriétaires de la parcelle n° C 43 F 2 tels que repris dans leur courrier du 16 novembre 2023,
- de décider que les engagements précités figurent dans tout acte de vente futur des propriétés cadastrées Arlon – 6^{ème} division – Heinsch – Section C – n°s 43 F 2 et 43 M 2 et N 2.

15. Désignation d'un représentant communal au sein des intercommunales IDELUX-Projets Publics, IDELUX-Finances et IDELUX-Développement.

Monsieur MAGNUS – Vous voyez qu'ici étant donné les petits problèmes de santé de notre ami Marc Kerger, et le fait qu'Anne va déjà représenter. Le Collège en tout cas, pour les autres assemblées, on a proposé de la désigner pour toutes les assemblées. On a évidemment l'accord de Raphaël Gigi qui est ici présent ; mais également de Marc Kerger qui est malheureusement absent

Monsieur GAUDRON - Je voulais poser une petite question au Directeur général, je voulais juste savoir si la question de la formalité a été réglée.

Monsieur LECLERCQ - Oui.

Le Conseil communal :

Vu les convocations adressées par les intercommunales du groupe IDELUX aux fins de participer aux assemblées générales du 20 décembre prochain ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 §1 et L1532-1 §2 CDLD ;

Considérant que Monsieur Marc KERGER est désigné, par délibérations des 24 avril 2019 et 24 octobre 2019, pour représenter la Ville d'Arlon au sein des assemblées générales des intercommunales IDELUX-Projets Publics et IDELUX-Finances ;

Considérant que Monsieur Raphaël GIGI est désigné, par délibérations des 24 avril 2019 et 24 octobre 2019, pour représenter la Ville d'Arlon au sein de l'assemblée générale de l'intercommunale IDELUX-Développement ;

Considérant que le groupe ARLON 2030, en parfaite entente avec Messieurs KERGER et GIGI compte tenu de circonstances personnelles, souhaite que Madame Anne LAMESCH soit désignée au

sein des assemblées générales de ces trois intercommunales en remplacement de Messieurs KERGER et GIGI ;

À l'unanimité,

Décide de désigner Madame Anne LAMESCH pour représenter la Ville d'Arlon aux assemblées générales des intercommunales DELUX-Projets Publics et IDELUX-Finances, en lieu et place de Monsieur Marc KERGER, et IDELUX-Développement, en lieu et place de Monsieur Raphaël GIGI.

16. Intercommunale SOFILUX - approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2023 à 18h00

Monsieur WALTZING – Je voulais faire un point d'information. Il va y avoir une proposition d'aide à TV Lux. Il n'y aura pas de débat normalement cette année.

Le Conseil communal :

Vu le courrier de l'Intercommunale SOFILUX du 06 novembre 2023, relatif à la convocation à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 décembre 2023 à 18h00, à l'Amandier, avenue de Bouillon, 70 à Libramont ;

Attendu qu'en vertu de l'article 24 des statuts, chaque représentant des titulaires de parts sociales doit être porteur d'un mandat valable ;

Attendu les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- 1. Présentation du plan stratégique 2023-2025 - Évaluation 2024*
- 2. Subsidiation de la télévision communautaire TV Lux pour 2023.*

À l'unanimité,

Décide d'approuver tous les points repris dans l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale SOFILUX tels que repris ci-dessus, et qui aura lieu le 21 décembre 2023.

17. Intercommunale VIVALIA - approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2023

Monsieur MAGNUS – Vivalia, l'approbation des points à l'ordre du jour. Alors sans refaire tout l'historique de Vivalia, ce n'est absolument pas l'objectif. Je remarque simplement que ça commence à bouger un peu partout, même à Bastogne, Bertogne, Habay, Vielsalm - un peu partout on parle de Vivalia. Il n'y a plus la belle unanimité qu'il y avait auparavant.

Mais je dois vous transmettre, une information que j'estime importante. On vous avait informé la dernière fois du fait que nous avons demandé à Florence Hut de nous aider à réfléchir sur l'avenir de notre site hospitalier. J'ai reçu ce 12 décembre un mail de Florence Hut, que je vais simplement vous

lire : « Je voulais porter à l'attention du Collège d'Arlon, qu'après avoir accepté que je vienne revisiter les bâtiments du site hospitalier d'ARLON, le médecin-chef, le docteur Delrue, a fait savoir par mail que, au vu du dépôt du recours par la commune et l'argumentaire développé, nos avocats nous ont conseillé de ne pas répondre aux sollicitations venant de ce côté, au moins pour le moment. » Elle me dit que ça n'empêche pas pour elle de continuer sa mission.

Et j'ai également une lettre du cabinet HSP - donc HSP, c'est l'avocat de Vivalia, adressé à Maître Bourtembourg, qui dit effectivement ceci : « Considérant le recours en annulation introduit par la ville d'Arlon contre le permis unique obtenu par Vivalia, ainsi que la motivation circonstanciée qui a précédé ce recours, nous avons conseillé à notre client de ne pas participer à l'étude évoquée par votre courrier du 20 novembre. » Au travers de sa Direction générale Vivalia nous a confirmé suivre pleinement cette recommandation de non-participation.

Donc non seulement, ils ne nous ont pas encore aujourd'hui, à l'heure où on vous parle, proposé quelque chose pour notre site, mais en plus de ça, ils nous empêchent d'y réfléchir. Alors c'est quand même un peu scandaleux, même si je dois ajouter qu'ils nous ont invités maintenant – crois que ça date d'hier ou d'avant-hier - à les rejoindre pour une réflexion à Bertrix.

Mais enfin bon, c'est quand même incroyable que nous souhaitions faire quelque chose avec notre site et que Florence Hut n'a même pas la possibilité de pouvoir les rencontrer. Donc on a envoyé tout ça à notre avocat qui nous dit ceci, en substance - donc c'est la lettre que Maître Bourtembourg a, ou va écrire, à l'avocat de la partie adverse :

« La Ville Arlon regrette que ces mesures de rétorsion aient été décidées, parce qu'elle a exercé son droit fondamental de contester la légalité d'un permis délivré après avoir depuis des années tenté en vain de nouer le dialogue sur l'avenir du paysage hospitalier, et les objections que suscitaient les projets de construction de l'intercommunale. Elle usera dès lors des droits que lui donne sa qualité d'associé de l'intercommunale et des dispositions relatives à la publicité de l'administration pour obtenir la communication de toutes les données qu'elle a le droit de connaître. La ville considère, qu'avant d'évoquer des centres de santé de proximité, concept dont le contenu n'est pas défini, c'est la moindre des choses, il eût été préférable que votre client fasse ce qu'elle doit faire, notamment préparer et présenter un plan stratégique sérieux plutôt qu'un document indigent faisant suite à un précédent document tout aussi indigent. Elle ne manquera pas de reprendre position pour toute invitation qu'elle recevrait. »

Voilà, je vous laisse simplement vous donner cette information pour que vous soyez bien au courant de la manière dont les choses évoluent. Ce courrier de Maître Bourtembourg est vraiment tout, tout, tout récent.

Monsieur SAINLEZ - Evidemment, on ne va pas refaire l'histoire, vous l'avez dit, et ça ne servirait à rien ici. Dans les deux points qui sont proposés à l'Assemblée générale extraordinaire, il y a les budgets ; et il y a le plan stratégique 2024-2025 de Vivalia.

Pour la petite histoire, si vous vous rappelez un peu l'historique du plan stratégique, normalement on devait avoir un plan stratégique, 2023-2025. Mais nous n'avons pas eu de plan pour l'année 2023 du fait, je cite : « pour cause de cyberattaque » ; et je cite texto : « pour cause de changement de direction ». Ça c'était la raison du non plan stratégique en 2023, avec accord de la Tutelle qui a dit : OK, vous n'en faites pas en 2023, mais vous présentez en 2024 avec je suppose un respect conditionné du code de la démocratie locale.

Et j'ai ouvert les pièces quand on les a reçues. Je me dis, on va avoir un plan stratégique digne de ce nom, vu que ça fait quand même 2 années qu'ils ont eu pour travailler dessus. Mon étonnement est à

la mesure de l'indigence, comme dit Monsieur l'avocat, du document. Nous avons reçu un document de 16 pages, 16 pages avec des grands espaces inter-paragraphes, 2 pages blanches, donc un contenu d'une rareté et d'une rare vacuité. Je vous le tiens ici disponible, il n'y a absolument rien dans ce document. En tout cas rien qui permette de répondre au code de la démocratie locale dans ce qu'il a de plus essentiel au niveau du plan stratégique, qui dit que le plan stratégique est en lien avec les comptes approuvés des 3 exercices précédents, et donne des perspectives d'évolution et de réalisations pour les 3 prochaines années. Qui contient des budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité pour les 3 prochaines années ; et il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs quantitatifs pour un contrôle interne qui sera synthétisé dans un tableau de bord. C'est le code de la démocratie locale qui le dit. C'est le garant de l'intérêt général pour tous les associés communaux et provinciaux.

Je dis ici sans hésiter une seule seconde, que le plan stratégique ici présenté ne le respecte pas. Donc je me suis permis d'envoyer un courrier en ce sens à Monsieur le Président Planchard, en lui exposant que le plan stratégique n'en est pas un, et que la direction - alors je vais quand même me permettre de lire : le comité exécutif COMEX de Vivalia a entrepris à l'automne une réflexion stratégique qu'il a voulu ambitieuse, disruptive, réaliste. Alors disruptive, c'est un beau mot parce que pour moi, la rupture de ce plan stratégique, elle est soit dans son minimalisme, soit dans la vacuité de son contenu. Et je le dis vraiment très sérieusement.

On a ici un plan stratégique qui doit être une preuve de transparence conduite par Monsieur le Directeur général de Vivalia envers les associés communaux et provinciaux. Il ne s'agit même pas ici de propos loco-arlonais ou de sous-localisme, ou quoi qu'on puisse en dire. Nous n'avons pas de vision transparente de l'avenir de l'intercommunal sur les trois prochaines années. C'est intolérable, intolérable à l'échelle de l'intercommunale publique qu'est Vivalia. Je dis 'intolérable', et donc je me suis permis d'écrire au président. Le Président m'a répondu gentiment hier, via son secrétaire, que le débat sera porté à l'Assemblée générale.

Je vous partage ici qu'il y a tout lieu de croire, en tout cas je ne comprendrai pas que la Tutelle approuve un tel plan stratégique. Faites l'exercice de le lire, vous verrez que vous n'y comprenez rien dans la direction prise par Vivalia. Rien. Dans une période où on nous parle, on ne sait pas... par exemple la revalidation, personne ne sait ce qu'elle va devenir. Quelle est la réflexion derrière ? Les polycliniques, centres de santé de proximité. On ne nous dit rien. On a eu un contenu d'une page recto-verso après l'obtention en recours du permis, on n'a rien de plus aujourd'hui. Vivalia ne fait pas cet exercice de transparence envers les associés communaux et provinciaux. Je ne suis certainement pas le seul à l'avoir noté, mais croyez-moi, ceci n'est pas tolérable de la part d'une intercommunale publique. Et ce n'est pas un propos sous-localiste arlonais, je veux juste le souligner.

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup. Et on peut encore rajouter que, on en a également parlé à Maître Bourtembourg, qui nous dit que si malgré tout le plan était adopté, de solliciter l'annulation de la délibération de l'Assemblée générale par la Région, elle s'est montrée, vous vous en souviendrez, excessivement tolérante lorsque le dernier plan a été adopté. Et si elle reste encore cette fois inerte, le Conseil d'État pourrait être saisi. Il me semble évident que chaque associé a le droit de connaître les objectifs. Il parle même à 5 ans, que se donne l'intercommunale, l'analyse qu'elle fait des facteurs internes qui causeraient problème, les différentes options stratégiques qui peuvent être envisagées et celles qui sont retenues. On vous propose comme chaque année de voter évidemment contre.

Monsieur GAUDRON - Mais donc, à entendre le courrier qu'on a reçu de l'avocat de Vivalia, je me dis de plus en plus que le marché public de juristes pour Vivalia est un marché public, qui va attirer

de plus en plus de monde, vu la propension de Vivalia à écrire et à mettre la menace sur tout le monde. On a eu le cas aussi avec des élus chez nous qui, suite à des questions parlementaires, se sont vu envoyer des courriers de Vivalia. Je trouve que cela relève de l'intimidation de personnes démocratiquement élues. Et ça pose réellement question.

Et sur le plan stratégique, je partage tout à fait l'analyse de Matthieu Sainlez. Celui-ci est complètement lacunaire, avec aucune réponse sur les enjeux majeurs que cet acteur communal va rencontrer. Quid de la fusion des conseils médicaux, quid des définitions des services des polycliniques lorsque le l'hôpital Centre-Sud sera opérationnel. Quid la période de transition ? Nous n'avons aucune réponse sur ces éléments-là, ni même sur les coûts de ce projet. Ce n'est vraiment pas du tout à la hauteur d'une intercommunale de cette ampleur.

Monsieur MITRI - Je rejoins tout à fait Monsieur le Bourgmestre, et les deux collègues, que ça soit Monsieur Gaudron ou Monsieur Sainlez par rapport à ce qu'ils ont dit. Et j'ajoute que ce n'est pas seulement un déficit de la Direction générale, c'est vraiment un déficit d'un conseil d'administration. Et c'est ça le plus pénible. Parce que quand il y a un point au Conseil d'administration, qu'il fallait discuter du recours posé par la Ville d'Arlon, un associé qui est le plus important au point de vue participation à ce Conseil d'administration, se permet de demander à l'administrateur représentant dans le quota communal, de quitter en huis clos parce qu'il voulait traiter ce sujet en huis clos, sans l'associé d'Arlon. Évidemment, l'associé d'Arlon n'a pas accepté ; et ils ont continué, après la fin du Conseil d'administration, à parler de ce point. C'est un déficit important d'une démocratie participative, et c'est au niveau du Conseil d'administration qui laisse libre main au Directeur général.

Monsieur MAGNUS - Voilà. Enfin, c'est assez incroyable de ne même pas laisser travailler Florence Hut, je trouve ça...mais vraiment...ça dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Alors que ce sont eux qui nous demandaient de faire des propositions. Enfin soit. Donc on est tous bien d'accord pour voter contre l'ordre du jour de Vivalia.

Le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 16 novembre 2023 par l'Association Intercommunale VIVALIA aux fins de participer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 décembre 2023 à 18h30 au CUP de Bertrix, route des Ardoisières, 100 à 6880 Bertrix ;

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 19/3, 23, 25 et 27 et 28§4 des statuts de l'Association intercommunale VIVALIA ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Vu l'Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale VIVALIA, qui se tiendra le 19 décembre 2023 :

Assemblée générale ordinaire :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2023***
- 2. Approbation du plan stratégique 2024-2025 et approbation du budget 2024 de Vivalia***

Considérant que les précédentes discussions au sein de l'Assemblée générale proposées continuent à se situer dans la perspective d'une restructuration de l'intercommunale ;

Que la Ville d'Arlon est en désaccord avec les organes de direction de l'intercommunale quant aux projets de restructuration de celle-ci ;

Décide :

1. **De voter CONTRE l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2023**
2. **De voter CONTRE l'approbation du plan stratégique 2024-2025 et approbation du budget 2024 de Vivalia**

de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération, et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'assemblée générale ordinaire.

A la demande de M. MITRI, Echevin, décide que l'on adresse la position de la Ville à tous les Bourgmestres des communes de l'arrondissement (Messancy, Aubange, Attert, Martelange) ainsi qu'à Virton.

18. Intercommunale VIVALIA - approbation du point unique de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2023

Monsieur MAGNUS – Vivalia toujours, avec un point vraiment spécial, vous en avez déjà beaucoup entendu parler, ou vous avez pu le lire dans les journaux - des communes qui ne comprennent pas, c'est la modification de l'article 55 des statuts. Là aussi on a demandé à Maître Bourtembourg ce qu'il en pense. Si vous lisez la modification qu'il y a, c'est tout bonnement aussi scandaleux.

Avant on disait : le déficit éventuel de l'exercice après utilisation éventuelle du Fonds de réserve extraordinaire ; le déficit éventuel, après utilisation effective du Fonds de réserve extraordinaire, doit être soit reporté à l'exercice suivant, soit réparti entre les associés au prorata des parts qu'ils détiennent par décision de l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration. Les associés prennent en charge (nous) le déficit de l'intercommunale dès que l'actif net est réduit à un montant inférieur aux 3/4 des capitaux propres constitués des apports indisponibles des actionnaires.

Et donc là aussi, on a quand même demandé pour avoir un avis éclairé à notre avocat. Vivalia dit-il, en profite pour changer une disposition fondamentale, dont la modification n'était en rien exigée. La constitution d'un Fonds de réserve en cas de bénéfice et la prise en charge du déficit par les associés, mais sans qu'il soit précisé que les associés interviennent après utilisation du Fonds de réserve.

Donc c'est incroyable, ils vont mettre le Fonds de réserve sans doute à l'exercice propre, comme on dirait chez nous, et puis ils vont faire payer les associés. Et ils disent : « pour avoir un bilan patrimonial un peu meilleur ». Eh oui, c'est comme si nous, nos 7.000.000 dont on a parlé tout à l'heure, on les met à l'exercice propre et je vous annonce : « nous avons un boni au compte de 7.000.000 les amis » - on va nous applaudir quoi ! C'est exactement la même chose qu'ils veulent faire ici. C'est tout à fait scandaleux. Mais bon, avec Vivalia plus rien ne nous étonne. Je propose évidemment de voter une fois de plus contre cette modification de cet article 55.

Le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 16 novembre 2023 par l'Association Intercommunale VIVALIA aux fins de participer à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 19 décembre 2023 à 18h30 au CUP de Bertrix, route des Ardoisières, 100 à 6880 Bertrix.

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 19/8, 23, 25 et 27 et 30 des statuts de l'Association Intercommunale VIVALIA;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs au point unique inscrit à l'ordre du jour ;

Vu l'Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale VIVALIA, qui se tiendra le 19 décembre 2023 :

Assemblée générale extraordinaire :

1. ***Approbation des modifications statutaires – modification de l'article 55 des statuts de l'intercommunale VIVALIA telles que proposées par le Conseil d'administration du 14 novembre 2023***

Décide :

1. ***de voter CONTRE l'approbation des modifications statutaires – modification de l'article 55 des statuts de l'intercommunale VIVALIA telles que proposées par le Conseil d'administration du 14 novembre 2023***
2. ***de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération, et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2023.***

19. Intercommunale IDELUX Finances - approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 20 décembre 2023 à 10h00

Le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 17 novembre 2023 par l'Intercommunale IDELUX Finances aux fins de participer à l'assemblée générale stratégique de cette Intercommunale qui se tiendra le 20 décembre 2023 à 10h00, au Quartier Latin, rue des Brasseurs, 2 à 6900 Marche-en-Famenne ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 § 1 et L1532-1§2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Intercommunale IDELUX Finances ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

À l'unanimité, décide :

- ***de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique d'IDELUX Finances qui se tiendra le 20 décembre 2023, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;***

Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023
 2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2023-2025
 3. Divers
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX Finances, le plus tôt possible avant l'assemblée générale du 20 décembre 2023.

20. Intercommunale IDELUX Eau - approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 20 décembre 2023 à 10h00

Le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 17 novembre 2023, par l'Intercommunale IDELUX Eau, aux fins de participer à l'assemblée générale stratégique de cette Intercommunale, qui se tiendra le 20 décembre 2023 à 10h00 (accueil à partir de 9h30) au Quartier Latin, rue des Brasseurs, 2 à 6900 Marche-en-Famenne ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 § 1 et L1532-1 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale IDELUX Eau;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

À l'unanimité, décide :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX Eau qui se tiendra le 20 décembre 2023 à Marche-en-Famenne, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes :

Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023
 2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2023-2025
 3. Fixation du montant de la cotisation 2024 pour les missions d'assistance aux communes (art.18 des statuts)
 4. Divers
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX Eau, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 20 décembre 2023.

21. Intercommunale IDELUX Environnement - approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire du 20 décembre 2023 à 10h00

Le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 17 novembre 2023, par l'Intercommunale IDELUX Environnement aux fins de participer aux assemblées générales stratégique et extraordinaire de cette Intercommunale qui se tiendront le 20 décembre 2023 à 10h00, au Quartier Latin, rue des Brasseurs, 2 à 6900 Marche-en-Famenne ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 § 1 et L1532-1 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale IDELUX Environnement ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

À l'unanimité, décide :

Après discussion, décide :

- *de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales stratégique et extraordinaire d'IDELUX Environnement qui se tiendront le 20 décembre 2023 à 10h00 (accueil à partir de 09h30) au Quartier Latin, rue des Brasseurs, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;*

Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique :

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023*
2. *Rapport d'évaluation du plan stratégique 2023-2025*
3. *Divers*

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1. *Suppression à l'article 2 des statuts dénommé « article 2 – Finalité coopérative – objet », de la commune de Bertogne de la liste des communes qui se dessaisissent de l'organisation de la collection des encombrants en porte à porte et de l'organisation de la collecte séparée de la fraction fermentescible et de la fraction sèche des ordures ménagères en porte à porte – Dispositions transitoires*
2. *Modification à l'article 2 des statuts dénommé « Article 2 – Finalité coopérative – Objet », du nombre de communes dont la présente société est le seul prestataire, le nombre de communes affiliées passant dans le futur de 55 à 54 suite à la décision de la commune de Bertogne – Dispositions transitoires*
3. *Modification en conséquence des décisions qui précèdent de l'article 2 des statuts, tenant compte de la décision de la commune de Bertogne – Dispositions transitoires*
4. *Modification et adaptation dans les statuts de toutes références au nombre de communes affiliées, en tenant compte de la décision de la commune de Bertogne et des dispositions transitoires prises dans ce cadre*
5. *Modification de l'article 66 des statuts pour supprimer la référence à la réserve légale*

6. *Suppression dans les statuts des termes « capital » et « capitaux » pour soit les supprimer purement et simplement, soit les remplacer par les termes « apport », ou « apports ». Les articles concernés sont notamment les articles suivants : article 3 ; article 20 ; article 23 ; article 37 ; article 50 ; article 64 ; article 65 ; article 67 ; article 68 et article 79*
 7. *Mission au Notaire soussigné d'établir et de déposer la coordination des statuts-Pouvoirs à l'organe d'administration.*
- *de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX Environnement, le plus tôt possible avant ces deux assemblées générales.*

22. Intercommunale IDELUX Développement - approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 20 décembre 2023 à 10h00

M. MAGNUS - Peut-être là un petit mot d'explication quand même par rapport à ce que vous aviez pu lire à un certain moment dans les journaux, qu'Idelux allait présenter un budget en déficit d'environ 900.000,00€. Alain et moi qui sommes tous les deux membre du Conseil d'administration d'Idelux - Alain peut évidemment rajouter quelque chose - on n'avait pas approuvé ce pré-budget. Et donc, ils ont fait une démonstration qu'ils allaient modifier certaines choses. Alors, ils vont probablement re-booster un peu l'occupation des halls, ils ne vont pas faire autant appel à de la sous-traitance, et puis essayer de traiter les choses un petit peu plus encore en interne. Ils devaient aussi avoir un projet Clinical Center à Marche, ils l'ont supprimé. Ils feront sans doute un peu moins d'investissements que prévu, mais ils ont bien ajouté qu'il n'y avait aucun licenciement de prévu. Ils prévoient un boni au compte de l'exercice 2023 de 1.700.000 €, ce qui est quand même un montant relativement important. Et ils prévoient maintenant, avec la modification budgétaire, un boni également, sachant que leur chiffre d'affaires est quand même de 17.000.000 €. Voilà comment les choses devraient évoluer. Normalement, on devrait avoir, au budget en tout cas, un boni de 750.000€. Voilà les différents éléments que je voulais partager avec vous.

M. GAUDRON - Nous souhaiterions voter contre le point 2 et le point 3. Le point 2, qui est le plan stratégique, parce que celui-ci ne tient pas suffisamment compte des enjeux actuels de développement durable, Idelux reste dans son modèle historique sans s'adapter, alors que par ailleurs, le paradoxe est qu'il y a des équipes qui se sont rajeunies et qui sont tout à fait ouvertes à ces questions. Et puis le point 3 sur le Fonds d'expansion, où nous votons contre également, parce que ça représente une charge considérable pour nos communes, pour une utilisation qui n'est pas toujours optimale par rapport à pourquoi ce Fonds existait.

Et puis sur les questions budgétaires, dans les pistes pour équilibrer le budget, nous nous étonnons que la question des sursalaires de la direction n'ait pas été un des premiers points abordés. Vous savez qu'il y a un contentieux pour le moment à ce sujet-là, et donc pour le moment, les sursalaires illégaux ne sont pas versés aux membres de la direction, mais sont mis de côté. Je pense qu'à un moment donné Idelux devrait jouer le jeu des plafonds comme le font l'ensemble des intercommunales.

M. MAGNUS - Alors, je note bien ce que vous dites là. Moi, il y a un point sur lequel je peux partager une partie de la réflexion. C'est au niveau du Fonds d'expansion économique. Je propose au Conseil communal de poser une question à Idelux pour savoir, sur les cinq dernières années (mais on peut mettre 10 années ça m'est complètement égal), mais combien est-ce qu'Arlon a payé au Fonds d'expansion économique ? Et combien la Ville d'Arlon a reçu de ce Fonds, ou combien d'argent était investi au départ du Fonds d'expansion économique sur le territoire de notre commune ?

Si vous trouvez que c'est une bonne question, ça ne nous engage pas à grand-chose, mais on peut au moins faire la lumière là-dessus. Est-ce qu'on est d'accord d'abord avec cette question-là ? Oui, tout le monde, unanimement ?

Alors ensuite, alors on va voter point par point. Donc l'approbation du procès-verbal, là on est d'accord tous. Le rapport d'évaluation du plan stratégique, Écolo vote contre donc 6 contre. Tout le reste, OK. Application de la cotisation pour limiter le Fonds d'expansion, toujours 6 contre. Fixation des cessions de l'ATBL vers la province de Luxembourg, c'est-à-dire l'Association Touristique du Luxembourg Belge, d'accord.

Ça va ? Alain, tu n'avais rien à rajouter à ce que j'ai dit.

M. DEWORME - Quand un homme politique local veut soutenir, veut faire soutenir par Idelux un de ses projets, de façon à s'impliquer moins financièrement, je trouve que c'est un peu ficelle, et ça me dérange aussi.

M. MAGNUS - Oui donc en posant cette question, on aura une réponse claire, je propose sur les 10 dernières années, c'est un bon chiffre, 10 ans.

Le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 17 novembre 2023 par l'Intercommunale IDELUX Développement aux fins de participer à l'assemblée générale stratégique de cette Intercommunale qui se tiendra le mercredi 20 décembre 2023 à 10h00 au Quartier Latin, rue des Brasseurs, 2 à 6900 Marche-en-Famenne ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 § 1 et L1532-1 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale IDELUX Développement ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après discussion, décide :

- *de marquer son accord à l'unanimité sur les points 1, 4 et 5 et par 19 voix pour et 6 contre (Mme I. CHAMPLUVIER, M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme V. WAGNER et M. B. ROBERT) sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX Développement qui aura lieu le 20 décembre 2023 à 10h00 (accueil à partir de 09h30) au Quartier Latin, rue des Brasseurs, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;*

Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique :

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023*
2. *Rapport d'évaluation du plan stratégique 2023-2025*
3. *Fixation de la cotisation pour alimenter le fonds d'expansion économique en 2024*
4. *Approbation de la cession des parts de l'ATLB vers la Province de Luxembourg*
5. *Divers*

- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX Développement, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 20 décembre 2023.

23. Intercommunale IDELUX Projets publics approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales stratégique du 20 décembre 2023 à 10h00

Le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 17 novembre 2023 par l'Intercommunale IDELUX Projets publics aux fins de participer à l'assemblée générale stratégique de cette Intercommunale qui se tiendra le 20 décembre 2023 à 10h00 au Quartier Latin, rue des Brasseurs, 2 à 6900 Marche-en-Famenne ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 § 1 et L1532-1§2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 26, 28 et 30 des statuts de l'Intercommunale IDELUX Projets publics ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après discussion, décide,

- de marquer son accord à l'unanimité sur les points 1 et 2 et par 19 voix pour et 6 voix contre (Mme I. CHAMPLUVIER, M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme V. WAGNER, M. B. ROBERT) sur le point 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX Projets publics qui se tiendra le 20 décembre 2023, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023
2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2023-2025
3. Divers

- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2023.

24. Approbation du budget de la Fabrique d'église de Autelhaut pour l'exercice 2024

Le Conseil communal :

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant que ledit projet de budget a été arrêté par le conseil de fabrique ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2024, et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

À l'unanimité,

Décide d'approuver le budget de la Fabrique d'église de Autelhaut pour l'exercice 2024 comme suit:

<i>Recettes ordinaires totales</i>	<i>2.700,07€</i>
• <i>dont une intervention communale ordinaire de secours de :</i>	<i>2.540,07€</i>
<i>Recettes extraordinaires totales</i>	<i>6.481,99€</i>
• <i>dont une intervention communale extraordinaire de secours de :</i>	<i>0€</i>
• <i>dont un boni comptable de l'exercice précédent de :</i>	<i>6.481,99€</i>
<i>Dépenses ordinaires du chapitre I totales</i>	<i>3.939,25€</i>
<i>Dépenses ordinaires du chapitre II totales</i>	<i>5.242,81€</i>
<i>Dépenses extraordinaires du chapitre II totales</i>	<i>0€</i>
• <i>dont un mali comptable de l'exercice précédent de :</i>	<i>0€</i>
<i>Recettes totales</i>	<i>9.182,06€</i>
<i>Dépenses totales</i>	<i>9.182,06€</i>
<i>Résultat comptable EXCEDENT</i>	<i>0€</i>

- *Décide que l'intervention communale 2024 sera de 2.540,07€.*
- *Émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2024 de la Fabrique d'Église de Autelhaut.*
- *Rappelle que les fabriques d'église sont soumises à la législation sur les marchés publics.*

25. Approbation de la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Église de Guirsch pour l'exercice 2023

Le Conseil communal :

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant que le Conseil de Fabrique, décide de modifier le budget de l'année 2023 :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Majorations /diminutions	Nouveau montant (€)	Remarques
R17	Supplément de la Commune pour les frais ordinaires du culte	11.433,63€	+4.436,53€	15.870,16€	Suite à la modification ci-dessous
D27	Entretien et réparation de l'église	1.000€	+4.436,53€	5.436,53€	Restauration vitrail selon devis de 2019

À l'unanimité,

Décide :

- *d'approuver les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;*
- *que l'intervention communale ordinaire 2023 sera majorée de 4.436,53€ ;*
- *émet un avis favorable à la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2023 de la Fabrique d'Église de Guirsch.*

26. Approbation des comptes 2022 de l'asbl "Les Aralunaires"

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-30 et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu les comptes annuels de l'exercice 2022 de l'asbl Les Aralunaires tels qu'ils ont été approuvés en séance de son assemblée générale ;

Attendu que le subside communal est de 25.000 euros prévus à l'article budgétaire 76102/332-02 ;

Attendu que la perte de l'exercice 2022 est de 3.107,96 euros ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Emet un avis favorable au compte de l'exercice 2022 de l'ASBL LES ARALUNAIRES.

27. Octroi d'une subvention au Royal Tennis Club Arlon pour l'organisation du tournoi international de tennis du 31 décembre 2023 au 8 janvier 2024

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le courriel du 20 novembre 2023 de M. Nicolas THIELGEN, Directeur du RTC Arlon, demandant un soutien financier pour l'organisation du tournoi international du 31 décembre 2023 au 7 janvier 2024 ;

Vu que le Collège communal en sa séance du 27 novembre 2023 a décidé de répondre favorablement et d'accorder un subside de 6.000 euros pour l'organisation du tournoi international de tennis qui se déroulera du 31 décembre 2023 au 7 janvier 2024 ;

À l'unanimité,

- *Décide d'allouer un subside de 6.000€ au RTC Arlon pour l'organisation du tournoi international de tennis du 31 décembre 2023 au 7 janvier 2024;*
- *Décide que la subvention sera prévue sur l'article 764/33202-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2024 ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives de l'utilisation de la subvention.*

28. Remboursement du précompte immobilier 2023 à l'ASBL Royale Philharmonie Union Sterpenich – Barnich

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2023 ;

Vu que l'ASBL Royale Philharmonie Union Sterpenich – Barnich nous a fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de leur précompte immobilier, exercice 2023 d'un montant de 402,48€ ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

À l'unanimité,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2023 de l'ASBL Royale Philharmonie Union Sterpenich – Barnich pour un montant 402,48€.

29. Octroi d'une aide exceptionnelle au Club Arlon Echecs

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement communal du 14 novembre 1983 octroyant des subsides aux différents clubs sportifs faisant partie de la Commission des sports de la Commune d'Arlon ;

Vu la demande du Club Arlon Echecs sollicitant un subside de la part de la Ville d'Arlon ;

Considérant que sur base de la répartition annuelle des aides sportives de l'année 2022, le Club Arlon Echecs aurait pu obtenir une aide d'un montant de 590,91€ pour l'organisation de leur tournoi inaugural s'il faisait partie de la Commission des Sports de la Ville d'Arlon ;

Considérant l'article 32 du règlement d'ordre intérieur de la commission des Sports qui prévoit que le Collège communal a la possibilité d'octroyer une aide sportive exceptionnelle aux sports émergents ou la création de nouvelles disciplines sportives sur le territoire de la Ville d'Arlon ;

Vu qu'en sa séance du 13 novembre 2023, le Collège communal a décidé d'octroyer une aide sportive exceptionnelle d'un montant de 750 € au Club Arlon Echecs ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, un montant de 750 € est prévu à l'article 764/33202-02 du budget ordinaire de l'exercice 2023;

À l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une aide sportive exceptionnelle d'un montant de 750 € au Club Arlon Echecs au club ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation de l'aide sportive exceptionnelle d'un montant de 750€ pour l'année 2023.*

30. Répartition et paiement des aides sportives accordées pour l'année 2023 aux clubs sportifs, membres de la Commission des sports de la Ville d'Arlon

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement communal du 14 novembre 1983 octroyant des subsides aux différents clubs sportifs faisant partie de la Commission des sports de la Commune d'Arlon ;

Considérant l'article 764/33202-02 « Aides aux jeunes dans les clubs sportifs », du service ordinaire du budget de l'exercice 2023 pour un montant de 68.149,74€ et 2.279,67€ sur l'article 764/33202-02/2023 « Aides aux jeunes dans les clubs sportifs », du service ordinaire du budget de l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis de légalité favorable rendu par la Directrice financière en date du 5 décembre 2023 ;

À l'unanimité,

Décide d'approuver le tableau de répartition des aides sportives 2023 :

<i>Discipline</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Catégorie C (=manif. Except.)</i>	<i>Catégorie D (=location salle)</i>	<i>Catégorie E (Jeunes - 17 ans)</i>	<i>Catégorie F (Affiliation handisport)</i>	<i>Supplément diminution ou remarques</i>	<i>Total</i>
<i>Athlétisme</i>	<i>Union Lorraine Athlétique</i>	<i>464,29€</i>	<i>815,25€</i>	<i>6.462,88€</i>	<i>500€</i>		<i>8.242,42€</i>
<i>Badminton</i>	<i>Arlon Badminton Club</i>	<i>0€</i>	<i>481,75€</i>	<i>172,86€</i>	<i>0€</i>		<i>654,61€</i>
<i>Basket-ball</i>	<i>Royal Basket Alliance Arlon</i>	<i>0€</i>	<i>3.528,90€</i>	<i>2.304,74€</i>	<i>0€</i>		<i>5.833,64€</i>
	<i>Royal Basket Junior Arlonais</i>	<i>0€</i>	<i>1.823,54€</i>	<i>1.526,89€</i>	<i>0€</i>		<i>3.350,43€</i>
<i>Basket chaise</i>	<i>en Wheelchair Luxembourg ASBL</i>	<i>0€</i>	<i>9,74€</i>	<i>9,60€</i>	<i>500€</i>		<i>519,34€</i>
<i>Billard</i>	<i>Royal Billard Club Arlon</i>	<i>0€</i>	<i>1.102,25€</i>	<i>57,62€</i>	<i>0€</i>		<i>1.159,87€</i>
<i>Boxe</i>	<i>Han Geki (Association Luxembourg)</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	<i>643,41€</i>	<i>0€</i>		<i>643,41€</i>

	oise de lutte, de boxe et art martial assimilé)						
Lutte	Lutte libre Arlon	0€	173,42€	326,50€	0€	500€ (année 1 et 2)	999,92€
Cyclisme	Cyclo Club Weyler	464,29€	0€	0€	0€		464,29€
	Promovélo Lorraine	464,29€	0€	9,60€	0€		473,89€
	Les Moyeux Lurons	0€	36,74€	0€	0€	213,26€	250€
Duathlon Triathlon	PowerMaxX Trévires Triathlon Club	0€	656,34€	336,11€	0€		992,45€
Escalade	Escal'pades	464,29€	0€	134,44€	0€		598,73€
Escrime	Cercle Royal d'Escrime Arlonais	0€	261,05€	201,66€	0€		462,71€
Football	Cercle Sportif Toernich	0€	0€	0€	0€	250€	250€
	Jeunesse Autelbas	464,29€	93,69€	1.171,58€	0€		1.729,56€
	F.C. Arlon	464,29€	1.062,90€	4.743,93€	0€		6.271,12€
	Royal Excelsior Football Club Fouches	0€	235,69€	1.344,43€	0€		1.580,12€
	Royale Jeunesse Freylangeois e	464,29€	0€	1.171,58€	0€		1.635,87€
	Union Sportive Waltzing	464,29€	114,51€	4.494,24€	0€		5.073,04€
Football en salle	Areler-Foot	464,29€	20,45€	96,03€	0€		580,77€
	Mini-Foot Racing Arlon	0€	24,49€	144,05€	0€	81,46€	250€
	Mini-Foot Union Arlon	0€	0€	0€	0€	*	0€
	Futsal Excelsior Arlon	0€	30,31€	0€	0€	219,69€	250€
	No Border Arlon	0€	47,46€	0€	0€	202,54€	250€
Gymnastique	Les Ecureuils de Heinsch	464,29€	81,75€	404,33€	0€		949,37€

Handball	Handball Club Arlon	0€	0€	0€	0€	*	0€
Hockey	Hockey Club Arlon	0€	110,23€	2.260,06€	0€		2.770,29€
Judo et arts martiaux	Judo Ju Jitsu Club Arlon	0€	185,81€	720,23€	0€		906,04€
	Judo Club Stockem	0€	254,74€	336,11€	0€		590,85€
Karaté	Aikido Arlon	0€	150,51€	489,76€	0€		640,27€
	Kung Fu Chang Arlon	0€	61,95€	230,47€	0€		292,42€
	Shiai Karaté Club Heinsch	464,29€	73,34€	537,77€	0€		1.075,40€
	Royal Shotokan Karaté Club Arlon	0€	151,07€	979,51€	0€		1.130,58€
	ASBL TKD Arlon	0€	0€	0€	0€	*	0€
Marche	Arel's Club Marche Arlon	0€	118,81€	0€	0€	131,19€	250€
Natation	Royal Cercle Natation Arlonais	464,29€	880,15€	2.919,34€	500€		4.763,78€
Pétanque	Arel Boules Club	0€	0€	28,81€	0€	221,19€	250€
Plongée	Cercle Subaquatique Arlonais	0€	533,34€	134,44€	0€		667,78€
	Apnée Arlon	0€	63,20€	0€	0€	186,80€	250€
Sauvetage sportif	Swimming Club des 3 Frontières	0€	0€	0€	0€	*	0€
Tennis	Royal Tennis Club Arlon	0€	0€	3.111,40€	0€		3.111,40€
	Tennis Club de Waltzing	0€	0€	76,82€	0€	173,18€	250€
	Garisart Tennis ASBL	464,29€	0€	4.282,98€	0€		4.747,27€
Tennis de table	TT Schoppach - Arlon	0€	121,25€	268,89€	0€		390,14€
Tir	Cercle Tir Arlonais	464,29€	0€	144,05€	0€		608,34€
	Cercle Tir de Heinsch	0€	0€	0€	0€	*	0€
	Shooting Club	0€	0€	38,41€	500€		538,41€
Tir à l'arc	Les Archers Arlonais	0€	107,26€	326,50€	500€		933,76€
U.L.M.	Arel-Air	0€	678,80€	0€	0€		678,80€

Frisbee	Ultimate Frisbee	0€	0€	0€	0€	750€ Année 1 et 2	750€
Volley-Ball	Arlon Volley-Ball	0€	859,36€	508,96€	0€	250 € Année 1	1.368,32
	Totaux						70.429,41€

(*) Dossier non rentré auprès du Secrétariat de la Commission des Sports

31. Remboursement du précompte immobilier à l'ASBL Union Sportive Waltzing pour l'année 2023.

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 764/33202-02 du service ordinaire du budget 2023 ;

Vu que l'ASBL Union Sportive Waltzing nous a fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de son précompte immobilier, exercice 2023, d'un montant de 3.979,17€ ainsi que la preuve de paiement de celui-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

À l'unanimité,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2023 de l'ASBL Union Sportive Waltzing d'un montant de 3.979,17€.

32. Remboursement du précompte immobilier au Musée d'Autelbas pour l'année 2023.

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2023 ;

Vu que le Musée d'Autelbas nous a fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de son précompte immobilier, exercice 2023, ainsi que la preuve de paiement de celui-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

À l'unanimité,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2023 au Musée d'Autelbas pour un montant de 236,34€.

33. Régie communale autonome des sports d'Arlon : approbation du contrat de gestion.

Le Conseil communal :

À l'unanimité,

Décide de reporter le point.

34. Mise en place d'un Comité de pilotage pour la coordination et le suivi du « Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat » et désignation des membres

Monsieur MAGNUS - De qui est-ce que vous attendez encore quelque chose Cédric ?

Monsieur LECLERCQ - J'ai besoin de deux représentants du groupe Arlon 2030, un MRMC, deux ECOLO, et un Pour vous.

Monsieur MAGNUS - Arlon 2030 ce sera Marc KERGER et Matthieu SAINLEZ. ECOLO, Monsieur Romain GAUDRON ; MRMC, Monsieur Quentin SAVARY ; Pour vous, Monsieur René TIMMERMANS.

Le Conseil communal :

Vu que le Conseil communal d'Arlon s'est engagé, lors de la séance du 26 janvier 2017, à adhérer à la Nouvelle Convention des Maires.

Vu que le Conseil communal d'Arlon s'est engagé, lors de la séance du 26 janvier 2017, à signer la convention de partenariat avec la Province de Luxembourg afin de réaliser :

- *un bilan CO2 de la Commune (territoire et patrimoine) ;*
- *l'élaboration des Plans d'Actions et documents officiels pour la Convention des Maires ;*
- *la prise en charge du suivi des actions (avancement, résultats) ;*
- *la gestion des outils de suivi, sensibilisation, calcul.*

Vu l'engagement à agir pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif de réduction de 55 % des gaz à effet de serre de l'Union Européenne à l'horizon 2030 ainsi que l'adoption d'une approche commune visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

Vu que le Conseil communal d'Arlon a approuvé, lors de sa séance du 21 octobre 2021, le Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC).

Vu que nous avons notamment pour mission de poursuivre le suivi des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'une évaluation des risques et de la vulnérabilité liés au changement climatique afin que notre engagement se traduise en mesures pratiques et en projets.

Vu l'ampleur, l'importance et la temporalité des enjeux abordés en termes d'aménagement du territoire, de cadre et de qualité de vie, de cohésion et d'inclusion sociales, de développement économique, de résilience locale, ainsi que de protection de l'environnement nécessitant la mise en place d'une réelle concertation locale.

Vu qu'il apparaît indispensable que la stratégie de transition énergétique de la commune soit élaborée et mise en œuvre de manière concertée par l'ensemble des acteurs locaux (pouvoirs publics, citoyens, entreprises,...).

Vu que le comité de pilotage chargé du suivi et de la coordination du PAEDC sera composé idéalement de mandataires (majorité-opposition) et de citoyens, ainsi que d'acteurs du monde économique, associatif, enseignement, etc.

Vu qu'afin de gérer correctement le groupe de travail, il faudrait ne pas dépasser 15 personnes et qu'idéalement, le comité de pilotage se réunira 4 fois par an.

Vu que le Conseil communal d'Arlon a approuvé, lors de la séance du 16 novembre 2023, la mise en place d'un Comité de pilotage pour le suivi et la coordination du « Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durables et du Climat » (PAEDC) établi dans le cadre de l'adhésion à la Convention des maires, ainsi que sa composition (clé de répartition d'Hondt), à savoir :

- *l'échevin(e) de la Ville d'Arlon en charge de l'Environnement et de la Transition énergétique*
- *le Coordinateur Supracommunal POLLEC / Convention des Maires - Province de Luxembourg*
- *le Coordinateur POLLEC de la Ville d'Arlon*
- *2 membres d'Arlon 2030*
- *1 membre de MR-MC*
- *1 membre d'Ecolo+*
- *1 membre de Pour vous*
- *1 représentant du CPAS*
- *1 représentant du Guichet de l'Énergie*
- *1 représentant de la Fondation Rurale de Wallonie*
- *1 représentant de l'ULiège - Campus Environnement d'Arlon*
- *4 citoyens issus du précédent Comité de pilotage chargé de l'élaboration du PAEDC*

Dans une optique de transversalité et de partenariat au niveau local, d'autres acteurs pourraient être conviés aux réunions du Comité de pilotage en fonction de l'ordre du jour ou des thèmes spécifiques abordés. Il s'agirait notamment :

- de représentants du Panel Citoyen (sélectionnés sur candidature)
- de représentants de la Commission Mobilité
- de représentants d'établissements scolaires (Directeur ou membre du Pouvoir Organisateur) tels la HERS et HENALLUX,
- de représentants de la Chambre de commerce et d'industrie
- de représentants des fédérations et associations agricoles
- de représentants de mouvements de jeunes

À l'unanimité,

Désigne les personnes suivantes en tant que membres du Comité de pilotage pour le suivi et la coordination du « Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durables et du Climat » (PAEDC) établi dans le cadre de l'adhésion à la Convention des Maires

- Arlon 2023 : MM. Marc KERGER et Matthieu SAINLEZ
- MRMC : M. Quentin SAVARY
- ECOLO+ : M. Romain GAUDRON
- Pour vous : M. René TIMMERMANS.

34.1. Interpellation du groupe Ecolo + pour le prochain Conseil communal relative à l'audit de l'asbl complexe sportif de la Spetz et l'impact de celui-ci dans la mise en œuvre de la Régie communale autonome (RCA).

Monsieur MAGNUS – Il nous reste un point qui était proposé par Ecolo. Je laisse Romain Gaudron présenter le point. J'y répondrai en partie, et Didier Laforge y répondra pour tout ce qui concerne la RCA. Je vous en prie.

Monsieur GAUDRON – Il s'agit en fait de l'impact de l'audit, de la SPETZ. En février 2022, suite à diverses interpellations à huis clos lors des Conseils communaux précédents, ainsi que dans les instances de l'asbl, toutes restées sans réponses convaincantes, notre groupe, associé au groupe Pour vous a sollicité un audit de l'asbl paracommunale Complexe Sportif de la Spetz, portant sur les points suivants : L'existence d'un contrat de gestion et des rapports annuels d'évaluation qui s'y rapportent, la vérification de l'emploi des subsides communaux...

Monsieur MAGNUS - J'ai oublié de préciser quelque chose dans l'intérêt de tout le monde ici dans la pièce. Et je regardais ici encore un article à propos du greffier. Je rappelle simplement, pour que nous ne commettions pas d'erreur, qu'on ne peut pas, évidemment, je suis certain que tu le sais, mais, citer de nom ni citer de fonction. C'est pour qu'on ne commette pas d'erreur. Excuse-moi.

Monsieur GAUDRON – Il n'y a pas de souci. Donc je parlais de l'existence d'un contrat de gestion, la vérification de l'emploi des subsides communaux, la mise en œuvre de processus garantissant une gestion financière sécurisée et contrôlée. La situation comptable, le respect des règles de publicité, une politique salariale concordante, la mise en place et le caractère effectif d'une gestion visant à l'entretien des infrastructures.

Cette proposition a été recalée par les élus de la majorité pour aboutir finalement sur un audit plus restrictif, portant uniquement sur la gestion financière et comptable de l'asbl. Un an et demi plus tard, nous avons reçu enfin les résultats de l'audit en question. Un point positif se dégage de celui-ci, puisqu'il est confirmé que les sommes détournées sont intégralement remboursées et qu'aucun autre mouvement suspect n'est identifié dans les dépenses de l'asbl.

Pour le reste, force est de constater que les manquements soulignés dans l'audit sont plus qu'interpellants. Je cite : l'organisme est en situation permanente d'illiquidité. L'asbl est confrontée à un ratio d'endettement global proche de 200% versus 109% fin 2021. Ce qui pousse l'auditeur à caractériser l'association comme étant en faillite virtuelle. Bien entendu, un centre sportif est un service public qui ne vise pas le lucre et ne peut faire l'objet d'une situation bénéficiaire. Cependant, l'audit pointe des fautes de gestion d'un niveau de gravité intolérable.

À nouveau, je cite l'audit : lors du contrôle aléatoire des factures réalisées, il a été constaté que nombre de factures entrantes n'étaient pas indicatées. Les factures sont payées en fonction des moyens de trésorerie disponibles dans l'asbl, ou restent en suspens pendant de longs mois faute de moyens. Ce qui est le cas de factures des fournisseurs d'eau et d'électricité en particulier, et donc l'auditeur de citer des délais de 200 jours.

On peut également lire dans ce rapport : en matière de marchés publics il s'avère que les dispositions légales et réglementaires en la matière ne sont pas respectées, et que la plupart des marchés sont inchangés depuis de nombreuses années. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le passage très prochain en Régie Communale Autonome (RCA), nous oblige à passer rapidement d'une situation caractérisée ici de faillite virtuelle, à celle d'une organisation bénéficiaire, sous peine de ne pas respecter le ruling TVA de la RCA. Une telle situation représenterait une perte financière de plusieurs centaines de milliers d'euros pour la Ville d'Arlon, vu que ce ruling fiscal nous permet d'économiser la TVA sur nos investissements.

Face à une telle situation, une réaction rapide et à la hauteur des problèmes soulevés est nécessaire. Ainsi, un plan d'action doit être mis en place dans les plus brefs délais, en listant les recommandations de l'audit, la personne responsable de la mise en œuvre, le délai, ainsi que les mesures envisagées. Dans le cadre de la présentation des résultats de l'audit, j'ai eu l'occasion de souligner ce besoin, mais aucune réponse concrète ne m'est parvenue, si ce n'est que certains points soulevés par l'audit sont actuellement mis en œuvre. Je m'étonne d'ailleurs que cette mise en conformité repose principalement sur des acteurs diversifiés, alors qu'on peut s'attendre à ce que le management soit mis à la barre.

Cette situation actuelle découle d'un manque de professionnalisme criant, et d'un laisser-faire par les personnes qui ont des responsabilités dans cette association. Dans le cadre de la présentation des résultats de l'audit, j'ai eu l'occasion d'interpeller le président sur la politique d'évaluation du personnel ; et à ma plus grande surprise celle-ci est inexistante. Au-delà des dysfonctionnements d'ordre financier, c'est le fonctionnement organisationnel dans son ensemble qui apparaît comme faisant l'objet de négligence importante.

Face à un tel constat, il serait donc également nécessaire de vérifier la situation dans les autres asbl paracommunales. Sans bien entendu jeter l'opprobre sur celles-ci.

Mes questions sont donc les suivantes : le Collège peut-il me faire part de la manière dont va être pilotée la mise en œuvre des recommandations de l'audit. Un plan d'action tel que décrit dans cette interpellation va-t-il être mis en œuvre ? Par qui ? Dans quel délai ? Comment envisagez-vous de structurer la mise en place de la RCA, amenée à succéder à l'asbl Complexe Sportif de la Spetz, pour que celle-ci soit en mesure dès son ouverture d'atteindre des standards de gestion à la hauteur de l'enjeu financier ? Un soutien extérieur n'est-il pas nécessaire pour pallier aux manquements sans faire retomber la charge sur d'autres membres de l'équipe ? Quelles actions seront mises en place vis-à-vis des personnes ayant des responsabilités dans les conclusions accablantes de l'audit ? Comment envisagez-vous d'agir pour ne pas exporter ce problème dans la RCA ? Envisagez-vous d'utiliser les

recommandations de l'audit pour effectuer une vérification du fonctionnement des autres asbl paracommunales ? Donc, on parle bien de l'utilisation des recommandations, et non pas de nouvel audit. Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup pour ces questions. Si je dois dire le fond de ma pensée, je crois que c'est surtout une interpellation politique, et je vais le prouver. On doit mettre en avant le fairplay politique ; je reprends : changer les pratiques politiques, s'engager au respect, aux débats de fond, et c'est ce que je voudrais bien avoir avec vous aujourd'hui. Parce que tout le monde n'a pas été à cette réunion de présentation du Plan stratégique et je voudrais simplement vous faire quelques remarques. Je vais demander à Graziella de mettre les trois slides qui sont uniquement les présentations que nous avons reçues lors de cette présentation.

Quel est le chiffre d'affaires de cette asbl ? Vous avez bien étudié le dossier ? Le chiffre d'affaires c'est environ 800.000 €. Donc on parle d'un budget communal, parce qu'on parle de choses de 70.000.000, on est dans une asbl de 800.000 €. Quand une entreprise est en difficulté, de la même manière qu'une asbl, il y a deux manières de résoudre le problème. Soit on augmente le chiffre d'affaires, soit on diminue les charges. Il y en a une 3^{ème}, on augmente le chiffre d'affaires et on diminue les charges.

Alors on va voir de quoi on parle maintenant. Puisqu'il y a des choses sur lesquelles je suis tout à fait d'accord avec Romain Gaudron. Le marché public, c'est inacceptable, il y a des choses tout à fait d'accord, mais de quoi parle-t-on s'il vous plaît ? On parle de faillite virtuelle. Mais oui, la Maison de la Culture, si on supprime les 500 et quelques milliers d'euros, elle est en faillite, c'est terminé. La Spetz, c'est la même chose, si on lui supprime les 550.000, elle est en faillite – virtuelle, pas virtuelle... ces organismes sont là pour servir la population. La seule manière d'augmenter alors notre chiffre d'affaires, vous l'avez là. Ce chiffre d'affaires est constitué - donc je dis, on est à un peu plus de 800.000 €, mais 490.000 € de ce chiffre d'affaires ce sont les subsides que la commune donne. 490.000 € sur 817.000 €. Donc c'est sûr que si demain la commune ne paye plus, il n'y a plus de Spetz, il n'y a plus de piscine, et c'est terminé. A mois d'augmenter alors de manière drastique, drastique, parce que le chiffre d'affaires de la piscine, c'est 190.000 €.

Donc pour rattraper la perte des 490.000 € (là je suis dans le budget 2022, dans le budget 2023, on est à 100.000 € de plus) ; 451.000 € c'était la participation communale, et 39.000 € c'est la Fédération. Nous sommes à un montant de 327.000 € pour les services : piscine, halls, cours et stages, cotisations, frais de participation, autres recettes ; et 490.000 € de chiffre d'affaires - subsides et subventions. Retenez bien ça, 820.000 € environ au total.

Qu'est-ce qu'on a de l'autre côté ? Qu'est-ce qu'on a en charge ? Toujours l'objectif de savoir sur quoi on va porter notre marché public ; qui est scandaleux, qui est ceci, qui est ça. Et c'est vrai, ça ne peut pas avoir lieu, mais de quel montant parle-t-on ? Les rémunérations, c'est encore plus élevé en pourcentage qu'à la commune, et c'est normal, elles sont de 562.626 € - ce ne sont pas des chiffres que j'ai pondus, ce sont des chiffres qui sont dans le fameux rapport. Donc vous aviez 817.000 € environ, vous avez 562.000 € que sont les rémunérations. Il nous reste combien ? C'est le 3^{ème} slide - il nous reste les produits des classes 60 et 61, c'est-à-dire les services et biens divers. Alors je me suis amusé dans tous ces services et biens divers - qui représentent un total de 371.000 € - à voir ce qui aurait pu faire l'objet d'un marché public. Encore une fois, c'est toujours ça qui nous intéresse.

Et je prends les points un par un. Piscine, mais l'eau, non, on n'a pas encore de l'eau communale, donc à part passer par la SWDE je ne vois pas très bien comment on va faire. Ça représente quand même un montant très important, vous le voyez là, 67.000 €. L'électricité, c'est un marché qui dépend du marché communal, il n'y a pas d'affaire de marché public pour l'électricité, ni pour le chauffage. Il y

a l'entretien de la piscine, oui ça c'est vrai, ça aurait pu faire l'objet d'un marché public. Pour les halls - de nouveau, eau, énergie, électricité, chauffage, je ne vois pas très bien. Il y a 4.000 € d'entretien de matériel.

Alors après je les ai pris tous, pour dire que je n'ai pas voulu être pingre. Je ne vois pas très bien comment on va gagner de l'argent sur le marché public relatif au secrétariat social, aux honoraires comptables, à la I.T (ou peut-être, oui peut-être), les chèques-repas...je ne sais pas comment on va gagner beaucoup d'argent en faisant un marché public là-dessus.

Tout ça ce n'est pas pour dire qu'il ne fallait pas en faire. Je le répète, pour la 4^{ème} fois, qu'on ne dise pas après que le Bourgmestre dit qu'on s'en fout des marchés publics. Non, je dis qu'il fallait en faire, mais sur quelle somme est-ce que ça porte ? C'est ça qui m'importait de savoir.

J'ai fait le calcul de tout ça et j'arrive à 75.000€. Je crois que ce n'est pas 75.000€, ça doit être 50.000 € environ. Prenons encore 75.000 € : admettons qu'avec les marchés publics on ait pu gagner 10%, ce qui est beaucoup pour des honoraires comptables, peut-être qu'on va pouvoir gagner un peu d'argent avec VEOLIA avec VEOLIA peut-être oui. Donc on prend 10 % de 75.308 €, ça fait 7.500 €. C'est de ça qu'on parle. On parle de 7.500 €, peut-être 10.000 € qu'on aurait pu gagner avec des marchés publics. Est-ce que c'est pour ça qu'il ne fallait pas les faire ? Non, non il fallait le faire.

Mais quand même, bravo à cette équipe de la Spetz, qui a, au niveau de la piscine et au niveau des halls, augmenté le chiffre d'affaires. Éric Hoffer était là, et il nous a dit qu'ils n'auraient pas su augmenter la piscine, elle est occupée à plus de 100% ; les halls à plus de 100%. On ne sait pas augmenter le chiffre d'affaires. On sait difficilement réduire les charges, donc qu'est-ce qu'il y a à faire ? Il faut augmenter de manière drastique la piscine. Est-ce que c'est ce que nous voulons ? Je ne crois pas.

C'est vrai, je crois qu'il faut maintenant être beaucoup plus rigoureux dans la gestion, mais on ne parle pas ici d'une catastrophe de négligence importante. Faire croire que parce qu'il y a une mauvaise gestion, on aurait pu être à l'équilibre au niveau de la Spetz c'est tout bonnement contraire à la réalité.

Et puis je reste encore sur deux autres points. Les 200 jours, on est payé dans les 200 jours. Ce n'est pas tolérable qu'on paye dans les 200 jours, on est bien d'accord avec ça. Romain Gaudron a posé la question à Madame Mathieu, de savoir combien, le fait de payer dans les 200 jours, est-ce que ça a coûté à la Ville. Qu'est-ce que Madame Mathieu a répondu ? Elle a dit 0. Donc ça n'a rien coûté. Ce n'est pas bien, surtout pour les fournisseurs - ce sont quand même des fournisseurs qui sont des fournisseurs importants, l'eau, l'électricité, le gaz, ce ne sont pas des petits indépendants.

Ça n'a entraîné aucun impact négatif sur les finances de la Spetz. Donc évidemment on doit faire mieux, mais ce n'est pas la catastrophe annoncée. Et dites-vous bien que si vous voulez garder à la Spetz des tarifs intéressants, que ce soit pour les halls, qui sont quand même occupés par tous nos clubs sportifs, que ce soit pour la piscine ; eh bien il va falloir continuer à participer financièrement à cela. Alors le moins possible, je suis bien d'accord, parce que l'argent qu'on ne met pas là on le met ailleurs. Mais il faut rester raisonnable lorsqu'on critique, il faut ramener ça à une juste réalité des choses.

Alors la dernière, et je suis content de la remarque que vous avez faite pour terminer, au niveau des autres à asbl. Je participe personnellement au Conseil d'administration et Assemblée générale du Hall Polyvalent. Et j'invite Madame Morteveille, qui participe en bon entendement avec tout le monde, et avec qui j'ai de très bons contacts au sein du Conseil d'administration, à demander encore plus de contrôles sur les comptes. Je n'ai aucun problème avec ça. Mais je crois que - et je voyais que la Région Bruxelloise dit la même chose - toujours sous-traiter des contrôles, un audit, ça coûte cher et

je crois que nous sommes aussi capables que ces auditeurs d'aller voir si les comptes sont bien tenus ou pas.

On a des gens compétent. Et je parle deux minutes, si vous voulez quand même, du Hall Polyvalent, que ce soit le président, qui est quand-même un ancien commandant des pompiers, que ce soit Michel Etienne qui est administrateur délégué, et qui fait un travail formidable au niveau du Hall Polyvalent. Et Madame Morteveille vous dira, j'en suis sûr, qu'elle partage mon point de vue et qu'ils ont une gestion véritablement très très professionnelle, et qu'il n'y a vraiment pas besoin, mais vous l'avez dit, il n'y a pas besoin d'audit pour aller vérifier tout ça.

Sinon pour ce qui est du reste, je vais parler, passer la parole à Didier Laforge pour la partie concernant la RCA.

Monsieur LAFORGE - Merci Monsieur le Bourgmestre. J'aimerais tout d'abord profiter de votre interpellation, Monsieur Gaudron, pour rassurer quand même certaines personnes. Notamment les utilisateurs de la Spetz, les employés, mais aussi les fournisseurs. Vous vous n'imaginez pas les conséquences de vos déclarations dans la presse. Et il en est de même d'ailleurs pour toutes les asbl paracommunales, dont certaines ont déjà réagi. On a vu d'ailleurs le petit échange entre vous et Michel Etienne.

Soyez vigilant. Évitez les déclarations que l'on ne pourrait pas tenir. Les bénévoles sont importants et nécessaires pour le fonctionnement de notre commune. Alors évidemment, on n'a pas attendu Romain Gaudron pour avancer. Le Collège se préoccupe de la gestion des asbl paracommunales, notamment avec Nos Logis. On en a parlé tout à l'heure dans le point 6 de ce Conseil, et si Alain veut encore ajouter quelque chose je lui laisserai la parole après. Ou encore avec la création de la Régie Communale Autonome des sports d'Arlon, dont le projet est en route depuis des mois, voire des années. Vous avez aussi des représentants dans ces asbl, qui doivent veiller au bon fonctionnement de chaque institution, et que vous pouvez évidemment interpellier.

Alors si on en revient à la demande d'audit en elle-même, le Collège, en concertation avec tous les groupes politiques, a pris la décision, c'est vrai, de faire un audit financier. Rappelez-vous, nous nous sommes réunis en salle des mariages pour prendre les décisions quant au contenu de cet audit. Nous avons aussi échangé avec vous par rapport au cahier des charges et en toute transparence, où nous avons inclus les demandes de chacun. Le CA de la Spetz a validé le cahier des charges et a pris note des différentes remarques des groupes politiques présents au CA, dont le vôtre. C'est important de le rappeler car vous laissez un peu planer le doute que nous avons fait cela de manière isolée.

Nous n'avons peut-être pas décidé de faire des audits plus larges, comme vous le préconisiez avec Pour vous, mais nous vous avons concerté pour réaliser au mieux cet audit financier tout en ne dépensant pas encore des sommes importantes. Le coût de l'audit financier est tout de même de 9.680 €. Rappelez-vous que nous avons préféré nous concentrer sur l'audit financier car nous allions aussi vers une RCA. Et en bon choix d'ailleurs, qui a été confirmé jeudi dernier par le Bureau Consultis ; il faut aussi tout simplement le dire.

Monsieur Bourgmestre a évidemment dit les aspects positifs du rapport d'audit, malgré toute une série de recommandations et de points négatifs. Et c'est clair que certaines choses sont inacceptables, on peut le dire. Et on n'a pas peur de le dire. Par rapport au plan d'action que vous préconisez, en fait, il est tout simplement immédiat. Il est immédiat comment ? Eh bien avec la mise en œuvre correcte évidemment de cette Régie Communale Autonome, vu que l'asbl de la Spetz est vouée à disparaître, donc à être dissoute.

Vous avez d'ailleurs deux représentants dans le Conseil d'administration de cette RCA, dont Vanessa Wagner, qui est notre secrétaire. Je rappelle à nouveau, mais c'est le Conseil communal, qui est l'Assemblée générale de cette Régie, ce qui est aussi une garantie, je trouve importante pour son fonctionnement. La commune conserve une parfaite maîtrise des décisions prises par la Régie, compte tenu du mode de fonctionnement sur celle-ci.

Nous voterons d'ailleurs, dans un prochain Conseil, un contrat de gestion qui contient clairement les obligations de la Régie, ainsi que les indicateurs d'évaluation des missions de cette Régie. C'est aussi important pour avoir un suivi. De plus, les statuts que vous avez voté au Conseil du 28 septembre, permettront une gestion efficace et sont très clairs. Je vais les citer : l'article 68 énonce que : le rapport d'activité doit être soumis au Conseil communal pour le 30 juin de chaque année au plus tard, y seront joints le bilan de la Régie, le compte de résultat et ses annexes, le compte d'exploitation et les rapports du collège des commissaires. L'article 69 dit que le plan d'entreprise et les rapports d'activités sont communiqués au Conseil communal lors de la première séance de ce dernier qui suit leur adoption par le Conseil d'administration de la Régie. Et enfin, l'article 71 stipule que le Conseil communal peut à tout moment, et ça c'est très important, demander au Conseil d'administration un rapport sur les activités de la régie, ou sur certaines d'entre elles.

Je crois que quand on lit ces articles, on se doute évidemment de la rigueur à laquelle la Régie est soumise. De toute évidence, il faut évidemment tenir compte des conclusions de l'audit pour mettre en œuvre cette RCA. Mais son fonctionnement y répond de toute façon de facto, car il y a des obligations dans la gestion d'une régie, et aussi des obligations de résultats, sachant que celle-ci ne peut pas être évidemment, et vous l'avez dit, en déficit.

Lors de ce premier CA, la bonne gestion était au rendez-vous. On a récemment eu un CA de la Régie Communale, et je pense que les administrateurs qui sont là peuvent le dire, vu que ce sont des administrateurs qui sont ici au Conseil communal, on a pu lancer un premier marché - un marché comptable qui avait pour objet, je cite : une assistance en comptabilité gestion, finance et fiscalité. C'est important, ça fait partie du soutien que vous demandez dans une de vos questions.

Je vais vous citer quelques éléments de ce cahier des charges qui prouvent notre volonté d'avancer. Alors évidemment, on a plusieurs types de prestations qui sont citées. Une comptabilisation mensuelle qui sera réalisée par la personne qui aura le marché. On va d'ailleurs approuver ce marché lundi prochain, au 2^{ème} Conseil d'administration de la Régie Communale, avec toute une série de documents obligatoires qui seront mis dans cette comptabilisation mensuelle. On a des prestations d'un autre type, par exemple la coordination de la mission du collège des commissaires, et notamment celle du réviseur d'entreprises. C'est quand même important. Et puis l'établissement et la mise à jour du plan d'entreprise quinquennal, qui va intégrer, et analyser quoi ? Les comptes de résultats, les comptes de résultats analytiques, le bilan, le tableau de trésorerie et les principaux ratios financiers. Il y a également un suivi dans ce cahier des charges, qui est par exemple le reporting trimestriel de la situation financière, incluant donc résultats, bilans, ratios, etc., en incluant une projection à la clôture d'exercice et des comparaisons avec les exercices antérieurs, mais aussi avec le plan d'entreprise. Donc à tous moments, tous les trimestres, on aura une évolution de cette régie communale.

On aura également la mise à disposition d'une data room virtuelle permettant un échange optimisé des documents. On aura une assistance permanente pour tous les conseils relatifs à la comptabilité, à la gestion et aux aspects financiers, et à la fiscalité. On a reçu d'ailleurs une seule réponse par rapport au marché qu'on a lancé. Et quand on lit la réponse, on aura même un système Intranet avec un logiciel comptable qui permettra un suivi de toutes les actions.

Lors de ce premier CA, on a aussi adhéré à des centrales de marché, ça c'est important je pense, notamment la centrale de marché de la Province. Au prochain CA qui aura lieu dans quelques jours, nous lancerons d'autres marchés, tels que le marché pour un secrétariat social, qui existait d'ailleurs dans la Spetz. Il y avait déjà des marchés, il ne faut pas croire qu'il n'y avait aucun marché au niveau de la Spetz. Il y avait bien des marchés qui étaient quand même réalisés ; pour l'entretien de la piscine évidemment, des installations de chauffage et de ventilation. On a aussi acquis le logiciel 3P, vous connaissez peut-être, pour ceux qui ne connaissent pas, c'est celui qui nous permettra de gérer correctement les marchés publics.

Toujours lors de ce premier CA, nous avons approuvé, et ça c'est aussi une réponse à vos questions, un organigramme temporaire. On a désigné un Directeur faisant fonction de la RCA en la personne d'Éric Hoffer - on peut parler en bien de certaines personnes aussi - dont on connaît tous les compétences. C'est d'ailleurs lui qui, depuis 2009, travaille à la Spetz en tant qu'animateur et coordinateur sportif, et dont on a vu les résultats positifs dans l'audit financier.

Pour connaître un peu ce dernier, dire un peu ce qu'il a fait - il vient de terminer dernièrement une formation en gestionnaire d'infrastructures sportives. Il a eu des cours sur les marchés publics, sur la gestion, sur les régies communales. Et d'ailleurs grâce à ces cours, il est dans un réseau de gestionnaires d'autres RCA ; ce qui permet des échanges réguliers. Et je sais qu'il échange régulièrement avec d'autres, parce qu'on est vraiment pour l'instant dans cette mise en place de la RCA, avec toutes les contraintes que ça a, mais aussi tous les aspects positifs.

Pour votre dernière question, je peux déjà vous dire qu'au lendemain de la présentation de l'audit, moi-même en écoutant Madame Mathieu - qui est d'ailleurs super intéressant, j'aurais aimé l'avoir comme professeur - je notais sur mon ordinateur quelques éléments qu'elle disait. Parce qu'elle a vraiment bien synthétisé les recommandations de l'audit. Et je me suis dit : tiens, je vais déjà envoyer cette série de recommandations, non pas à toutes les ASBL, mais en tout cas au trésorier et à la chargée de direction dont je suis le président, c'est-à-dire l'Office du Tourisme. Même si je sais que ces recommandations sont déjà de toute façon appliquées. Mais on peut toujours mieux faire et je trouvais intéressant de partager ça. J'ai d'ailleurs proposé au Collège de lundi dernier que l'on fasse de même pour les autres ASBL, ce serait intéressant je pense d'écrire un courrier, tout simplement, qui reprend les recommandations qui sont faites dans l'audit, et de demander à chaque asbl un petit retour sur leur fonctionnement par rapport aux recommandations qui sont faites.

Par contre au niveau de votre autre question, je pense qu'on en parlera si vous voulez bien à huis clos, c'est important. Je voudrais juste vous citer la phrase d'un avocat spécialisé en droit du travail qui dit que : « Si l'activité de l'asbl est transférée vers une Régie Communale Autonome, le personnel sera théoriquement automatiquement transféré en application des dispositions relatives aux transferts conventionnels d'entreprise. »

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup pour ces précisions. Et pour terminer, je crois qu'on doit aussi reconnaître le travail important de ce Conseil d'administration. Rappelons aussi que tous ces membres des conseils d'administration, que nous sommes tous en partie, travaillent bénévolement. Et qu'il y a aussi dans ces ASBL des gens qui travaillent d'une manière positive.

Deux chiffres : la piscine - le chiffre d'affaires a augmenté de 2018 à 2022 de 38,9%. C'est dans les tableaux qui étaient là derrière. Les clubs, les halls - c'est passé de 32.000 à 59.000€, donc 81% de chiffre d'affaires en plus. Les cours et stages de 26.000 à 37.000 - 41% de plus.

Donc voilà, il ne faut peut-être pas tout critiquer, il y a des choses qui sont également fantastiques dans cette asbl, avec des gens qui y travaillent, qui ont beaucoup de courage par rapport à une situation COVID qui n'a pas été facile pour eux pendant les années 2020 et 2021.

Monsieur GAUDRON - Par rapport à ce que vous avez évoqué, je tiens quand même à rappeler que dès le départ dans ma question, j'ai bien évoqué qu'on est dans le cadre d'un service public, et qui ne doit donc pas être dans une démarche bénéficiaire. Et essayer de faire penser le contraire ne me semble pas correct.

Sur les questions des marchés publics, ce n'est pas qu'une question d'économie. Il y a aussi tout l'enjeu de pouvoir permettre la concurrence, et c'est à ce niveau-là que je pense que ces règles ont de l'importance. Et je tiens aussi à souligner en effet l'excellent travail de l'équipe d'animation menée par Monsieur Hoffer, et les augmentations du chiffre d'affaires de la piscine sont très liées à ces éléments-là. Et ce n'est pas parce qu'on pointe des problèmes de gestion dans une association, qu'on jette le bébé avec l'eau du bain.

Mais je pense qu'il faut surtout se tourner vers l'avenir et voir comment est-ce qu'on fait, comment est-ce qu'on tient compte de ce qu'on vient de rencontrer pour que ça ne se reproduise pas. J'ai bien entendu que toute une série de choses se font. Mais je ne vois toujours pas cet espèce d'outil centralisateur où on voit comment on monitore la mise en œuvre de ces recommandations. Et là je vous invite vraiment à mettre ça en place, parce que ça permettra de pouvoir synthétiser tout ce que vous êtes en train d'effectuer pour aller vers une amélioration.

Sur les pistes financières, et je pense que la RCA travaillera là-dessus - j'ai entièrement confiance en leur représentant pour le faire - il y a quand même la question de la politique salariale historique qui a été menée, qui devra être questionnée.

Sur le fait de pouvoir vérifier la mise en œuvre de ces recommandations, l'idée n'est pas du tout de pouvoir faire passer à nouveau des consultants externes ou quoi. Mais je pense qu'il y a les compétences en interne, au niveau de l'administration communale, au niveau éventuellement d'une commission des élus du Conseil communal, pour aller à la rencontre des différentes asbl paracommunales ; en bonne intelligence avec nos différents administrateurs, pour pouvoir vérifier cette mise en œuvre.

J'entends qu'il y aura un courrier qui part vers l'ensemble des asbl paracommunales, c'est une bonne chose. Je pense que ce sera à un moment donné important qu'on puisse avoir un retour des démarches entreprises de vérification de ces recommandations ; comme je dis avec deux possibilités, soit on mandate des représentants de l'administration communale en ce sens, soit ça pourrait être une commission communale qui s'en charge.

Monsieur MAGNUS - Ça je ne comprends pas très bien, donc vous demandez à Graziella ou à son service d'aller vérifier les comptes de la Spetz, du Hall Polyvalent, alors qu'il y a des administrateurs de chacun des partis politiques qui sont là et qui peuvent poser ces questions.

Monsieur GAUDRON – Ce n'est pas la question des comptes, c'est la question des recommandations de l'audit, qui ne porte pas uniquement sur les questions des comptes. Et vu qu'ici, il y a un audit qui est arrivé et qu'on a collectivement les résultats ; donc on peut aller faire le tour de ces différentes structures, vérifier ce qu'il en est de la mise en œuvre de ces recommandations. Cela me semble juste de bonne gestion.

Monsieur MAGNUS – Comme on l'a dit tout à l'heure, il y a des remarques qui ont été faites. On peut envoyer aux autres asbl pour réflexion, il n'y a aucun problème avec ça. Mais je ne vais pas aller

demander à l'administration communale de déléguer un service sur place - d'abord le Directeur général à mon avis, ne sera pas d'accord, et je doute que la Directrice financière le soit - d'aller contrôler une régie communale autonome.

Monsieur GAUDRON – Je visais les asbl communales.

Monsieur MAGNUS - Mais les lesquelles ? Qu'est-ce qu'il y a comme asbl communale, une fois que la Spetz est partie ?

Monsieur GAUDRON - Le Hall Polyvalent...

Monsieur MAGNUS - Le Hall Polyvalent. Eh bien, vous irez le dire à Michel Etienne et vous demanderez à Mme Morteveille, et je l'accompagnerai pour ça, qu'elle demande effectivement qu'on contrôle un peu plus les comptes de l'asbl. Je l'ai suggéré, je lui suggérerai lors du prochain conseil d'administration. Et on va dire aussi à Luc Delhaye que l'on va venir.

Monsieur SAINLEZ - Tout n'est pas paracommunal.

Monsieur MAGNUS - Mais alors c'est lesquelles les asbl paracommunales ?

Monsieur SAINLEZ – Il ne faudrait quand même pas tout mélanger.

Monsieur GAUDRON – Il y la Maison des Jeunes...

Monsieur MAGNUS – La Maison des Jeunes dépend de la Fédération

Monsieur GAUDRON - Alors vous pouvez dire aussi que le Spetz dépend de la Fédération

Monsieur MAGNUS – Vous avez vu pour quel montant ? Quel montant il donne ?

Monsieur GAUDRON - Et à la Maison des Jeunes on touche beaucoup plus ?

Monsieur MAGNUS – 39.

Monsieur GAUDRON - Enfin bon, voilà, j'entends qu'il n'y a pas de volonté de votre part.

Monsieur MAGNUS – Si je veux bien, mais je ne vais pas demander à l'administration communale d'aller vérifier les comptes de tous ces gens-là. Voilà. J'estime que nous avons des représentants de chaque parti politique dans ces asbl et que c'est le rôle de ces représentants politiques de faire leur boulot, c'est tout.

Monsieur GAUDRON - Et c'est pour ça que l'on propose de le faire avec eux.

Monsieur MAGNUS - C'est qui « on » ?

Monsieur GAUDRON - Je vous ai évoqué la possibilité que ça soit fait au niveau de l'administration, ou que ça soit fait via une commission communale. Maintenant j'entends bien que ce n'est pas votre souhait.

Monsieur MAGNUS – Une commission communale...

Monsieur GAUDRON - Bon, je vais avancer comme dans mon propos parce que là on tourne en rond.

Monsieur MAGNUS – Oui je vous en prie.

Monsieur GAUDRON - Je suis aussi heureux d'entendre que le coût du marché in fine pour l'audit a été de 9.600 €, puisque à l'époque, quand on est venu avec le sujet, les grands propos qu'on a eu droit de votre part, c'est « vous allez ruiner la ville »...

Monsieur MAGNUS – Je n'ai jamais dit qu'on allait ruiner la Ville pour un audit.

Monsieur GAUDRON – Mais en tout cas les montants que vous évoquiez à l'époque étaient à ce moment-là des montants bien plus élevés, même quand on a restreint le champ d'action de l'audit. Donc voilà, je me rends compte que, au final, c'était un coût tout à fait modéré.

Et puis un autre élément qui me dérange dans la réponse reçue, c'est qu'on a l'impression que la RCA ça va être la solution qui règle tout par magie. Alors la RCA, c'est un outil important, et qu'on a décidé collectivement de mettre en place. Mais il y a des décisions qui doivent être prises, et des actions qui sont mises en œuvre pour atteindre un niveau d'exigence de gestion suffisant pour que cette RCA fonctionne correctement.

Monsieur MAGNUS – On est d'accord avec ça.

Monsieur GAUDRON – Il n'y a pas de problème, tout à fait. Mais pilotons ça avec une vision stratégique. Et je terminerais avec une dernière réflexion, qui est liée à la mise en œuvre de la RCA. J'espère que, et je suis content d'entendre les premiers pas - j'avais un retour de nos administrateurs sur les décisions de management qui ont été prises. Parce que j'ai également, tout comme vous, toute confiance en Monsieur Hoffer ; et j'ose espérer que la RCA n'offrira pas certains placards dorés.

Monsieur SAINLEZ - Je voulais juste ajouter une considération plus personnelle. Personnellement j'en assez de ce halo négatif qui est donné autour des asbl, ici paracommunales, bon je dis pour la note que la Maison de la Culture est loco-régionale et pas paracommunale, mais bon soit.

OK, il y a une course à l'échalote politique qui est là, je la conçois, en vue des élections. Attention à ce qu'on fait ici, attention à la motivation qu'on renvoie aux administrateurs, à leur travail, à leur volonté, leur application pour beaucoup, dans tous les groupes politiques. Si on veut en retrouver, et si on veut en avoir motivés dans nos asbl encore aujourd'hui et demain, il faut faire exactement ce que tu es en train de faire là Romain, pour dégoûter tout le monde d'aller dans une asbl paracommunale demain.

Ce qu'il faut faire, c'est discuter des problèmes dans les ASBL au sein des comités de gestion ou des conseils d'administration ; le cas échéant remonter les problèmes à la commune. Mais jeter ce halo de négativité autour des asbl communales, ça suffit. Il y a des gens qui font un travail exceptionnel de gestion et d'administration de ces asbl. Arrêtons de leur jeter l'opprobre par médias interposés.

Il y a une citation que moi j'aime beaucoup, que je voulais citer aujourd'hui, qui vient d'une série historique qui passe sur Netflix, d'un ancien premier ministre travailliste, Harold Wilson, qui dit en anglais : « *Our job is to calm more crisis than we create* » : « *Notre job est de calmer plus de crises que l'on en crée.* »

J'ai l'impression, Romain, que tu fais exactement le contraire ici au Conseil communal.

Monsieur GAUDRON – Et si par ailleurs, quand on a soulevé au début les problématiques, à huis clos, vous auriez directement embrayé le pas, on aurait peut-être pu trouver des solutions autres que par presse interposée ; donc chacun doit balayer devant sa porte.

Monsieur SAINLEZ - On ne va pas en parler ici, tu le sais très bien

Monsieur MAGNUS – Vous avez toujours voté contre ? Vos administrateurs ont toujours approuvé les comptes ou ils ne les ont pas approuvés ?

Monsieur TRIFFAUX – On ne va pas recommencer, ou je vais m’y mettre aussi.

Monsieur DEWORME - Bon, tu as cité l'asbl Nos Logis, qui est une asbl paracommunale ; souvenez-vous qu'il y avait confusion entre le rôle du logement et la confection des repas. C'est évident qu'il fallait changer ça. C'est ce que nous avons fait dans la législature, en accord avec le Conseil d'administration de Nos Logis. Et puis on s'est rendu compte que l'intérêt des personnes que nous voulions aider à travers cette mission de logement était d'élargir l'équipe, et donc que la structure en asbl n'était pas la structure la plus adaptée, et qu'il fallait professionnaliser les choses.

Nous nous sommes rendu compte de ça collectivement au Conseil d'administration. Nous avons donc décidé de faire évoluer et de placer la mission Nos Logis sous l'égide du CPAS, parce que ça nous paraissait être l'endroit le plus adapté. Maintenant ici, moi je pense que la Régie Communale, c'est probablement effectivement l'évolution naturelle des choses en matière d'organisation sportive.

Et c'est vrai que le Hall Polyvalent - moi je ne jette pas l'opprobre - j'ai eu Nicolas Tines qui a été le trésorier, et qui a été choqué aussi de constater ce qu'il a vu dans la presse. Je trouve que c'est dommage pour des gens qui se sont impliqués sincèrement. Maintenant, ce qui a été dit par Madame Mathieu c'est qu'on a travaillé un peu à l'ancienne, je pense que je reprends un peu les propos qu'elle a tenus. Il manquait des logiciels, il y avait des choses qui avaient quelque peu vieilli. Mais je pense qu'il y a eu effectivement, depuis l'engagement notamment de Monsieur Hoffer, un dynamisme nouveau, qui a été vraiment salutaire, avec un redressement de l'activité.

Mais bon, dire qu'il n'y a pas de problème - je pense qu'il y a un problème de personne, et ça je pense qu'il faut en parler tantôt. Mais, mais pas toutes les asbl, pas toutes les structures de la même manière, chacune a sa spécificité. Et il faut apporter une réponse qui soit adaptée à chacune des situations. C'est ce que j'essaie de faire à Nos Logis ; toi-même tu m'avais un moment donné encouragé à aller dans ce sens, hein Matthieu ?

Monsieur MAGNUS – Voilà pour ce point de la Spetz, on va prononcer maintenant le huis clos. Merci beaucoup.

Le Conseil communal :

Vu le courriel du 8 décembre 2023 de M. Romain Gaudron, Conseiller communal, groupe Ecolo +, transmettant une interpellation pour le prochain Conseil communal relative à l'audit de l'asbl complexe sportif de la Spetz et l'impact de celui-ci dans la mise en œuvre de la Régie communale autonome (RCA) ;

À l'unanimité,

Prend acte des explications apportées en séance.

+ + +

*Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
clôture la séance publique à 23 heures et 38 minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

CÉDRIC LECLERCQ

Le Bourgmestre - Président,

VINCENT MAGNUS